Projet n° 268

Paru le 2 décembre 2001



La décision politique s'inscrit dans un horizon d'interrogations nouvelles. Le responsable politique est désormais aussi l'écoute des attentes et expertises diverses, amené à trancher et à prévenir, donnant satisfaction aux uns, puis aux autres. Equilibriste? Magistrat? Plusieurs sphères se recoupent pour poser les éléments d'une décision. Oser, décider, et repartir équitablement les charges de cette audace.

Actualité

Chroniques et rendez-vous

Itinéraire: Albert Rouet

Interview

Albert Rouet, evêque auxiliaire de Paris, président de la Commission sociale des évêques de France, vient de publier « La chance d'un christianisme fragile ».

Lire l'article

L'Europe devant la tragédie américaine

Pierre de Charentenay

Lire l'article

Répondre aux attaques terroristes

David Hollenbach

Lire l'article

Afghanistan, une société décomposée

Etienne Gille

Lire l'article

Les soucis du passage à l'euro

Paul Frécel

En janvier 2002, nous passerons à l'euro. Avec un taux de conversion difficilement représentable, des enjeux techniques relativement difficiles à maîtriser, ce passage, dont les conséquences psychologiques sont importantes notamment chez les personnes dépendantes, aura-t-il de véritables conséquences économiques ? De quelle nature ?

Lire l'article



Dossier

Décider en politique

Décision publique et rôle du politique dans l'Etat de droit

Gérard Wormser

La décision politique traverse une crise appelant à redéfinir les fonctions des responsables publics. A côté d'autres acteurs (économiques, citoyens, autorités indépendantes...), leur rôle est d'éclairer les domaines qui supposent l'expression de la volonté générale et de faire prévaloir les points de vue de l'équité.

Lire l'article

Le TGV sud-est : comment civiliser la mobilité ?

Jean-Paul Ferrier

Comment et avec quelles procédures de concertation les décisions de tracé ont-elles été prises ? Quels enjeux régionaux, économiques, environnementaux ont été pris en compte ? Les méthodes de décision ont-elles favorisé l'émergence d'un consensus, ou une vraie définition d'un intérêt général ?

Lire l'article

Une loi négociée, la Cmu

Plusieurs logiques, plusieurs expertises se sont croisées avec le projet politique d'ouvrir à tous l'accès aux soins. Entre le rapport Boulard, les négociations menées par les cabinets ministériels et le débat parlementaire, plusieurs acteurs (Cnam, mutuelles, associations, etc.) ont pesé de façon diverse pour éclairer les choix des politiques.

Lire l'article

Le sondage et la décision politique

Patrick Champagne

Est-il vrai que, parfois, l'on « gouverne par sondage » ? Quels en sont les enjeux ? Que signifie de dire qu'une décision « est acceptable par l'opinion » ? Celle-ci est aussi l'objet d'une construction symbolique importante.

Lire l'article

Remettre sur le métier le bien commun

William O'Neill

La référence au bien commun peut-elle demeurer présente dans les processus de décision publique dans des sociétés pluralistes ? Il n'est plus simplement donné comme une vision globale primant sur les droits des personnes.

Lire l'article

La délibération, norme de l'action publique contemporaine?

Loïc Blondiaux

Depuis quelques années, le thème de la délibération - associé à celui de la gouvernance - devient une sorte de lieu commun de la réflexion politique. Les dispositifs de «délibération» sont multiples : états généraux, conférences régionales, conseils de quartier, consultations (groupes de jeunes, anciens, immigrés). Quels en sont les soubassements, les ambiguïtés, les chances ?

Lire l'article

Nouvelles règles de la méthode scientifique

Bruno Latour

La conception classique de l'hétéronomie des champs de la représentation qui oppose le scientifique - représentant des choses - au politique - représentant des sujets -, ne correspond plus à la modernité telle que nous l'expérimentons. Il nous faut apprendre à ériger un bien commun dans des cosmos en compétition

Lire l'article

Conclusions

Pierre Martinot-Lagarde

Lire l'article





Projet n°268 | Actualité | Dossier

Itinéraire : Albert Rouet

Interview Décembre 2001

Albert Rouet, evêque auxiliaire de Paris, président de la Commission sociale des évêques de France, vient de publier « La chance d'un christianisme fragile ».

Projet - Vous êtes originaire d'un monde rural, que vous évoquez comme une société stable. Qu'en retenez-vous ?

Albert Rouet -Je suis originaire de la vallée de la Creuse où, avant la révolution, sur 39 kilomètres, on comptait onze abbayes et neuf châteaux. La nuit du 4 août, l'abolition des privilèges avait signifié «A nous la terre!» pour les paysans. Ce transfert de propriété s'est effectué vers les intendants pour servir les intérêts d'une bourgeoisie qui n'était pas «églisière», comme on disait. L'Eglise était loin, elle faisait peur. Les gens étaient déistes, ils se soumettaient à un Dieu de l'ordre. Il faut garder la terre, il faut garder les biens. Dieu fournissait les raisons : pour que la vache n'aille pas dans le pré voisin, pour une morale sociale. Ce christianisme ne bouleversait pas le cours de l'histoire. Les premiers syndicalistes furent mal vus. Il régnait un sentiment de fatalité, qu'on ne peut pas changer le cours profond des choses, qu'on ne se bat pas pour des idées. Le paysan est toujours resté le petit paysan, même si les maîtres ont changé. On pouvait avoir une religion de rites (baptêmes, confirmations...), mais c'était une religion aseptisée.

Ma génération a connu l'exténuation de ces sortes de rites mais aussi du pouvoir de l'Eglise. Quand, dans mon enfance, l'évêque de Bourges et ses deux vicaires, tous trois en soutane violette, sont venus dans mon village, les rues se vidaient devant eux. Une fois évêque, de retour au village, quand j'ai reconnu devant les paysans que l'Eglise les avait fait souffrir, j'en ai vu deux se

mettre à pleurer. Deux siècles après... Ce fait minuscule m'a touché profondément. J'ai mesuré la crainte devant le pouvoir que l'Eglise a pu exercer. Dans cette religion, le rapport à l'au-delà était décisif. Le Dieu du déiste remplit trois fonctions: il est un explicateur, certes pas très clair, du big bang originel, un avaricieux pourvoyeur de miracles et surtout il doit garantir l'immortalité de l'âme. Les grands conflits ont lieu autour des obsèques. Il y a les convenances et la sagesse qui invite à ne pas les heurter. Quand l'Eglise refuse d'enterrer un suicidé, c'est un excès. Mais refuser d'être enterré à l'église est un autre excès. De même, pendant la guerre, les choix se sont faits ainsi, par raison et par affection. Face à l'ambiguïté de la figure de Pétain, il est resté la fidélité au vainqueur de Verdun, choix affectif suivi d'un autre choix affectif d'être fidèle aux petits gars partis dans les bois. Une sagesse prudente qui invite finalement à ne pas s'engager.

Projet - Ce déisme, qui était aussi une religion de la peur, vous a marqué...

Albert Rouet Ce déisme, c'est mon histoire, et pourtant j'en suis sorti. Trois faits m'ont profondément marqué. Comme tous ceux de ma génération, j'ai passé trente mois sous les drapeaux durant la guerre d'Algérie. J'avais été envoyé aux «affaires indigènes», parmi des nomades, une population des plus pauvres du monde. Le revenu moyen par personne était moindre qu'en Inde. Pour garder deux enfants vivants, il fallait en mettre cinq ou six au monde. J'ai aidé deux enfants à naître. L'un d'entre eux, à 15 mois, était atteint d'une maladie de la misère. Il perdait ses cheveux, arrêtait de marcher. Il avait l'aspect d'un homme de 90 ans. Je l'ai soutenu. lui ai donné des vitamines. Il est mort dans la nuit et le lendemain son père m'a dit «t'en fais pas, on en fera un autre». Il existe un degré de misère tel que la vie d'un enfant ne compte pas, qu'une personne si petite n'a pas d'espoir, que l'on ne peut pas accorder crédit à un enfant qui a plus de chance de mourir que de vivre, que la seule solution pour que la vie triomphe est de «faire des gosses». La misère m'a sauté aux yeux après avoir porté ce petit enfant mort. Elle façonne les mentalités et pas seulement les conditions de vie. elle est aussi dans la tête. Quand des années plus tard je me suis occupé de questions de développement, j'ai retrouvé cette constante de la misère, comme si on n'arrivait pas à la vaincre. Aujourd'hui, alors qu'en France on consomme sans

compter médicaments et équipements, à huit heures d'avion on retrouve la même pauvreté. Une telle disparité entre les hommes peut-elle nous laisser tranquilles? Il y a des causes, des moyens de traiter cela, on ne peut pas dire que l'on ne sait pas. Cette année, huit millions d'enfants vont mourir de faim, un chiffre énorme. Je suis pris d'une sorte de révolte intellectuelle et affective. Je ne peux pas vivre tranquille en sachant cela. Le troisième fait remonte à mes vingt ans. J'étais chrétien par le baptême, de naissance, je suis allé au catéchisme. Mais c'est avec des amis étudiants que j'ai découvert l'évangile. Ce fut un choc pour moi. J'ai toujours cette espèce de tremblement qui ne s'efface pas, devant le fait que le Christ «a été ressuscité». Cet aoriste m'a sauté aux yeux : Dieu s'engage dans l'Histoire. Voilà qui était bien différent du déisme que j'avais connu; celui-ci est né d'une coupure entre le matériel et le spirituel, un arrangement que le 18e siècle finissant a été obligé de consentir. Mais si Dieu ne s'occupe que du spirituel, cela veut dire qu'il ne s'occupe que de lui-même, que l'histoire des hommes ne l'intéresse pas, qu'il ne s'est pas engagé dans la vie des hommes. Il y a une sorte de logique de la foi chrétienne qui est pour moi une exigence fondatrice.

Cette découverte m'a mis en route. Je n'ai plus pu supporter les jeux philosophiques de la Sorbonne. C'était le temps du premier Derrida, de la philosophie en jeux de mots, qui me semblait futile. J'ai donc arrêté pour entrer au séminaire, aux Carmes. Ordonné prêtre en 1963, j'ai eu ensuite à m'occuper d'une manière ou d'une autre de jeunes, lycéens et étudiants. A partir de ces trois faits, cette misère qui m'a sauté aux yeux alors que j'étais responsable d'un secteur de cent kilomètres sur quatre-vingt, la misère que vingt ans plus tard j'ai à nouveau rencontrée à l'échelle de pays entiers et cette expérience d'un Dieu qui s'engage dans l'histoire, il m'était impossible de penser de la même manière, de penser Dieu indépendamment de son engagement premier. Une vie, c'est très simple à résumer.

Projet - Vous êtes aumônier au moment où, dans les années 60, l'université française se développe. C'est un vrai bouleversement. En at-on conscience à l'époque?

Albert Rouet En 63-68, je m'occupais de lycéens. On assiste à un véritable changement de vitesse, de régime. L'éducation s'ouvre largement. Je garde de cette époque l'impression de questions posées non résolues. On

a voulu ouvrir très largement l'éducation. Mais cela donnait des groupes humains qui ne se parlaient pas, des ségrégations fortes entre les sections, entre les cours et les matières. Entre des jeunes de milieux sociaux différents, les diversités de langage étaient telles que chaque aumônerie se spécialisait auprès d'une catégorie. Quand un milieu devenait dominant. les autres s'excluaient. Une autre observation importante, c'était que l'on pouvait parler de tout sauf de Dieu. Ces jeunes héritaient de ce que j'avais connu dans mon enfance : comment parler de ce qui était à distance ? Mai 68 n'a fait que révéler à ces jeunes ce qui était au fondement de la société dans laquelle ils vivaient. Et l'on a assisté à une irruption de la parole, comme disait Michel de Certeau. Finalement, la question posée était celle de la sécularisation, de l'autonomie du monde par rapport aux puissances théologiques. Elle n'a pas trouvé immédiatement de réponse. Car nous sommes tombés dans un double piège : d'un côté, un sécularisme un peu simplet, qui se contente parfois de réaffirmer la dimension religieuse de l'homme; ou, à l'inverse, un pentecôtisme qui fait prévaloir le sentiment sur la raison.

C'était l'époque du règne du

structuralisme. Celui-ci cherchait les conditions à partir desquelles un texte pouvait porter du sens, sans véritablement chercher quel était le sens du texte. Le sujet s'est vengé en allant chercher du sens en lui-même, c'est-à-dire dans l'individualisme. Toute une part d'un intellectualisme subjectiviste n'est-elle pas le contre coup du structuralisme qui ne s'est guère interrogé sur ses propres fondements ou présupposés, sur la mort de l'homme, la suppression de l'auteur? La troisième question, celle de la mort de Dieu, a effleuré les consciences. Mais on ne l'a pas prise davantage au sérieux. Osborn, par exemple, nous invitait à une longue méditation sur l'ontologie, à une distinction entre Dieu et l'être. On n'a pas perçu l'importance de la question qui ressort aujourd'hui avec le fondamentalisme. On a vraiment manqué de sérieux. Certains, Michel de Certeau en particulier, ont pris le taureau par les cornes, mais les vrais penseurs ont fait défaut. De toute cette époque, je retiens surtout que notre premier devoir est un devoir de penser.

Projet - Comment répondiezvous à l'époque aux questions des jeunes ? En référence au personnalisme ou à d'autres ?

Albert Rouet Pour les jeunes, le personnalisme n'existait plus. Dans les groupes d'amis que je fréquentais, il comptait encore beaucoup. Le mouvement personnaliste m'a marqué personnellement, mais il ne correspondait déjà plus à la génération que je rencontrais. Car il s'attachait aux questions existentielles premières : la responsabilité, la liberté, la conscience, la constitution de la personne en relation avec d'autres. Deux vagues, deux courants d'air se faisaient sentir. Emergeait d'abord un attrait pour le social, le collectif, le global. Le marxisme fascinait. Ce n'était plus tant la personne qu'il importait de bâtir, mais la pâte du monde qu'il fallait travailler. A la même époque, dans le texte du Concile Vatican II, Gaudium et spes, le grand mot était aussi «ensemble». L'autre vague qui portait les jeunes correspondait à leur désir de parler de la drogue, des relations garçon-fille, de sexe... Les questions n'étaient plus celles du personnalisme, mais celles d'individus qui perçoivent des institutions en mutation et s'interrogent sur une morale personnelle. Face à ces questions éthiques, le personnalisme m'a grandement aidé. Mais si les jeunes étaient sensibles à cet accent, la réponse était sans doute trop forte pour ce que leur

itinéraire les avait préparés à porter. Le personnalisme disait «sois maître de ta vie, sois fidèle à ta parole et à tes exigences». Et la famille disait «passe ton bac d'abord». Cette disjonction se termine toujours du côté le plus confortable. Pourtant, il faut du courage, de la ténacité. Le monde paysan me l'a appris. Cette année la récolte a été mauvaise. L'an prochain, on tracera un sillon de plus. Recommencer. Tenir sa vie en main, tenir à sa parole,... il y a un socle pour la construction que je dois au personnalisme auquel j'ai fait appel comme éducateur.

Projet - Vous disiez que vous étiez intéressé au développement. Depuis quand?

Albert Rouet Cet intérêt n'est pas sans lien avec mon premier travail : il y a un lien entre le fait d'apprendre à quelqu'un à devenir maître de son histoire et de le faire pour un peuple. Depuis quarante ans, nous sommes passés de l'époque du tout politique à celle du tout économique.

Le développement était alors une question d'abord politique. L'enjeu de la décolonisation m'avait fortement intéressé. J'avais lu les livres de Tibor Mende, de René Dumont. Dans l'affrontement des blocs, il fallait choisir. A l'inverse d'aujourd'hui, depuis la chute du mur de Berlin, où prime le tout économique, les pauvres étaient alors, en un sens, l'objet d'un véritable enjeu politique...

J'ai rencontré très tôt des Africains, au sein de groupes étrangers. Ce fut pour moi une ouverture d'esprit considérable, la découverte d'autres mentalités. d'autres logiques. Aimé Césaire était un poète, mais il a eu le génie de penser la démocratie dans une culture qui n'était pas occidentale. J'ai connu des étudiants qui témoignaient d'une puissance semblable de synthèse intellectuelle et affective. Ils percevaient que la négritude, comme disait L. Senghor, la spécificité de leur culture, pouvait emprunter à l'occident la technique et les formes de la démocratie, mais que leur particularité culturelle était appelée à féconder cette synthèse. Cette effervescence était prodigieuse. Elle n'a pas certes donné tous ses fruits, mais elle fut un véritable temps de fermentation. Pourquoi cela n'a-til pas marché? Pourquoi l'Afrique ne décolle-t-elle pas ? Pourquoi cette urbanisation galopante, Dakar, Lomé? L'effort de développement a été pris de vitesse, car la politique n'a pas

suivi. Comment, d'une part, dire à un pays «on veut la démocratie chez vous» et, de l'autre, ignorer tellement les élus et les responsables au point qu'ils s'en désintéressent ? On tenait d'un côté un discours politique en termes de démocratie et de l'autre un discours sur le développement qui ne tenait pas compte de ce que les intéressés désiraient. Le système ne pouvait qu'exploser. Il existe un jacobinisme de la pensée terriblement meurtrier. En veuton un exemple plus proche? On compte un certain nombre de gens du voyage en Poitou. Or notre démocratie à la française se révèle tout aussi incapable de comprendre les chefs des gens du voyage que les chefs traditionnels en Afrique. Elle sape leur autorité. La structure du clan est ignorée par les responsables qui devraient en faire des interlocuteurs. Dans toutes les communes de plus de 5000 habitants, on a prévu des aires de stationnement. Mais comme on les a conçues sans eux, ils passent leur temps à les détériorer. De même a-t-on traité certaines questions de développement sans les intéressés. On a plutôt favorisé le clientélisme et une corruption invraisemblable. C'est aussi le choc de deux cultures qui ne s'accordent pas et dont l'une va plus vite que l'autre. Ma génération a été témoin de cette

rupture. Elle explique notre désappointement face aux questions de développement. Pourtant, on ne saurait s'arrêter là : il en va de la survie de la planète.

Projet - Vous vous êtes intéressé au développement, puis aux questions sociales. Est-ce le rôle d'un évêque?

Albert Rouet Je ne prétends pas être expert en développement ni en économie. Mon rôle est de dire où il y a du souffle, où il y a de l'espoir, où il y a de l'espérance. Quand je travaillais au centre Jean Bart, le centre de pastorale sacramentelle, j'ai été sensible à cet élément essentiel, qui déborde le cadre de la liturgie et de l'Eglise : la puissance du symbolique. Le jour, où un acte, une expression, disent quelque chose et évoque plus grand qu'eux, c'est une parole de feu. C'est une parole qui justifie l'engagement de quelqu'un : elle donne envie, elle donne «du désir». On a aplati l'humanité et on ne lui a pas donné de souffle. On s'est recroquevillé. Si, à mon sens, les Eglises ont un rôle, c'est dans cette évocation du symbolique. C'est ainsi que je lis le paradoxe actuel. Les attentats de New York font peser sur les religions un soupçon considérable. Au même moment,

l'explosion de Toulouse s'accompagne d'une grand messe à la cathédrale. N'est-il pas étrange qu'une même société soupçonne les religions de fanatisme et fasse célébrer des grands messes pour les morts, président de la République en tête? Sauf qu'à Toulouse, il s'agissait d'un acte symbolique public dans un acte de foi. On a demandé à la religion ce qu'elle est, de l'avis majoritaire des Français, la plus capable de faire, poser cet acte symbolique devant la mort. Or il n'y a pas de politique, pas d'utopie, sans symbolique.

Projet - Durant votre présidence de la commission sociale, celle-ci s'est penchée sur un certain nombre de dossiers. Avec quelle méthode et dans quelle optique?

Albert Rouet Nous avons engagé une réflexion sur le travail, sur le sida, sur le tourisme et les loisirs, sur le logement. Nous invitions des personnes concernées d'origine diverse à réfléchir ensemble pour préparer la rédaction d'un rapport. Puis, nous organisions une seconde consultation où chacun était invité à renvoyer une note brève.

L'Eglise n'est pas compétente pour juger le travail d'un

urbaniste ou du concepteur du Plan d'occupation des sols (Pos) dans une commune. Mais elle peut aider à réfléchir sur les significations. Par exemple, est-ce que habitat et logement sont équivalents ? On peut loger dans un clapier, mais on habite dans un endroit qui est à sa ressemblance. Ces préoccupations se situent en apparence au deuxième degré mais elles commandent la manière dont on agit par la suite. Une ville française a réfléchi à son plan de logement social à partir du document de la Commission sociale et s'est demandée en quoi un logement est humain et humanisant? L'Eglise peut poser des questions à condition de ne pas être seulement celle qui donne des leçons mais de vouloir mêler sa parole à celles des autres, à condition d'être capable d'entendre ce que les entrepreneurs disent sur le prix du mètre cube de béton, ce qu'un maire dit à propos du Pos de sa commune.

Dans ce travail, que la Commission a accompli avec ardeur, elle était obligée de s'engager. Il s'agissait souvent de dégager le réseau de significations attachées à des pratiques. Ce qui se dessinait, c'était les contours d'une anthropologie, d'une défense de l'homme. Sur tous ces thèmes, il y a toujours quelque chose d'une épreuve car la réalité de l'homme fait question.

Projet - Quelle conception de la présence de l'Eglise dans la société est en jeu dans cette méthode?

Albert Rouet Qui est le maître de l'histoire? Ce sont des forces, des violences, des intérêts, des pouvoirs qui s'accompagnent d'usages précis et de stratégies. L'Eglise n'aura pas de paroles au milieu des hommes si elle n'est pas elle-même présente là où violence et pouvoir vont s'exercer, les conflits d'intérêts s'engager. C'est cela qu'il faut accepter, et essayer de mettre le doigt sur les aspects très concrets des enjeux dont on parle. Par exemple, les oppositions au logement social parce que l'on ne souhaite pas qu' il se construise dans son voisinage, parce que son petit appartement perdra de sa valeur... Ces oppositions conduisent à des stratégies d'intérêt qu'il faut combattre. On ne peut s'en tenir aux nobles principes et ignorer des pratiques inacceptables. Certains groupes dans l'Eglise estiment suffisant d'énoncer des principes évangéliques. Mais la manière dont on traduit des ambitions légitimes doit être conforme à ces exigences : toutes les alliances, les compromissions, les moyens ne sont pas possibles.

Sinon, sous couvert d'une pensée évangélique, on s'accommode d'un conservatisme hallucinant. Plus vous parlez d'évangile, moins cela changera! Comme si, en dessinant une voiture, on s'arrêtait à la carrosserie et au volant, sans se préoccuper ni du moteur, ni des roues. Les idées forces qui entraînent l'action doivent être inscrites dans une vigilance quotidienne pour que les actes ne viennent pas contredire les objectifs.

Projet - Et en politique, l'Eglise intervient peu ?

Albert Rouet - Dans l'Eglise, eston au clair sur la politique? Là aussi, on n'a pas suffisamment réfléchi sur les formes. Aujourd'hui la démocratie risque d'être très extérieure et de se contenter de son propre fonctionnement, sans tricherie. Peut-on être homme sans s'engager dans la vie commune? Les régimes forts, les dictatures, qui affirment faire le bien des gens sans eux, sont une atteinte à l'homme, qui est maître de sa propre vie. Là-dessus, on ne peut pas transiger. Le principe de la démocratie n'est pas dans la forme mais dans la structuration d'un peuple comme peuple, comme le lieu où chacun des individus, en participant à une histoire commune, construit sa

sont-ils vraiment convaincus que chaque homme possède une fécondité propre ? Quel est le sens du respect de la vie ? Un naturalisme simple ou le fruit de la personne? L'homme se constitue dans l'inachèvement qui l'engage à se bâtir en entrant en contact avec les autres. Sinon, il n'y pas d'humanité. Sous couvert d'une liberté totale, on se retrouve coincé par des réalités économiques, par des symboles intangibles. L'homme se défend et se replie sur sa sphère privée. On ne prend pas au sérieux la liberté des gens! On les amuse. Les gens ne savent pas le dire, mais ils ne savent plus où jouer leur vie, où est leur élan moteur.

propre histoire. Les gens d'Eglise

Projet - N'est-ce pas un tableau très noir ?

Oui, parce que j'ai probablement de l'homme une idée plus haute. J'ai beaucoup d'espérance, même si j'ai été très souvent déçu. En fait, je ne sais pas si je suis noir, ou lucide... On touche à un lieu de vérité, qu'on ne saurait cerner. J'ai ce même sentiment devant tant de balivernes, depuis toujours, de discours sur l'homme. Mais je garde une espérance forte. Je crois toujours que les gens feront ce qu'ils disent. Si j'avais à décrire Dieu, c'est sans doute de ce mouvement,

de cette attitude que je parlerais.



Interview,

Albert Rouet est né en 1936 dans l'Indre, dans une famille d'agriculteurs. Après une licence de théologie, il est ordonné prêtre du diocèse de Paris en 1963 et devient aumônier de lycée. Jusqu'en 1986, la plupart de ses divers ministères le font demeurer dans le monde des jeunes. Nommé évêgue en 1986, auxiliaire à Paris, il est responsable de la Commission sociale des évêques de France. C'est en 1994 qu'il retourne en province, lorsqu'il est nommé évêque de Poitiers. Il a publié, entre autres, Faut-il avoir peur de la mondialisation : enjeux spirituels et mission de l'Eglise, éd. Desclée de Brouwer, 2000, et La chance d'un christianisme fragile, entretiens avec Yves de Gentil-Baichis, éd. Bayard, 2001.



Pour citer cette page

Interview, « Itinéraire : Albert Rouet », Ceras - revue *Projet* n° 268, Décembre 2001. URL : http:// www.ceras-projet.com/index.php? id=1868.

Credits Loder



Imprimer 🖺

Projet n°268 | Actualité | Dossier

Après le 11 septembre

L'Europe devant la tragédie américaine

Pierre de Charentenay
Décembre 2001

Par son attitude après les attentats de New York et de Washington, l'Union européenne a prouvé que dans les circonstances graves, elle savait trouver les chemins d'une politique commune. Sa réaction fut immédiate. En visite à Yalta pour un sommet Ukraine — Union européenne lors des événements, les responsables de l'Union, Romano Prodi, Guy Verhofstad, Louis Michel et Javier Solana ont manifesté ensemble leur

sentiment d'horreur devant cette tragédie. En même temps, partout en Europe, les chefs d'Etat et de gouvernement ont tous publié des déclarations très fortes. Le ton était donné : une immense émotion et une grande compassion. Mais la cacophonie pouvait s'installer.

Des réactions communes

Au contraire, les élans d'unanimité se sont succédés : réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères pour le lendemain mercredi 12 septembre, assemblée le soir même du Conseil de l'Atlantique Nord invoquant l'article 5 du traité de fondation sur le principe de défense collective, pour la première fois de son histoire, pour déclarer que l'agression subie par les Etats-Unis était une agression contre tous les membres de l'Otan. Dans différentes capitales, des équipes de secours ont été rassemblées pour être envoyées sur la côte Est des Etats-Unis. Finalement, elles n'ont pas été utilisées, mais le geste est symptomatique. Le vendredi 14 septembre à midi, à l'initiative de la Belgique qui préside l'Union, l'Europe tout entière s'est tue, à la même heure et dans la même émotion. Moment symbolique fort qui unit l'Europe dans la solidarité avec les Etats-Unis. Les 20 commissaires européens et les ambassadeurs des 15 Etats membres de l'Union ont participé à un bref service en plein air. L'Union européenne se montrait présente face à cette tragédie. A leur tour, les chefs d'Etat de l'Union, réunis à Bruxelles le 21 septembre, ont rédigé un document très élaboré exprimant leur solidarité mais aussi leur différence. C'est encore le sens que prend la démarche tout à fait unique de la rencontre, le 26 septembre, entre le président Bush et Guy Verhofstadt accompagné de Romano Prodi. Que les responsables de l'Europe viennent parler directement au Président des Etats-Unis est sans conteste une nouveauté! Ils venaient apporter aussi bien leur soutien que leur différence. Le voyage de la «troïka» européenne responsable de la politique étrangère de l'Union (Louis Michel, Chris Patten, Javier Solana) accompli dans six pays musulmans du 25 au 30 septembre relève de la même volonté : détourner les Américains d'une réaction primaire qui ne ferait qu'envenimer une opposition puissante dans de nombreux pays musulmans. Seule l'Europe unie et forte ensemble peut peser sur les orientations de la première puissance mondiale.

Le gouvernement américain a été visiblement reconnaissant de ce soutien immédiat et vigoureux, mais l'unité de l'Union européenne pourrait aussi s'avérer significative à un autre égard. Si la décision de l'Otan d'invoquer l'article 5 a été vue par certains comme une déclaration de guerre, elle signifie également que la riposte des Etats-Unis aux attaques terroristes est liée aux prescriptions du droit international. Elle ne peut pas être menée en solitaire comme bon il semblerait aux Etats-Unis. Les Européens ont ainsi pu discuter d'une réaction appropriée avec leurs homologues américains et les exhorter à la modération.

Les attentats du 11 septembre ont donc servi de catalyseur pour la manifestation d'un nouvel acteur politique, l'Union européenne. Nombreux sont ceux qui, dans le passé, ont mis en doute l'efficacité de la politique étrangère de l'Union. A juste titre d'ailleurs car, en Bosnie comme au Proche Orient, elle n'a pas réussi à coordonner une action commune efficace. Malheureusement pour la Bosnie hier comme pour la Palestine aujourd'hui. Au moins, cette fois-ci. l'Union a fait la preuve que dans une situation de crise, ses membres étaient capables de travailler ensemble. D'ailleurs, Colin Powell, le

secrétaire d'Etat américain, a mentionné le soutien de l'Union européenne, sans citer individuellement chaque Etat membre. L'Europe existe, et elle s'est exprimée.

Plus que cela, elle a pris des décisions : l'Union européenne a été très rapide à réagir à la crise financière provoquée par les attentats du 11 septembre. La Banque centrale a immédiatement abaissé d'un demi point ses taux directeurs et insufflé massivement des capitaux dans le système financier, alors que du côté des Etats européens, ce fut l'attentisme pendant plus d'un mois. Mais c'est dans le domaine judiciaire que l'accélération a été la plus visible : le 13 septembre la Commission européenne a proposé l'établissement d'un mandat d'arrêt européen. Il reste bien des difficultés à dépasser pour y arriver mais, dès le 7 décembre, le Conseil des ministres des Affaires intérieures devrait adopter des mesures communes contre le terrorisme, qui mèneront à ce mandat d'arrêt européen. Le travail de plusieurs années aura été réalisé en quelques semaines. Au mois de janvier 2002, Eurojust sera opérationnel. Il s'agit d'une unité de procureurs et d'experts issus des différents Etats et qui pourront communiquer entre eux

et avec les autorités nationales. Ce groupe coopérera directement avec Europol, la police européenne, où une unité spéciale s'occupera des mesures antiterroristes. En outre, les directeurs des services secrets de Etats de l'Union se rencontreront régulièrement comme ils le font pour la première fois le 1er novembre. L'accélération dans ce domaine judiciaire est impressionnante.

Un autre secteur a aussi été relancé par l'attentat, le processus de Barcelone, terme consacré pour désigner le dialogue culturel et politique entre les deux rives de la Méditerranéen. Réunion des ministres de l'Union avec les douze Etats riverains, débat extraordinaire au Parlement européen, ce dialogue qui dormait dans les dossiers depuis son lancement en 1995 est enfin reparti d'un bon pied.

Le temps des différences

Doit-on pour autant parler d'unanimité en Europe ? Pas vraiment. Le début des frappes, presque un mois après l'attentat, le 7 octobre, a commencé à révéler les lézardes dans l'unanimité. Les Britanniques ont été particulièrement actifs et

démonstratifs dans leur soutien à Washington. D'abord parce que, comme l'a dit Tony Blair, cet attentat est le plus grand qui ait frappé des citoyens de sa Majesté depuis la deuxième guerre mondiale. Dans cette approche, on retrouve aussi l'amitié traditionnelle entre Londres et la capitale américaine. L'engagement de Tony Blair est donc logique. Il a manifesté moins de précautions que les autres pays de l'Union dans son soutien à l'Amérique, sans pour autant les contredire.

Chaque chef d'Etat européen a aussi développé sa propre dynamique dans ces circonstances, mais sans chercher explicitement à nier ou à se démarquer des initiatives européennes. Au-delà de l'unité qu'elle a manifestée, l'épreuve des attentats a donc révélé une attitude nouvelle de l'Union. sensiblement différente de celle des Etats-Unis. L'Europe appelle à une politique globale de dialogue, qui respecte les identités, à une politique de développement qui efface les injustices. On ne supprimera pas le terrorisme par la guerre mais en supprimant les causes de cette violence extrême et désespérée. L'Union soutient son partenaire atlantique sans état d'âme, mais fait entendre sa différence. La rhétorique sur la

guerre a été beaucoup moins forte sur le continent européen. Les analyses ont été autrement sophistiquées. La réflexion sur les motivations s'est développée partout, notamment concernant le Proche Orient. Il n'y aura pas de règlement du terrorisme sans le traitement de ces causes. Les déclarations de M. Jospin à l'Assemblée nationale le 9 octobre, deux jours après les premières frappes américaines, accentuent les divergences et les distances: "Si la situation devait conduire à nous entraîner dans un engrenage que nous ne jugerions pas souhaitable, je ne m'y prêterais pas".

L'unité et la détermination de l'Europe dans cette voie seront certainement mises à l'épreuve dans les semaines qui viennent. Le début d'opérations militaires laisse paraître des variantes dans les discours, d'autant que les Etats-Unis ont bien dit qu'ils choisiraient les partenaires de leurs actions. Ils ont choisi en effet la Grande-Bretagne en première ligne et la Russie comme soutien lointain, laissant les autres Européens sans voix et sans influence.

De ces événements récents, une nouvelle image de l'Europe apparaît : elle est devenue une puissance qui consulte, qui prend

des initiatives, qui s'exprime. Autant elle a des doutes sur ellemême quand il s'agit de se définir ou de trouver des modes de gouvernement, autant elle sait réagir quand des événements graves la sollicitent sur la scène internationale. Le travail de Javier Solana, présent sur tous les fronts depuis sa nomination comme Haut Représentant de l'Union commence à porter ses fruits. Mais la limite est tracée : quand le temps des opérations militaires est venu, l'Europe reste encore peu efficace. Les options à prendre soulèvent trop de difficultés pour obtenir rapidement un consensus.

On a découvert aussi que l'Europe est souvent mieux située que les Etats-Unis pour dialoguer avec de nombreux interlocuteurs, notamment au Proche orient. même si elle a bien des faiblesses. Cette petite avancée manifeste tout ce que l'Europe pourrait faire si elle s'en donnait les moyens, y compris jusqu'aux moyens militaires. Elle indique une tâche à accomplir. Beaucoup plus proche de nombreux Etats musulmans que ne le sont les Etats-Unis, elle a pu rendre visite à six Etats liés à la crise pour entendre ce qu'ils avaient à dire. Elle se découvre ainsi une vocation de médiateur, elle qui a été le théâtre de tant de violences.

Autant d'indications sur les voies à emprunter pour l'avenir.



Pour citer cette page

Pierre de Charentenay, « L'Europe devant la tragédie américaine », Ceras - revue *Projet* n°268, Décembre 2001. URL : http://www.ceras-projet.com/index.php? id=1868.

Creatts ' Loaer



Imprimer 🖺

Projet n°268 | Actualité | Dossier

Après le 11 septembre

Répondre aux attaques terroristes

Perspective éthique et religieuse

David Hollenbach
Décembre 2001

La réponse aux événements tragiques du 11 septembre dernier au World Trade Center et au Pentagone est encore en maturation. Tous les membres de la société civile ont une responsabilité dans la formulation des décisions politiques qui comportent une dimension morale et religieuse importante. Arrêtons nous quelques-uns des enjeux.

La lettre adressée au président Bush le 19 septembre par Mgr Joseph Fiorenza, président de la conférence épiscopale catholique des Etats-Unis est un point d'appui pour la réflexion : «Notre nation, en collaboration avec d'autres, a le droit moral et la grave obligation de défendre le bien commun contre des attaques terroristes (comme celles du 11 septembre). En conséquence, nous soutenons les efforts de notre nation et de la communauté mondiale pour rechercher et demander des comptes- dans le respect du droit national et international – aux individus. groupes et gouvernements qui en sont responsables. Il revient à tout citoyen de reconnaître la menace commune et d'être prêt à faire les sacrifices appropriés pour soutenir l'effort de notre nation – un effort qui sera de longue haleine et aux multiples facettes -, afin d'y répondre d'une manière moralement responsable.»

Cet effort moral et responsable doit s'appuyer sur une juste compréhension du contexte qui a été l'occasion des attaques, sinon leur cause. Celui-ci comporte au moins trois dimensions, culturelle, économique et politique.

Sur le plan culturel, l'hypothèse très discutée de Samuel Huntington selon laquelle nous allons vers un «choc de civilisations» est l'explication la plus provocatrice et la plus simpliste. La politique mondiale de l'après guerre froide serait dominée par un choc de civilisations forgées par les traditions religieuses plutôt que par un conflit d'idéologies politiques ou de doctrines économiques. Ce diagnostic évoque le spectre d'un conflit religieux à l'échelle mondiale. Le pluralisme de la modernité occidentale ferait naître un malaise de l'identité personnelle, spécialement chez ceux qui vivent dans des cultures fondées sur la tradition. Les communautés religieuses aux contours les plus nets répondent à ce malaise en donnant davantage de forces aux identités personnelles. Mais de telles identités fortes et ayant la religion pour fondement renforcent les frontières entre groupes. Huntington prédit un futur où les conflits tireraient leur origine des rivalités entre civilisations et religions.

Même si les sociétés musulmanes ont été entraînées dans nombres de conflits récents; exclure l'outsider n'est de l'essence ni des normes islamiques, ni du comportement de la plupart des musulmans. Le monde islamique est lui-même relativement

pluraliste dans son attitude vis-àvis de l'Occident et de la démocratie. La majorité des musulmans est pacifique et ne correspond certainement pas à l'image stéréotypée de terroristes violents. Il y a des groupes importants de croyants religieux qui acceptent ce que leur a appris l'expérience de la valeur de la liberté religieuse et d'une conception ouverte de la cité. Ces communautés religieuses sont attachées à la paix, aux droits de l'homme et à une plus grande justice pour les individus et les groupes. Parmi ceux-ci on trouve beaucoup des musulmans du monde, qui voient dans ces valeurs le prolongement de leurs convictions de foi. La coopération de l'Occident et des chrétiens avec ces nombreux musulmans est essentielle pour construire la paix future. Comme le disait Jean-Paul II lors de sa visite en Syrie, le 5 mai 2001 : «Aujourd'hui, dans un monde de plus en plus complexe et interdépendant, nous avons besoin d'un nouvel esprit de dialogue et de coopération entre chrétiens et musulmans. Ensemble, nous reconnaissons le même Dieu unique et indivisible, créateur de tout ce qui existe. Ensemble, nous devons proclamer au monde que le nom du Dieu unique est un nom de paix et un appel urgent à la paix !»

En conséquence, les communautés religieuses qui construisent de hautes murailles entre elles-mêmes et les autres ne sont typiques ni du christianisme, ni de l'islam. Des frontières très nettes n'existent que pour les communautés de croyance que l'on peut qualifier de fondamentalistes. Une étude importante concluait que le fondamentalisme est caractérisé par des «réactions militantes, mobilisées et défensives face à la modernité» (1) que l'on peut trouver dans toutes les grandes religions et virtuellement toutes les régions du monde : dans des groupes tels que la «Majorité morale» et la «Coalition chrétienne» aux Etats-Unis. le Gush Emunim et Kash en Israël et le Parti des Peuples indiens au pouvoir en Inde (BJP); et donc pas seulement dans des groupes islamistes comme le Hamas. le Hezbollah, ou le réseau de Osama ben Laden, Al-Qaeda. Le fondamentalisme n'est pas au fondement de toute conviction religieuse forte. D'ailleurs, beaucoup de communautés religieuses parmi les plus ferventes sont profondément impliquées dans le combat pour les droits de l'homme et pour la paix. Nombreuses d'entre elles ont rappelé deux autres dimensions du contexte des attaques du 11 septembre,

l'économie et la politique.

En ce qui concerne l'économie, la colère devant la pauvreté du monde en développement se change aisément en ressentiment et même en haine à l'égard de ceux qui tirent aujourd'hui les ficelles de la mondialisation. Si l'Occident n'est pas disposé à faire un pas important pour atténuer les disparités énormes entre les riches et les pauvres de la planète, la conclusion que sa culture est matérialiste et auto-centrée sera inévitable. Ce terreau est excellent pour nourrir le ressentiment et inviter à lancer des attaques terroristes sous le drapeau vert de l'islam. En accueillant le nouvel ambassadeur américain au Saint-Siège juste quatre jours après l'attaque, le Pape a rappelé que l'une des clés pour surmonter la tentation terroriste est de s'attaquer à la misère économique. Répondre aux attaques du 11 septembre doit avoir pour visée le bien commun non seulement des Etats-Unis et de l'Europe, mais du monde, spécialement le bien de ceux qui sont privés des ressources économiques minimales.

Sur le plan politique, le gouvernement américain a dit qu'il aspire à assécher le marais d'où proviennent les terroristes. L'action militaire pour neutraliser les auteurs de la terreur déployée au World Trade Center est sûrement juste. Mais elle ne peut être conduite légitimement qu'en respectant certaines conditions morales. Mgr Fiorenza l'a dit explicitement: «Nous devons prendre en compte la nature unique de cette nouvelle sorte de menace terroriste : en même temps, toute réponse militaire doit être en accord avec des principes moraux fondamentaux, notamment les normes de la tradition de la guerre juste, et en particulier la probabilité du succès, l'immunité des civils et la proportionnalité. Notre nation doit garantir que les décisions politiques et militaires de notre nation obéiront au devoir de protéger les vies humaines innocentes.»

Chacun des critères de la théorie classique de la guerre juste doit s'appliquer aux réponses politiques et militaires. « L'espoir du succès » invite à nous méfier de toute stratégie qui pourrait embraser la colère du monde musulman et des pays les plus pauvres et ainsi faire germer les nouvelles recrues des réseaux terroristes. Par « immunité des civils », il faut entendre que des personnes innocentes ne peuvent être les cibles directes d'une quelconque réponse militaire. Les orphelins de parents innocents

peuvent devenir les recrues d'organisations terroristes. La proportionnalité signifie que le mal qui résulte de l'usage de la force ne doit pas être plus important que le mal déjà accompli ou à venir. Ce critère, en particulier, doit nous mettre en garde contre toute stratégie qui fermerait les routes de la paix future.

Un jugement prudent, alliant grande sagesse politique et engagement moral, doit guider l'application de ces principes. Assécher les marais de la terreur demande une stratégie plus subtile que des attaques militaires sur des camps d'entraînement terroriste ou sur des pays qui les soutiennent. L'action militaire proportionnée et menée avec discernement doit s'accompagner d'un changement plus fondamental de politique pour sérieusement éradiquer la racine économique et politique des attaques. Ce dont nous n'avons pas besoin est précisément d'une réponse purement militaire à ce qui est perçu comme un conflit avec ceux qui haïssent la liberté. Une telle stratégie nous rapprocherait d'un réel choc de civilisations, face auguel la souffrance des victimes de New York et de Washington ne pèserait pas lourd.

De plus, ce contexte invite les Etats Unis à de nouvelles initiatives politiques au Proche-Orient. Le Pape a affirmé au nouvel ambassadeur américain au Saint Siège que «la violence tragique qui continue à frapper le Proche Orient» invite les Etats-Unis «à promouvoir un dialogue réaliste qui permettrait aux deux parties d'atteindre la sécurité, la justice et la paix, dans le plein respect des droits de l'homme et du droit international». Américains et Israéliens n'ont pas vraiment suivi ce conseil. Ils sont, par exemple, incapables de résoudre la question des camps de réfugiés où ont vécu trois générations de palestiniens, devenus vulnérables à la tentation de convertir leurs convictions profondes en étendard de guerre. Pour certains musulmans, résister à cette tentation est dur quand le Président des Etats-Unis utilise sans réfléchir le mot « croisade » pour caractériser la réponse américaine.

Les événements du 11 septembre amènent des défis de très grande ampleur. Certes, dans le long terme, faire face aux causes du terrorisme nécessite rien de moins qu'un mouvement en direction de ce que l'ancien Président Bush avait appelé, durant la guerre du Golfe, un nouvel « ordre du monde ». Très tôt au court de cette crise, l'actuel président Bush a déclaré que les nations du monde doivent être soit aux côtés des Etats-Unis, soit contre eux. Cette polarisation risque d'accentuer l'image selon laquelle les Etats-Unis veulent utiliser cette crise pour accroître leur influence culturelle, économique et politique. Critiquant implicitement le « pour ou contre nous », le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan a rappelé que seules les Nations Unies sont à même de contrer le terrorisme grâce à ses forums qui permettent de construire des coalitions, à ses conventions légales sur l'extradition, sur les poursuites judiciaires, le blanchiment de l'argent, et à ses programmes de développement pour faire face à la pauvreté, au déficit d'éducation ou aux épidémies. Heureusement, les Etats-Unis ont commencé à répondre à introduire aux Nations Unies une résolution antiterroriste très sévère par le biais du Conseil de Sécurité et à appeler à un effort de coopération mondiale par celui de l'Assemblée Générale. Seule une réponse multilatérale, avec une légitimité globale, peut réussir. Pour cela, les initiatives américaines doivent s'inscrire dans un processus essentiellement multilatéral. Aucune nation, quelle que soit sa force, peut seule faire face aux

menaces actuelles. La force de la détermination des Etats Unis à s'engager dans une approche vraiment multilatérale conditionnera la capacité de sa politique à réduire le désordre d'un monde capable de faire naître autant de peur, de violence et de terreur.



Pour citer cette page

David Hollenbach, « Répondre aux attaques terroristes », Ceras - revue *Projet* n°268, Décembre 2001. URL: http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1868.

Credits Lodei



Imprimer 🖳

Projet n°268 | Actualité | Dossier

Après le 11 septembre

Afghanistan, une société décomposée

Etienne Gille Décembre 2001

uand les communistes prennent le pouvoir en Afghanistan en 1978, par le biais d'un coup d'Etat militaire, ils s'attaquent à une société dont le visage peut être perçu sous deux angles très différents. A leurs propres yeux, la société afghane, asservie à un pouvoir qu'ils qualifient de féodal (un film projeté à Kaboul à cette époque, "les jours difficiles", en donne une image caricaturale) est arriérée et corrompue. Le taux d'analphabétisme est particulièrement élevé (de 80% à

90% selon les estimations); les bacheliers du système éducatif ne trouvent pas tous de place à l'Université et se sont souvent réduits au chômage; la démocratie est insuffisante, surtout depuis que le président Daoud a instauré un parti unique et semble vouloir bannir les communistes qui l'ont aidé à prendre le pouvoir ; les inégalités se creusent entre une population rurale, qui vit sur des parcelles de terre s'émiettant au fil des héritages, et une bourgeoisie qui commence à s'enrichir.

D'autres se montrent plus indulgents. Aux premiers rangs desquels les touristes qui, après avoir lu Les Cavaliers de J. Kessel. viennent de plus en plus nombreux visiter un pays dont ils tombent souvent amoureux. A cause non seulement de la beauté du paysage, mais de l'accueil hospitalier des habitants et d'un artisanat de qualité toujours vivace. Les statisticiens relèvent les progrès spectaculaires accomplis dans de nombreux domaines. La scolarisation des enfants, garçons comme filles, connaît une croissance exponentielle, seulement freinée par la difficulté de recruter des professeurs compétents. Des usines sont créées, des routes modernes sont construites grâce à l'aide étrangère, l'agriculture entreprend de se moderniser.

Les tensions politiques, dans un pays à 90% rural, ne semblent pas telles qu'une explosion soit prévisible. Les diverses ethnies du pays coexistent apparemment sans problèmes, et le sentiment national progresse, grâce aux deux creusets que sont l'école publique - où l'on apprend dès les premières leçons : "nous sommes tous des Afghans"- et l'armée. Peu à peu, le qualificatif d'"afghan" perd son sens premier de "pachtoun" pour désigner tous les ressortissants de l'Afghanistan. Les religieux réactionnaires, très minoritaires, se contentent de quelques manifestations - parfois violentes - contre les minijupes. Quant aux étudiants islamistes, leur influence, qui fait contrepoids à celle des communistes, demeure modeste, car le pays semble aspirer à une modernité sans complexe. Le soulèvement tenté par Ahmad Chah Massoud - alors inconnu - au Pandjchir n'a donné aucun résultat.

«Notre pays n'est plus l'Afghanistan»

Il est important de revisionner ces quelques images du passé pour analyser la situation actuelle. Il serait trop long de retracer toutes les étapes de la descente aux enfers d'un pays qui, certes, n'était pas un paradis et

connaissait ses contradictions, mais respectait le minimum de règles communes qui font que la vie est vivable et l'atmosphère respirable. Rappelons simplement la terreur instaurée dès 1998 principalement par les communistes du khalq, qui éliminèrent des milliers d'intellectuels, d'hommes politiques ou de simples citoyens à l'esprit indépendant; la révolte des paysans suffoqués par la violence avec laquelle on voulait les contraindre à abandonner leurs traditions; l'appel au "grand frère" et la répression féroce menée par le rouleau compresseur soviétique; la déliquescence du pouvoir communiste et les alliances contre nature de Massoud: les atroces rivalités entre modjahedin, alliés à tour de rôle avec le sinistre Dostam; les pillages et la destruction de Kaboul dans ces combats entre "frères" ; le rôle pervers du Pakistan; l'arrivée des Tâlebân en même temps pacificateurs, instaurateurs de règles insensées censées plaire à Dieu, coupables de crimes ethniques, et finalement complices d'actes terroristes inqualifiables. Tout cela avec son cortège de morts, d'amputés, de réfugiés, de victimes de la sécheresse. "Notre pays n'est plus l'Afghanistan" m'ont souvent dit des Afghans réfugiés en France. "Les jeunes n'ont connu que la

guerre, le seul gagne-pain de beaucoup c'est de combattre. Il y a eu trop de viols et de violences. L'afghanité, l'art de vivre de nos ancêtres a disparu ".

Ils souffrent de leurs contradictions

J'appréhendais donc le jour où, en 1998, je repris le chemin de Kaboul. De ce bref voyage quelques images, elles aussi contradictoires, me restent. Celle d'un groupe de professeurs partageant de manière conviviale un repas dans une tchaykhana tristounette. Le même groupe contraint de faire la prière au soleil couchant, sous mes yeux méditatifs, puis un mollah furieux de la présence d'un étranger qui se dresse devant les professeurs craintifs et exige de manière agressive de voir mes papiers. Ou bien l'arrivée à Kaboul, où des Tâlebân à la sortie de la mosquée tentent en ricanant d'exciter un chien contre moi. Image bientôt compensée par le sourire de la sœur de mon compagnon et l'empressement chaleureux de son mari, - on dirait Abraham accueillant un hôte céleste. Non, il n'est pas nécessaire de gratter beaucoup pour retrouver, masqué par l'idéologie de quelques groupes sectaires ou par les frustrations de pauvres gosses

grandis dans la guerre, le beau visage de l'hospitalité afghane, qui confond tant elle est excessive, dans son trop plein de délicatesse et d'humanité. Il est d'ailleurs là toujours intact, chez ses familles de réfugiés, attendant avec anxiété la décision de l'OFPRA dans les modestes studios des foyers d'accueil, et qui réussissent l'exploit de préparer de succulents repas pour ceux qui voudraient les aider, accueillant ainsi ceux qui devraient les accueillir.

Il serait vain d'opposer, dans cet art de vivre, campagne et ville ou bien Nord et Sud. Même, si l'on en excepte les excités et les radicaux qui, hélas, ont tenu le haut du pavé ces dernières années, Tâlebân et non Tâlebân. En ce sens, il est clair que chez beaucoup de personnes qui ont fait du chemin avec les Tâlebân. par opportunisme, ou par rancœur à l'égard de l'autre bord, demeure cette part de l'âme afghane accueillante, souriante, proche de la terre en même temps que du ciel.

Comme nous tous, mais plus que nous tous peut-être, les Afghans souffrent de leurs contradictions. Ils souffrent non seulement de la dureté de la vie - plus âpre que dans la plupart des pays du monde -, de la guerre, des ingérences étrangères et de la famine, mais ils souffrent aussi du décalage qu'ils constatent entre l'image que leur culture leur donne d'eux-mêmes et qui se retrouve largement diffusée dans l'imaginaire occidental, et la réalité. L'Afghan est fier et indépendant, mais il est de notoriété publique que le Pakistan a pavé la voie aux Tâlebân en subventionnant largement de valeureux commandants qui se sont évanouis du jour au lendemain dans la nature. Nul doute que les Américains fassent de même pour retourner d'autres commandants, sinon les mêmes. L'Afghan ne peut pas tolérer de combattants étrangers sur son sol, mais il accepte les kalachnikov russes et les Stinger américains. On pourrait continuer une telle litanie grinçante. Elle n'a pas pour but de dévaloriser un peuple, mais plutôt d'aider à comprendre combien le décalage entre un idéal élevé et une réalité somme toute ordinaire peut être source de frustration et d'amertume, en même temps qu'il n'aide pas à un pragmatisme permettant de trouver les solutions politiques les moins mauvaises possibles. "Nous, les gens d'Afghanistan, nous sommes devenus mauvais", ai-je plusieurs fois entendu à Kaboul. En s'exprimant ainsi, les personnes révèlent en fait la pureté de leur cœur en même temps que leur infinie tristesse.

J'ai cependant le sentiment que les intellectuels et les hommes politiques n'ont pas fait d'effort pour poursuivre ce début d'introspection, et préfèrent en général se limiter à une mise en cause, justifiée mais insuffisante, des pouvoirs étrangers pour expliquer la débâcle afghane.

Un pays exsangue

L'Afghanistan d'aujourd'hui semble détruit, exsangue. Les membres de l'intelligentsia ont disparu, les uns tués, les autres en exil. Les infrastructures sont en ruine - à présent pilonnées pour le peu qu'il en reste. Les routes sont redevenues des pistes, ornées souvent de débris de chars, les hôpitaux délabrés sont sans médecin. Depuis vingt ans dans les campagnes, dix ans dans les villes, les écoles sont fermées ou ne délivrent plus un enseignement digne de ce nom. Les atrocités à caractère ethnique commises dans les différents camps, les discriminations de toutes sortes, les scandaleuses pratiques de mariage forcé ont développé dans la population à la fois des haines et un abattement profond et sans espoir. Plus personne n'a confiance en personne et ne s'aventure à parler librement en public.

Certains parfois s'étonnent que la

population ne se soit pas révoltée. Mais une révolte suppose un minimum de lien social. Or les possibilités de communication sont réduites au minimum - très peu de téléphones, un unique vague journal totalement contrôlé, l'interdiction de s'associer et de se rassembler. Même les solidarités familiales ou de voisinage ont été mises à mal par les départs à l'étranger, les emprisonnements, les deuils, les déplacements de population. Il n'existe pas de statistique précise à ce sujet, mais la majeure partie de la population actuelle de Kaboul n'y résidait pas il y a dix ans.

La société afghane est-elle donc si profondément touchée dans sa culture et blessée dans son âme au point qu'elle n'ait plus la possibilité de se reconstruire un avenir de justice et de concorde? La réponse doit être négative, me semble-t-il. Il s'agit là bien sûr d'une sorte d'acte de foi : les civilisations ne s'effondrent pas si facilement, et, au-delà des vicissitudes historiques, la transmission familiale est là pour maintenir les valeurs les plus essentielles. Cet acte de foi est conforté non seulement par les quelques images que j'ai rapidement évoquées, mais aussi par tous les récits qui nous parviennent et tous les reportages qui nous montrent des hommes et

des femmes dignes et courageux dans le malheur. Dans les images prises à la sauvette par les caméras cachées des journalistes, il n'est pas rare de surprendre un sourire, un silence ou un geste qui révèlent une profonde humanité. Il n'est pas de guerre de trente ans, voire de cent ans qui puisse détruire l'âme d'un peuple.



Pour citer cette page

Etienne Gille, « Afghanistan, une société décomposée », Ceras - revue *Projet* n°268, Décembre 2001. URL: http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1868.

| Contact | Le Klosque | FILRSS | | Credits | Lodel



Imprimer 🖳

Projet n°268 | Actualité | Dossier

Les soucis du passage à l'euro

Paul Frécel

Décembre 2001

⊿e premier janvier 2002, les pays européens réaliseront une opération sans précédent : abandonner leur devise nationale pour adopter une monnaie unique, l'euro. Un tel changement induira de nombreuses conséquences. On peut imaginer les difficultés que certaines catégories de la population, et d'abord les personnes âgées, vont rencontrer pour adopter la nouvelle monnaie. N'y a-t-il pas de gens, qui, quarante ans après, comptent encore en anciens francs? Mais plus que ces problèmes psychologiques, qu'on ne saurait négliger, nous

voudrions cerner les conséquences économiques du passage à l'euro. Ne risque-t-on pas une hausse des prix, ou un ralentissement de la consommation préjudiciable à la croissance et à l'emploi ?

Un taux de conversion pénalisant

Les Français n'ont pas de chance. Le hasard a voulu que le taux de conversion entre l'euro et le franc soit particulièrement compliqué : 1 euro = 6,55957 francs. De ce fait,le choc du passage à la monnaie unique risque d'être plus important en France que chez nos voisins européens souvent mieux lotis. Ainsi l'euro vaut-il à peu près deux deutschemarks (exactement 1,95583). Il sera facile au consommateur allemand de passer d'une monnaie à l'autre et de conserver une notion des ordres de grandeur en matière de prix. De même, l'euro vaut à peu près 2000 lires italiennes, ou 40 francs belges, ou 200 pesetas espagnoles. Ces parités permettent encore quelques calculs de tête, tandis que le taux de conversion de 6,55 n'est praticable que par des champions en calcul mental. Remarquant que 100 francs valent à peu près 15 euro, les pouvoirs publics ont

essayé, avec plus ou moins de succès, de populariser la règle « pour convertir les francs en euro, ajouter la moitié et diviser par dix », mais à partir du premier janvier prochain, nous aurons surtout à convertir des euros en francs pour retrouver quelques références, et pour cela, il n'existe pas de règle commode. Les Français risquent donc de perdre la notion des ordres de grandeur, aussi bien en matière de prix que de revenus.

Une occasion pour augmenter les prix

Parmi les préoccupations d'ordre strictement économique liées à l'introduction de l'euro, la plus présente à l'esprit des Français est le risque d'une hausse des prix. A partir du moment où les consommateurs auront perdu un certain nombre de leurs repères en matière de prix, ils ne pourront plus jouer aussi efficacement leur rôle d'animateurs de la concurrence. Or, dans un système économique où la quasi-totalité des prix sont libres, la concurrence est essentielle dans la maîtrise de l'inflation.

Par ailleurs, il y a plusieurs raisons pour que le passage à l'euro s'accompagne d'une modification des prix, et non

d'une simple conversion. Premier élément à jouer, le problème des prix ronds, notamment pour les produits de faible valeur. Prenons le cas des produits de boulangerie. Une baguette coûte 4,40 F, soit 0,67 euro; un boulanger qui adopterait un tel prix serait obligé de manipuler beaucoup de petite monnaie. Il va donc arrondir à 0,70 euro, ce qui représente une hausse de 4%. Le même problème de l'arrondi des petits prix se pose pour les journaux. Beaucoup ont déjà opté pour des augmentations leur permettant d'afficher des prix ronds en euro. Le cas extrême est celui des distributeurs automatiques. Beaucoup, pour des raisons de simplicité, affichent des prix de 10 F ou 5 F. La tentation est forte, pour ne pas avoir à alimenter les distributeurs en monnaie, de remplacer ces prix par deux euros et un euro, ce qui correspond d'ailleurs aux valeurs faciales des deux principales nouvelles pièces. La hausse de prix est dans ce cas de 31%!

Pour les biens et services ayant une valeur plus élevée, la nécessité de modifier les prix vient de l'usage habituel de prix «psychologiques». Par exemple, les constructeurs ont longtemps axé des campagnes de publicité sur des modèles de voiture à 59 000 F. L'habillement et l'électroménager sont également

très friands de ces types de prix juste en dessous des chiffres ronds. La conversion en euro ne donne évidemment pas des prix ayant cette propriété de se terminer par un 9. Le passage à la nouvelle devise se traduira par la fixation de nouveaux seuils, donc par des variations de prix supérieures à ce que donnerait une simple conversion. Ces changements de grilles de prix ont déjà commencé chez les grands distributeurs qui anticipent le passage à l'euro en modifiant à l'avance les prix en francs. Ainsi at-on vu apparaître des ordinateurs à 13 050 F, dont on imagine aisément qu'ils seront bientôt à 1990 euros. Il ne fait pas de doute que les constructeurs d'automobiles mettront sur le marché des véhicules à 9990 euros (soit 65 530 F). Dans ces tarifs de nouveaux produits, il sera bien difficile de distinguer ce qui est justifié par une modification des caractéristiques et ce qui est une pure hausse de prix.

Tous les arguments évoqués montrent simplement que l'introduction de l'euro est un motif pour une modification des prix, et pas nécessairement pour une hausse. La théorie économique suggère en effet que le changement d'unité monétaire n'a pas de raison de modifier le

comportement de fixation de prix. On sait aussi que le rôle des anticipations est primordial et que, dans un environnement incertain, les signaux donnés par les fournisseurs ou les concurrents peuvent amener une entreprise à modifier son comportement. Or c'est là que le bât blesse. Les producteurs et distributeurs français sont tentés d'augmenter leurs prix à l'occasion du passage à l'euro, audelà de tout comportement de marge, parce qu'il existe des tensions inflationnistes en amont. Ces tensions existent en fait depuis le début de 2001 et sont la conséquence de deux phénomènes passés : d'une part, la remontée à partir de 1999, puis le maintien à un haut niveau des prix du pétrole (25 à 30 dollars le baril); d'autre part, la baisse de la valeur de l'euro par rapport au dollar qui a entraîné un renchérissement de l'ensemble des matières premières et des composants importés. L'accélération de l'inflation observée en 2000 et au début de 2001 n'a correspondu qu'aux effets directs de cette inflation importée avec, par exemple, une répercussion sur le prix de l'essence à la pompe. Mais on n'a pas tout à fait vu jusqu'à présent les effets que les économistes qualifient de «second tour», ceux qui transitent par l'augmentation des coûts intermédiaires dans les

filières de production. Un autre élément qui pousse les entreprises à augmenter leurs prix est l'accélération progressive des salaires. Devant la réanimation des prix, les revendications salariales sont devenues plus pressantes. Les salariés ont d'ailleurs le sentiment de n'avoir pas assez bénéficié des fruits de la croissance. En fait, la masse salariale a fortement augmenté, mais cette augmentation s'est faite au travers de l'accroissement des effectifs employés tandis que, conformément aux engagements de modération souscrits dans le cadre des accords de réduction du temps de travail, les salaires individuels ne progressaient guère à plus de 2% par an. Ce partage peut être considéré comme satisfaisant d'un point de vue collectif, puisqu'il a facilité la réduction du chômage, mais il n'est pas toujours bien compris par les personnes concernées. Dernier facteur poussant à la hausse des prix : dans les petites entreprises, le passage aux 35 heures prévu pour le 1er janvier 2002 leur fait craindre une augmentation des coûts salariaux, dans la mesure où elles entrevoient difficilement la possibilité de procéder à une réorganisation du travail et de dégager des gains de productivité.

On le voit, le passage à l'euro est

inflationniste parce qu'il crée l'occasion d'un changement des prix à un moment où les motifs de hausse sont importants. Les pouvoirs publics ont tenté de prévenir ce risque en négociant avec les professionnels des engagements de stabilité des prix dans la période entourant le passage à l'euro. Mais la réaction de beaucoup d'entreprises a été d'anticiper ce «gel» et de relever leurs tarifs dès la fin de l'été. Le gel lui-même ne peut être complet puisque la liberté des prix reste la règle. Toutefois, à l'horizon de la mi-2002, dès que les consommateurs auront retrouvé leurs repères, l'attrait des prix bas, qui permet de contenir l'inflation depuis huit ans, va retrouver toute son importance, surtout si la situation économique n'est plus aussi brillante qu'au cours des quatre dernières années. Ainsi, le regain de la concurrence mettra un terme aux augmentations inhabituelles de prix.

Vers des à-coups sur la consommation

C'est l'évolution du pouvoir d'achat qui détermine d'abord la consommation des ménages, L'évolution de celui-ci n'ayant pas lieu d'être modifiée par le passage à l'euro, il n'y a pas non plus de raison que la tendance de fond de la consommation soit altérée par le passage à l'euro. Elle peut néanmoins être modifiée à court terme, en raison d'un changement dans la perception que les consommateurs ont de leur pouvoir d'achat. Exprimés en euros, les salaires ou les soldes des comptes courants apparaissent beaucoup plus faibles. Le Smic net se situera en dessous de 1000 euros. Ce changement dans les ordres de grandeur induira-t-il un réflexe de prudence dans les achats et un surcroît d'épargne ? Il est vrai que les prix des produits apparaîtront aussi plus faibles en euros qu'en francs. Il est donc bien difficile de prévoir les résultats de cette illusion nominale.

Parmi les effets dont le signe est plus facilement identifiable, il y a l'impact de l'existence chez les particuliers de grandes quantités de francs sous forme de billets. Les bas de laine n'ont pas disparu. Ils sont le résultat de réflexes ancestraux et surtout de revenus non déclarés à l'administration fiscale. D'après les données de la Banque de France sur les coupures en circulation, le montant de ces billets thésaurisés serait considérable : de l'ordre de 150 milliards de francs au début de 2001. Les détenteurs de ces billets craignent de ne pas pouvoir

les convertir facilement en euros. même si les pouvoirs publics ont assoupli les règles concernant les dépôts en liquide dans les banques. Ils sont donc tentés de les dépenser. De fait, les commerçants font état d'une circulation accrue des grosses coupures. Il est vraisemblable que ces bas de laine vidés à l'occasion du passage à l'euro participent à la bonne tenue de la consommation que l'on constate dans l'entretien et l'équipement du logement ou dans l'automobile. Un soutien encore plus net de la consommation se manifestera-t-il au début de 2002, pendant la courte période qui sépare l'introduction des pièces et billets en euro et le retrait définitif des coupures en franc le 17 février ? L'ensemble des consommateurs, et pas seulement ceux qui détenaient d'importantes liquidités seraient amenés à se débarrasser de leurs francs en les dépensant plutôt que d'effectuer des démarches à la banque pour les échanger. Certains envisagent que les soldes - elles se situeront à la fin de la période de circulation du franc - connaissent un large succès. L'hypothèse ne rencontre pas l'unanimité. Faire coïncider une vague de forte consommation avec la période de double circulation de la monnaie serait difficile à gérer pour les distributeurs. Par ailleurs. le

double affichage des prix risque d'entraîner une certaine confusion. Chaque étiquette d'un produit soldé devra en effet comporter quatre prix : les anciens et nouveaux prix en francs et les anciens et nouveaux prix en euros. Aussi bien, certains pays, comme la Belgique, envisagent de décaler la période des soldes, après la fin de la circulation de la monnaie nationale.

Après le 17 février, il est vrai, la consommation aura sans doute besoin de stimulants. On peut identifier plusieurs éléments de freinage. Le premier est la perte de repères en matière de prix du consommateur. Avec des prix en euro, il aura plus de difficultés à choisir entre les différents produits proposés, ayant du mal à apprécier si les différences dans les caractéristiques justifient les écarts de prix entre les articles. Dans le doute, le consommateur serait tenté de s'abstenir ou de rester prudent dans ses achats, craignant surtout que les producteurs cherchent à tirer profit du passage à la monnaie unique.

Autre élément de freinage de la consommation : une moindre aisance dans l'usage des pièces et billets, entraînant un allongement des queues aux caisses. Ce problème est redouté en

particulier dans la grande distribution. Un allongement des temps d'attente entraînerait une moindre fréquentation des hypermarchés et un fléchissement de la consommation. Les problèmes de l'usage des nouveaux billets seraient aggravés si des coupures falsifiées apparaissaient rapidement. De nombreuses précautions ont été prises pour limiter ce risque. Les caractéristiques précises des nouveaux billets n'ont été dévoilées que très tardivement, et la Banque centrale européenne a veillé à leur intégrer un maximum de signes de sécurité difficilement reproductibles: impression en relief sensible au toucher, fil de sécurité, bande métallisée holographique, encres à couleur changeante. Mais, à l'expérience des sorties de nouveaux billets en France au cours des dernières années, il faut peu de temps aux faussaires pour copier une nouvelle coupure. Et, dans le cas présent, la difficulté pour les consommateurs à mémoriser toutes les caractéristiques des nouveaux billets faciliterait la mise en circulation de copies imparfaites.

Un freinage de la consommation au début de 2002 serait particulièrement mal venu. La croissance s'est ralentie en France depuis le début de 2001, en liaison avec la dégradation de l'environnement international et notamment le fléchissement de l'économie américaine. Dans ce contexte, l'investissement est en repli et les exportations se contractent. Aussi la consommation des ménages constitue-t-elle le seul élément de la demande qui assure un socle à l'activité et évite une réduction de l'emploi. Un recul temporaire de la consommation pèserait dans le sens d'une remontée du chômage.

Des inconvénients sans rapport avec les avantages

Pour conclure, il convient de souligner que les inconvénients temporaires sur le plan de l'inflation et de la consommation que l'on va rencontrer lors de l'introduction de l'euro-monnaie en France sont sans commune mesure avec les avantages de la monnaie unique. Dans une union économique fortement intégrée, le maintien de monnaies nationales pouvant fluctuer les unes par rapport aux autres était devenu ingérable, comme l'a montré la succession des crises de changes qui ont affecté la première moitié des années 90. Celles-ci ont coûté très cher en termes de croissance et d'emploi. En effet, les banques centrales nationales n'avaient

d'autre solution, pour calmer la spéculation entre les monnaies européennes, que de monter les taux d'intérêt, ce qui avait pour premier effet d'étouffer l'économie. L'existence de la monnaie unique montre particulièrement son utilité dans la situation actuelle, où l'économie européenne est soumise à des chocs extérieurs. Déjà, lors de la crise asiatique, la monnaie unique avait permis de conserver des taux d'intérêt peu élevés, favorisant un rebond rapide de l'économie. Aujourd'hui, l'existence de la monnaie unique permet une baisse des taux d'intérêt, dans une action concertée avec la réserve fédérale américaine. Le maintien de taux d'intérêt bas est la meilleure garantie d'un redémarrage rapide de l'activité après les difficultés actuelles.

On objectera que les avantages de la création de l'euro tiennent pour l'essentiel à son caractère de monnaie commune ayant une parité fixe avec les monnaies nationales et que ces avantages sont acquis depuis le 1er janvier 1999. Ne pouvait-on donc continuer dans la situation actuelle? Etait-il indispensable d'introduire les pièces et les billets en euro, et surtout de supprimer les coupures nationales? Quand on voit les coûts considérables de

cette opération, la question mérite d'être posée. La première réponse est que la phase actuelle d'échange des pièces et des billets est la suite logique de la création de l'euro et de sa mise en place comme monnaie scripturale. La deuxième réponse est que la suppression des monnaies nationales rend la création de la monnaie unique irréversible : elle représente une étape essentielle de l'unification européenne. Au début des années 90, après la réunification allemande, le souci des créateurs de l'euro, à commencer par les Allemands europhiles, n'était-il pas d'arrimer de façon définitive l'Allemagne à l'Europe occidentale, pour qu'elle ne risque pas de retomber dans ses tentations passées?



Pour citer cette page

Paul Frécel, « Les soucis du passage à l'euro », Ceras - revue Projet n°268, Décembre 2001. URL : http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1868. Qui sommes-nous?





Projet n°268 | Actualité | Dossier

Décider en politique

Décision publique et rôle du politique dans l'Etat de droit

Gérard Wormser Décembre 2001

Supposons que les choix publics mettent en jeu divers champs de la décision humaine tenus pour indépendants les uns des autres (les «sphères de justice», dans le langage de Michael Walzer). La notion d'intérêt général, dérivée de celle de «bien commun», cessera d'être

tenue pour évidente. Comment redéfinir alors le champ d'action des hommes politiques, pour qui cette notion d'intérêt général a longtemps servi de discriminant, pour distinguer ce qui relevait de la politique et ce qui ressortissait de l'administration?

Une sphère à définir

Certains avanceront même que les choix publics devraient se faire en fonction de la loi de l'offre et de la demande, exprimant les attentes d'une population de citoyensconsommateurs. Ils viendraient comme l'aboutissement des enquêtes d'opinion et de consommation. Mais, quand bien même les intérêts supérieurs des collectivités ne feraient pas consensus, ce procédé permettraitil de décider que l'on tient tel ou tel débat public pour significatif? De fait, nombre de questions nouvelles s'élaborent à travers des débats d'abord formulés de manière imprécise, ou qui n'ouvrent pas sur des alternatives dont il serait facile de comparer les termes. Par exemple, le statut de la mémoire historique et des traditions politiques propres à chaque nation ne dépend pas prioritairement d'un bilan coût/ avantage. Il constitue pourtant un enjeu essentiel des questions politiques, un «bien commun», au sens où tout discours public

produit, au moins implicitement, un ensemble de propositions à ce sujet. Le propre du discours politique serait alors d'exposer les critères de validité et les modes d'accès à une parole politique (fûtce pour en restreindre l'occurrence à des situations exceptionnelles).

Un ensemble de déterminations "procédurales" établira les règles en fonction desquelles il est possible d'engager un débat sur telle ou telle question. Et les acteurs politiques se définiront par leur décision d'allouer des ressources - principalement intellectuelles - en vue d'intervenir dans des champs tenus pour dignes d'échapper aux forces "naturelles". Le combat politique est d'abord un combat pour rendre légitime une question en la plaçant « au centre du débat ». Depuis les questions relatives aux nationalismes jusqu'aux inégalités d'accès aux ressources techniques, ou aux limites d'une mondialisation sous l'égide du "retour sur investissement pour l'actionnaire", il n'est pas de débat contemporain qui échappe à cette description. Ces confrontations retiendront ainsi une définition limitée du bien commun : ce qui mérite d'être débattu entre tous, et qui prend une signification politique au sein d'un monde

globalisé par l'économie. Le rôle de la politique consisterait à définir et à faire prévaloir des sphères de décisions publiques : la santé, l'éducation, la solidarité, l'accès égal à certains biens ou à certains droits, un ensemble de procédures distributives et d'institutions de régulation dont l'indépendance (presse, tribunaux...) doit être garantie.

Durant ce 21e siècle, l'opinion publique parvient-elle peu à peu à organiser des débats publics sur des questions qui, voici peu encore, relevaient strictement des fonctionnaires et des élus? Le Protocole de Kyoto et les débats relatifs aux dépenses énergétiques des différents pays traduisent sans doute, en dépit de la résistance américaine, le début d'une réflexion qui engagera tôt ou tard une évolution des mœurs internationales. Ce que la hausse des prix du pétrole n'était pas parvenue à provoquer en 1973, le débat public international pourrait peu à peu l'imposer sur la base d'une stabilisation des émissions au niveau de 1990 : le risque d'un réchauffement climatique sert ici de fondement pour une action politique, à l'encontre des principaux lobbies industriels et des Etats qui les cautionnent, au point d'orienter d'ores et déjà les discours publics.

Le rapport au temps

Au plan simplement formel, remarquons que les théories de la décision, qui eurent leur heure de gloire durant la période de la guerre froide, ont aujourd'hui fait place à des problématiques moins tranchées. Il existe certes une «scénarisation» permanente des issues possibles dans les divers cas et des «jeux» susceptibles d'être mis en forme d'arborescences logiques. Mais les situations dans lesquelles intervient la décision politique sont d'une autre nature. Aucune action n'opère sur un terrain vierge et ses moyens sont limités en eux-mêmes : ce sont des propositions et des discours destinés à convaincre et à mobiliser, ce sont les votes et les élections sources de légitimité, enfin les arbitrages et les décisions proprement dites qui doivent faire la preuve de leur adéquation dans des contextes en évolution. La mise en œuvre de chacune de ces orientations suppose la coopération organisée de nombreux acteurs, d'où la nécessité de s'appuyer sur des partis, des groupes de réflexion et d'expertise, de déployer des efforts en vue d'une concertation internationale. Enfin. il convient de s'assurer d'une « communication » de qualité grâce aux instituts de sondage et

aux structures de débat public. Que l'un de ces maillons vienne à manquer, et c'est la « crédibilité » qui s'effondre. Le point d'application de la décision doit être choisi avec une précision extrême. La politique se professionnalise : une intervention susceptible de rencontrer le succès doit être techniquement préparée et intervenir dans un contexte propice.

La décision politique requiert aujourd'hui non plus seulement des hommes clairvoyants et courageux, mais des équipes formées à l'anticipation des «agendas» publics, capables à la fois de suivre la mise en œuvre de décisions passées, d'orchestrer l'orientation des débats, de lancer divers «ballons d'essais» qui permettront demain de demeurer en phase avec l'opinion. Ces nécessités de l'action publique n'évitent pas les contradictions. Ainsi, dans le cas des OGM, comment soutenir les équipes de chercheurs sans esquiver les questions relatives aux usages sociaux et aux normes éthiques qu'une société démocratique entend respecter? Comment prétendre combler les inégalités de développement si les semenciers des pays industriels prélèvent une part croissante des revenus agricoles mondiaux?

D'autres acteurs

Notre époque est plus que jamais soumise à des intérêts liés à des puissances économiques de nature monopolistique, qui n'ont que peu à voir avec la décision publique. La fonction exécutive publique est aujourd'hui dépendante d'une nouvelle «gouvernance»: celle-ci ne craint pas de faire marcher ensemble une avidité formidable dans la recherche du profit et du «retour sur investissement» et le respect de critères normatifs tenus pour universalisables. Compte tenu, en effet, des monopoles industriels et des investissements publics dans la recherche dont ces mêmes groupes tirent parti, les relations des Etats avec les groupes financiers, industriels et de services sont devenues une part centrale des actes de gouvernement. C'est notamment en démontrant cette intrication que les Ong ont atteint une crédibilité parfois supérieure à celle des fonctionnaires et qu'elles sont devenues capables de créer des forums et des lieux de débats pour discuter des priorités politiques. Globalement, les engagements publics font l'objet de vérifications de plus en plus scrupuleuses. Peu nombreuses sont les fonctions publiques qui y échappent encore.

La juridicisation de la vie publique, sous influence américaine, est un des traits marquants de ce début de siècle. Mais ce progrès de l'Etat de droit correspond à une diminution des prérogatives du pouvoir politique face à des acteurs qui ne sont pas soumis aux mêmes contrôles constitutionnels ou électoraux : les conseils d'administration des grandes firmes industrielles, commerciales et financières sont à présent affranchis des Etats, qui se concurrencent pour attirer leurs faveurs et recueillir des emplois, des taxes, et des «centres de profit» de toute nature [1]. Créer des «cercles vertueux» destinés à attirer les investisseurs internationaux est devenu la ligne d'horizon des politiques publiques. Il a suffi d'un boycott médiatisé, à la suite de l'annonce d'un plan social dans deux usines dépendant du groupe Danone, pour que la presse internationale se demande si la France n'en reviendrait pas à des contrôles dignes des années 50. Le face à face semble direct entre les conseils d'administration et les collectifs relayés par les médias. Aujourd'hui, l'action politique semble rognée aux deux extrêmes de ce qui faisait sa légitimité. Elle ne modifie plus les règles du jeu social, et ne parvient que modérément à infléchir les effets de la concurrence au profit des

exclus du pacte social : elle doit avant tout garantir la pérennité des règles qui garantissent une sécurité maximale aux agents économiques.

Des règles et des procédures

La décision politique traverse une crise qui appelle à redéfinir les fonctions des Etats. Dans une société où les citoyens doivent tous disposer de multiples informations pour être simplement en état de piloter correctement leur existence, la décision publique a cessé de porter, comme au 20e siècle depuis la loi de 1901 sur les associations, puis la séparation de l'Eglise et de l'Etat jusqu'à la création de l'euro -, sur le cadre même de l'exercice de la responsabilité (publique, associative ou privée), tenu pour suffisamment établi. Certaines fonctions importantes sont aujourd'hui confiées à des administrations indépendantes, et l'indépendance reconnue à la Banque centrale européenne lors du passage à l'euro a sans doute évité le choc de dévaluations compétitives. L'euro assure depuis déjà plusieurs années une fonction essentielle dans la confiance des investisseurs internationaux dans l'Union

européenne. Les pouvoirs publics, en s'interdisant d'intervenir directement dans la fixation des taux, ont conféré à l'Europe une «prévisibilité» qui est un gage de sécurité. On sera donc porté à penser que la véritable décision publique revêt à présent un caractère structurel et que le «corpus» des décisions significatives élabore en pratique un «socle» de principes convergents entre plusieurs nations. Bien qu'aucune autorité supérieure n'édicte les règles du Bien commun, les enjeux politiques se sont progressivement déplacés depuis la gestion du bien-être, qui fit les «trente glorieuses», vers la création de formes juridiques communes. L'encadrement du libre échange par des règles destinées à contrer les monopoles abusifs permet à la Commission européenne de statuer sur des fusions d'entreprises américaines la décision rendue durant l'été 2001 fait date - et il devient très difficile d'intervenir dans la complexité des rouages et des procédures qui régissent la mise en œuvre des politiques publiques.

Les «biens communs» désigneront donc un ensemble de «biens publics», de nature politique, à prétention universelle : la liberté de conscience, l'indisponibilité du corps humain, la qualité alimentaire, etc., qui font l'objet de législation et de jurisprudence. La fonction politique demeure celle de l'éclairage des domaines qui supposent l'expression de la volonté générale (la santé, l'éducation, l'accès aux «biens communs», comme le patrimoine écologique ou la qualité de l'atmosphère, ou à certains droits). Le tribun fait place au magistrat.

Mais les acteurs politiques sont-ils assurés que les processus décisionnels conservent l'esprit de leurs prises de position et de leurs engagement au service de valeurs qui transcendent les intérêts matériels qui s'affrontent? Les modalités concrètes semblent filtrer les intentions des acteurs au point que ceux-ci ne se reconnaissent pas toujours dans le résultat de leur action. D'où l'accusation de bureaucratie opposée aux institutions et celle d'apprentis-sorciers objectée aux Ong. La juridicisation de la vie publique établirait des règles "par défaut" qui sont simultanément des avancées démocratiques (séparation des pouvoirs et indépendance de la justice) et un constat de la limitation de la fonction exécutive.

Equité et biens publics demain

Trois dimensions centrales détermineront le devenir de la politique au cours de ce siècle.

1. L'avancée des connaissances induit de nouvelles situations. Des OGM à la thérapie génique et aux données sociologiques ou culturelles, il n'est plus de politique possible hors d'une relation fondamentale à la connaissance. Jadis liée au charisme des personnes et à la volonté de répondre au risque de désagrégation du corps social, la politique est désormais avant tout liée (en tous les sens de ce terme) aux capacités d'analyse du réel sur lequel on tente d'agir. Les considérations sur les droits des malades donnent lieu à des législations et à des réparations financières : la sécurité médicale est devenue l'objet d'une politique autant que d'un ensemble de pratiques. Dans une relation faite de hasard et de norme. la «traçabilité» est une notion nouvelle qui s'applique autant aux décisions publiques qu'aux circuits marchands et accroît la responsabilité des hommes publics.

2. L'exploitation du travail humain est plus que jamais le ressort de la richesse et de l'inégalité : de la production minière ou agricole aux hautes technologies, la rétribution du capital est plus que jamais la priorité des décideurs économiques, contraints par la concurrence boursière d'afficher les résultats les plus flatteurs pour leurs actionnaires. Or, quand bien même la réussite des entreprises se traduit par divers avantages pour les employés, les traditions politiques issues des révolutions et des luttes contre la domination aristocratique, économique et coloniale demeurent le cadre essentiel de la vie publique mondiale. De la lutte contre les monopoles à l'affirmation des droits des minorités, les solidarités deviennent internationales sous la pression de l'intégration des modes de vie, de la circulation des informations et des effets en chaîne des décisions des grandes puissances politiques et économiques. Les responsables politiques sont écartelés entre une allégeance aux puissances financières, qui alimentent le revenu national, et leurs convictions personnelles, qui leur ont fait préférer, souvent de manière désintéressée. des fonctions de représentation publique aux avantages lucratifs des conseils d'administration. Les associations ont relayé les clubs révolutionnaires dans leur rôle d'aiguillon. Si la démocratie repose sur la notion de pouvoir représentatif, il importe en effet

que les nations qui le peuvent expriment des points de vue qui les engagent auprès des autres communautés de par le monde. Il appartient à des acteurs politiques indépendants - ce qu'en bonne théorie il devraient être tous [2] de se constituer en représentants de l'opinion éclairée pour porter le débat à son meilleur niveau.

3. Nouveaux enjeux : mondialisation, culture, justice, enseignement. Tout au long du 20e siècle, la différence la plus considérable a affecté les pays qui purent développer un système éducatif véritable, et les autres. Amartya Sen a montré voici depuis longtemps déjà combien l'éducation des femmes était le facteur déterminant de la modernisation de certains Etats de l'Union indienne, et que l'échec relatif du développement en Inde comparé à ce qu'il est en Chine provient pour une grande part des investissements consentis pour l'éducation en Chine populaire. Le combat féministe fut parmi les facteurs cruciaux de la modernisation de l'Europe et de l'Amérique du Nord depuis 1950.

Cela n'a certes pas empêché l'écart de s'accroître fortement tout au long du 20e siècle entre les pays capables de structurer leur économie et leur société autour de codes de conduites relativement

prévisibles et homogènes et ceux qui durent affronter une succession de régimes d'exception, qui ne respectèrent ni les droits individuels, ni les procédures qu'ils mettaient euxmêmes en place, ni même les règles du bon sens dans la manière de ne pas hypothéquer l'avenir. L'humanité contemple la misère qui frappe l'immense majorité des populations tout en sachant que les ressources monopolisées par les entreprises les plus riches et les centres de décision les plus puissants du monde suffiraient amplement à résoudre les problèmes les plus criants que rencontrent les êtres humains. Comment agir dans l'histoire ? Cette question est politique par excellence, et la réponse passe par l'ensemble des médiations susceptibles d'accroître l'énergie avec laquelle chacun oriente son activité de manière à relever les défis contemporains. Une telle approche nous renvoie à la question du bien commun, celle qui peut permettre de faire prévaloir une sphère de légitimité sur une autre. L'inflexion des évolutions mondiales pour chaque collectivité particulière est aujourd'hui le cœur de l'action politique. L'enjeu de cette question politique nodale consiste prioritairement à étayer l'espoir de résoudre concrètement les

difficultés que rencontrent les diverses collectivités humaines, en les aidant à prendre en charge d'une manière convaincante ce qui limite leur accès aux droits et aux biens essentiels. Même si. dans de nombreux cas, la politique doit définir des priorités dans l'allocation des ressources et dans les choix de leur production, il serait simpliste de négliger le besoin de sens qui seul fonde une légitimité dans ces partages euxmêmes : c'est pourquoi le débat politique porte autant sur des questions de principe et des symboles que sur des questions techniques qui n'ont de portée véritable qu'à proportion de leur intégration dans une dynamique d'ensemble.

De plus en plus, les structures politiques ont à voir avec les modalités d'application des connaissances aux problèmes humains. Les nations sont en concurrence dans les capacités dont elles feront preuve pour aborder la mobilisation de la matière grise et de l'expertise scientifique. Dans tous les métiers, la question de la mise à jour des connaissances et des pratiques est devenue cruciale, et c'est le point commun entre le gouvernement des nations et celui des entreprises : il n'y a de richesse que d'hommes et la mise en œuvre des compétences au sein d'une collectivité est clairement la « nouvelle frontière » des organisations. Il s'agit aujourd'hui de penser un gouvernement de soi et des autres qui puisse, sans ignorer les logiques techniciennes, faire prévaloir des points de vue équitables, au plan de la vie politique intérieure (et européenne) comme dans les échanges internationaux. La différence entre les hommes politiques et les simples gestionnaires passe par de tels critères.

Notes

1 La guerre économique est impitoyable, et chaque centre de décision tente de préserver et d'accroître autant que faire se peut sa marge d'autonomie et sa capacité de contrôle. Les positions relatives de chaque Etat ou ensemble d'Etats se déterminent en amont par les éléments qui font sa cohésion d'ensemble - taux de chômage, niveau d'éducation et de santé publique, capacité de financement des infrastructures, investissements scientifiques et marchés récurrents à l'international -, d'où les efforts d'adaptation incessante tant du modèle allemand fondé sur la qualité industrielle et le dialogue social, le modèle américain fondé sur les séries longues et le service, l'italien fondé sur l'innovation et l'intégration des centres industriels, le japonais sur l'épargne des ménages, le français sur les infrastructures publiques, l'endogamie des élites et les

entreprises de services : la concurrence entre divers modèles que la conjoncture semble successivement rendre efficaces ou fragiles est permanente.

2 C'est même le fondement de l'ordre parlementaire et de la notion d'«intérêt général», ou de volonté générale opposée chez Rousseau à la «volonté de tous», qui peut être démagogique.



Pour citer cette page

Gérard Wormser, « Décision publique et rôle du politique dans l'Etat de droit », Ceras - revue *Projet* n°268, Décembre 2001. URL: http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1868.

Credits Lodel

Qui sommes-nous?





Projet n°268 | Actualité | Dossier

Décider en politique

Le TGV sudest : comment civiliser la mobilité ?

Jean-Paul Ferrier Décembre 2001

utant que je m'en souvienne, ce n'est pas un sentiment de pleine confiance que m'ont laissé les nombreuses réunions auxquelles j'ai participé, avec intérêt et attention, de juin à décembre 1992, comme membre du Collège des experts du TGV-Méditerranée. Malgré l'irréprochable, respectueuse et amicale présidence de Claude

Quin (il ne voulait pas présider, mais avait accepté de le faire à notre demande), chaque membre était conduit à s'autocensurer. pour préserver ses possibilités de mieux défendre les points du débat qui lui paraissaient «centraux». Les relations avec les partenaires de la Sncf et du ministère me semblaient toujours en retrait d'une pleine information et d'une pleine responsabilité. Il en était de même des rencontres avec les associations, qui recherchaient en priorité les points de consensus et arrêtaient leurs investigations dès que ceux-ci étaient atteints. Comment se contenter des réponses évasives de la Sncf, quand elle était interrogée sur l'éventualité d'une prochaine mise en service de TGV à deux étages, de TGV de nuit, de TGV porteconteneurs? Comment admettre que la réalisation si tentante d'une gare ferroviaire-aéroportuaire, à Vitrolles-Marignane, n'ait pas intéressé un ministre qui pourtant connaissait bien la région et était garant de l'intérêt général à long terme? Comment comprendre la crispation des associations sur leurs revendications localières ou catégorielles, alors qu'elles auraient pu contribuer davantage à la définition d'orientations d'aménagement pour ces trois cents kilomètres de tracé?

Près de dix ans plus tard, il est intéressant d'interroger la décision publique, quand elle doit prendre position sur un grand équipement aux conséquences au moins centenaires. Le TGV y est considéré, bien sûr, comme un objet technique où jouent des lois plus ou moins déterministes qui relèvent du monde de la «nature». Mais, tout autant, comme un objet relevant du monde de la «culture». Cette décision l'inscrit dans le champ de la civilisation humaine, de ses pratiques et de ses représentations, où tout est codes, règles, lois inscrites dans la production législative engagée dans la recherche du bien commun et de l'équité : elle contribue à civiliser la mobilité.

Une double crise de confiance

Je souhaiterais m'expliquer à cette occasion, brièvement mais très loyalement, sur les conditions de mon activité dans ce collège des experts du TGV-Méditerranée. Je voudrais aussi présenter ce qui me parait à distance comme un conflit de logique dans l'évaluation d'un tel projet. Pour la Sncf, ce grand équipement était la simple continuation du tracé Paris-Lyon (Valence) ; pour une bonne partie du collège, il s'agissait d'un autre

type de tracé, dans un autre type d'espace et donc d'une stratégie de localisation différente. Une telle situation doit se rencontrer toutes les fois que de grands projets s'inscrivent dans une longue durée de service, dans des conditions sociospatiales qu'il faudrait savoir reconnaître comme nouvelles et qui ne sont pas ou sont encore insuffisamment évaluées. Et elle risque de se rencontrer de plus en plus souvent en raison des progrès des sciences et des techniques qui impliquent d'apprécier de façon nouvelle les liens décisionprospective.

Le projet de construire une ligne à grande vitesse entre Valence et Marseille/Montpellier, mettant ces villes à trois heures de Paris et à une heure vingt de Lyon, était un événement considérable soulevant à la fois intérêt. inquiétude, hostilité. Les élus régionaux et le gouvernement ont répondu de façon innovante à ces difficultés, en instaurant une procédure de transparence : la création d'un Collège des experts du TGV-Méditerranée, assisté d'un Comité de suivi composé d'élus et de représentants des associations.

A plus d'un titre, cette mission venait à un moment favorable. Dix ans de politique de

décentralisation avaient permis de mesurer les inconvénients d'un important déficit d'aménagement; une grande entreprise d'intercommunalité contractuelle se mettait en route, non sans difficultés. L'avis sur le Schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse (21 novembre 1990), rendu par la Section permanente du Conseil national des Transports, soulignait l'enjeu d'une approche intermodale des grands équipements de transport. L'ampleur de l'évolution technologique de la décennie s'imposait à tous les observateurs attentifs, avec ses conséquences sur les modes de production et de vie.

L'équipement à réaliser, situé dans un territoire aux conditions spatiales différentes des autres domaines concernés jusque là en France par la mise en place d'une ligne TGV, appelait la définition d'un modèle de fonctionnement qui garantisse l'avenir de la façade méridionale de la France et de l'Union européenne.

Or les conflits liés au TGV-Méditerranée étaient déjà interprétables comme le résultat d'une double crise de confiance : celle «de la société envers ses institutions et sa classe politique»; celle aussi «des

citoyens (et des peuples) entre eux», pour reprendre les catégories avancées par Pierre Hassner (Le Monde, 27 octobre 1992). Cette crise renvoyait bien à «une crise de l'efficacité et de la rhétorique gouvernementales, à une crise d'identité et de sécurité des individus confrontés au changement et à l'ouverture, ainsi qu'à une crise de solidarité envers les exclus de l'intérieur et de l'extérieur». Cette analyse ne prend-elle pas un nouveau relief à la lumière maintenant de dix ans d'événements brutalement remis en perspective par la journée tragique du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis? Les possibilités ouvertes par la technoscience contemporaine mondialisée requièrent de façon aveuglante le programme d'une habitation durable des territoires, aussi soucieuse des conditions de sécurité que des conditions de qualité et d'équité, des impératifs qui sont au coeur du «contrat géographique» [1] et de son inscription dans une nouvelle modernité. Pierre Hassner voulait soumettre la gestion au «trinôme : conscience, experts, concert»; Philippe Sollers appelle aujourd'hui à «moins de rêve et plus d'expertise [...] en politique» (Le Monde, 29-30 juillet 2001).

Penser l'interface

territoire/outil/ société

La solution envisagée alors par Jean-Louis Bianco, qui exerçait pour le gouvernement le droit de tutelle sur la Sncf. en liaison étroite avec les élus et les associations, avait pour vocation de ressouder le tissu social déchiré par la crise de confiance dans l'institution aménagiste. Il s'agissait d'un dispositif concerté d'expertise, où le rôle de chacun (membre du comité de suivi. cadre de la Sncf, fonctionnaire, personnalité auditionnée ou auteur d'un document écrit, professionnel choisi, ministre, expert...) supposait l'existence d'une «confiance» suffisante en la conscience professionnelle de chacun, en sa bonne foi et une «croyance» partagée dans l'utilité de la démarche. L'entreprise a sans doute suffisamment réussi. Mais lorsqu'il fut reconnu qu'il ne pouvait y avoir de trains à grande vitesse sur les lignes existantes (pour des raisons techniques de tracé et d'utilisation), la construction d'une ligne nouvelle imposait la question radicale de ses liens avec les futurs usages des lignes existantes. Le TGV-Méditerranée est dès lors apparu comme la «couche supérieure» des trames de transport, complétant celle des trains intercités, des trains cadencés et

des réseaux urbains. Cette réflexion aboutit à une remise en cause complète du système de gares [2] prévu par le projet, soumis à l'enquête publique, dépendant à la fois des conclusions du Président de la commission d'enquête (avec toutes les craintes que l'on pouvait avoir sur cette institution) et finalement des ultimes décisions gouvernementales. J'avais convaincu pour ma part, le collège de demander à la Sncf d'étudier les variantes d'une gare-TGV aéroportuaire et un tracé latitudinal Marseille-Fréjus (ce qui fut réalisé de façon très correcte) et donné une forme écrite à quelques-unes des orientations qui étaient partagées (Cf. mes recommandations en annexe) [3], et qui furent, je m'en suis publiquement réjoui, largement intégrées dans les Conclusions des travaux du collège des experts TGV Méditerranée.

Le nouveau cadre de la décision

I1 me semble nécessaire de lier la présente réflexion sur la mise en place du TGV-Méditerranée [4] à la problématique que je propose d'appeler la «modernité 3» [5]. Cette problématique permet de mettre en évidence la dynamique

culturelle et techno-scientifique actuelle, ses potentialités et ses risques, de mieux interroger la situation actuelle, sans commune mesure avec tout ce qui était envisageable il y seulement une génération. Elle permet de penser l'interface territoire-outils-société où continue de s'inscrire l'activité humaine: une question culturelle dont les solutions, en termes d'aménagement, se situent à la fois sur le plan «local» et sur le plan «mondial» et appellent des actions multiples susceptibles de contribuer à une meilleure justice spatiale.

La décision publique a-t-elle été à la hauteur des enjeux qui ne trouvent pas de réponse sans mise en discussion de la modernité? Aucune recommandation portant sur les gares, dont les conséquences sont si lourdes pour les usagers et qui étaient pourtant inscrites dans les «conclusions», n'a été retenue! Je ne suis pas loin de voir dans ce choix une forme de refus de la modernité. du moins, l'illustration d'une grave incompréhension : l'ignorance d'un conflit de logiques, aboutissant à l'implantation d'un objet «fordiste» dans un territoire métropolisé relevant d'une nouvelle modernité? De telles incompréhensions empêchent la participation de la société au

débat sur l'invention d'une habitation durable des territoires. Les conséquences en sont lourdes, sur le plan technique comme sur le celui de la confiance publique. Car la dynamique sciencestechniques, au cœur du développement actuel, peut être la cause, pour les habitants, de difficultés quelquefois extrêmes. Comprendra-t-on que les solutions retenues doivent garantir, pour chaque habitant du monde mondialisé d'aujourd'hui, la préservation ou l'instauration de conditions de vie et de travail suffisamment justes et épanouissantes? Dans le cas du TGV, il pouvait s'ensuivre une perte de confiance dans les apports possibles du progrès, une incompréhension de sa signification, et aboutir à de véritables injustices dans l'accès au système de mobilité. D'où les manifestations hostiles, plus ou moins violentes, «contestant» un progrès technique mal partagé... La crise actuelle s'éclaire d'être reconnue comme une aspiration à un autre rapport aux lieux, à la nature, à l'environnement, aux paysages, à la beauté, au silence..., à un accès plus équitable aussi à l'emploi et aux ressources. L'avancée de ces préoccupations ne doit pas être laissée au seul crédit des contestataires de la mondialisation. Elle est liée à un sentiment plus vif de l'injustice et

du développement trop inégal, qui exige de rechercher des réponses plus sensibles au changement et de prendre des mesures pour réduire le fossé de l'exclusion.

Cette nouvelle posture habitante/citoyenne implique de franchir les limites, actuellement considérées comme indépassables, entre le privé et le public et de prendre des décisions relevant davantage d'approches culturelles et réglementaires.

Ces considérations nous conduisent à postuler l'existence d'un espace culturel nouveau - qui ne dispose pas encore d'espaces publics correspondants - où méritent d'être confrontés les informations relevant des grands projets de recherche et d'aménagement, les points de vue et les évaluations de citoyens davantage convaincus qu'ils seront entendus, les apports de sciences de l'homme et de la société plus conscientes qu'elles sont aussi des sciences morales et politiques. Une telle configuration inscrit la décision dans le cadre de la «modernité 3», qui émerge depuis les années 70 et qui doit continuer d'être nommée «moderne», en raison des enjeux de maîtrise du monde, d'épanouissement de la personne, de construction de l'Etat de droit. une modernité considérée comme l'œuvre continuelle de tous les

peuples de tous les lieux d'un monde qui, en s'unifiant, peut et doit rester riche de ses diversités.

Jean-Paul Ferrier

Recommandations

L'aménagement optimal du territoire appelle l'application des principes suivants :

(1) Obtenir les meilleures interconnexions quais à quais des trains TGV avec la trame des trains intercités (qui peuvent être des TGV «finissants» comme dans le dispositif actuel), la trame des trains cadencés de type RER, la trame des réseaux urbains. Les villes de la vallée du Rhône et de la façade méditerranéenne seront alors optimalement desservies par les TGV circulant sur la voie nouvelle et par les trains actuels et à venir, notamment les trains intercités de type TER2OO (demain TER250) comme ceux en service actuellement entre Strasbourg et Mulhouse, trains confortables et très rapides qui pourraient également emprunter utilement la voie nouvelle, dans les «sillons» (horaires) ne gênant pas la circulation des TGV. Autour des villes principales, la mise en place de véritables systèmes de type RER multiplierait les accès à grande fréquence entre toutes les stations du parcours, pour les

déplacements liés au travail, à la formation, aux loisirs et l'accès aux trains intercités ou aux TGV.

- (2) Redéfinir, à partir des gares-TGV des métropoles régionales Lyon, Marseille, Montpellier, l'ensemble des correspondances régionales et intercités aujourd'hui assurées par les services hérités de l'empilement «historique» des grandes lignes qui empruntent ces couloirs majeurs de la vallée du Rhône et du littoral méditerranéen.
- (3) Construire une gare-TGV aéroportuaire à Marignane, où pourrait être obtenue la superposition des quatre trames de transport susceptibles d'offrir la gamme complète des transports de leurs choix aux deux millions d'habitants vivant à une heure de transport (hors TGV) - la zone Marseille-Aubagne-Aix-Etang de Berre - et aux huit millions d'habitants qui, de Lyon à Perpignan et Nice, pourront arriver par TGV dans des délais moyens d'une heure, sans compter les usagers des transports aériens et maritimes.

Sans cette réalisation, l'aéroport de Marseille-Marignane ne deviendra jamais le grand hub du Sud français où se redéploieront, depuis Lyon et Genève, l'ensemble des offres de transport qui

pourront utilement être disputées aux aéroports de l'Ile-de-France. Le rôle sera tenu par Lyon-Satolas, malgré les difficultés d'accès du site, où a été construite, sans bonnes conditions de connexion, une gare TGV. L'absence de la synergie aéroport-TGV-trains intercités-RER réduira les avantages relatifs des entreprises à se localiser en France méridionale, où tous points du territoire ont «vocation» à être à moins de deux heures de l'aéroport de Marseille-Marignane. Ici seront gagnées ou perdues définitivement des chances uniques de développement économique et technoscientifique. (4) Prévoir une plate-forme intermodale exploitant au mieux les possibilités de trafic fret des équipements actuels et à venir (maritimes, aériens, routiers, ferroviaires) du Port autonome de Marseille et du redéploiement probable des trafics marchandises, notamment routiers. Cet enjeu d'aménagement global ouvre les perspectives d'une France avec deux régions métropolitaines majeures, Lyon et toute la France médiane se soudant définitivement à la Méditerranée. Il offrira une alternative au monopole actuel des transports automobiles, dangereux, polluants, à la limite de la

saturation, en permettant le développement progressif d'une ville-territoire de dix millions d'habitants originale et innovante.

(5) Se préparer à l'étape suivante de la structuration souhaitable et possible de l'arc méditerranéen. Il faut, à cet effet, que la liaison TGV Barcelone-Gênes - qui pourrait "boucler" plus tard l'ensemble des régions et des Etats de la Méditerranée occidentale - passe par Marseille et irrigue ses plus proches régions urbaines, en priorité la région La Seyne-Toulon-Hyères qui en est actuellement la prolongation orientale. Il faut donc obtenir de mettre à l'étude un tracé méridional du TGV Marseille-Nice, qui entraînerait la construction d'une gare TGV à Toulon-Cuers. Ce tracé (Marseille-Aubagne-Plateau du Camps-Cuers-Fréjus) a fait l'objet d'une pré-étude sur un tracé que j'ai proposé dans le cadre de ma mission au sein du Collège des experts du TGV-Méditerranée durant l'été 1992 et a obtenu l'accord des principaux responsables politiques du Var.

Notes

1 Jean-Paul Ferrier, Antée 2. Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires, éd. Payot, Lausanne, 1998.
2 La localisation des gares apparut

comme la décision la plus discutable du projet de ligne nouvelle. Si l'on considérait les régions traversées, l'ensemble de leurs villes, l'aéroport principal et la localisation des gares TGV, il était raisonnable de s'efforcer de relier l'ensemble du système régional de transport à l'aéroport de Marseille-Provence et aux nouvelles gares TGV, sachant que des TVG «finissants» pouvaient avoir pour terminus des gares moins importantes, comme Aix-en-Provence par exemple (les voies nécessaires étaient déjà construites et il ne restait plus qu'à les aménager). De Lyon, à Montpellier et Marseille-Toulon, le territoire devait disposer de gares desservant efficacement son centre et ses périphéries, ouest, nord, est, correspondant à une véritable innervation de la ville-territoire rubanée qui se développe dans l'axe rhodanien et sur le boulevard de la Méditerranée. Le souci de bien relier les quatre trames de transport imposait de choisir des dessertes TGV en centre ville. Car à l'échelle d'une région métropolisée de dix millions d'habitants, perdre une demi heure ou plus en débarquant dans une gare périphérique, voire dans une gare différente de celle du départ... est un handicap inacceptable. 3 Ce texte est disponible sur le site http://www.marseille-innov.asso.fr/ AMM/cr060494.html (texte n° 7 «TGV, métropole méditerranéenne»). 4 Les arguments développés redeviennent d'actualité, notamment ceux concernant une future liaison Barcelone-Gênes, puisque les consultations préalables à la construction de la liaison vers

Nice ont commencé. Le tracé Querrien passerait complètement à l'écart de l'agglomération urbaine Marseille-La Seyne-Toulon-Hyères, en cours d'extension vers Cuers-Le Luc et Cuers-Brignoles (en raison notamment des récentes réalisations de l'axe autoroutier, de la voie rapide Cuers-Brignoles, de l'extension de l'aéroport de Toulon-Hyères...) et aboutirait à une liaison Barcelone-Gênes passant à l'écart de Marseille I

de Marseille! 5 L'observation, sur la longue durée, des dynamiques de la territorialisation de la Terre. conduit à observer trois périodes nettement différentes dans la production-utilisation des lieux. La «modernité 1» correspond à l'extension progressivement mondiale de la ville et de la campagne ainsi qu'à l'invention et la généralisation de l'écriture. La «modernité 2» à l'explosion de l'urbain au cours du XXe siècle. La «modernité 3» ensuite, reconnaît l'émergence d'un nouveau stade spatial, quand se déploient peu à peu, dans l'ensemble des lieux, les nouveautés qui commencent à effacer la distinction de la ville et de la campagne et les lourds cadres fonctionnalistes de l'urbain, cette dimension territoriale qui avait structuré la société industrielle fordiste. Ce troisième stade, «posturbain», demande d'interroger radicalement les processus de la métropolisation et la diffusion spatiale des villes-territoires métropolisées, qui archipélisent les territoires où se déroulent nos vies quotidiennes dans les lieux du monde mondialisé. (cf Antée 2. Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires (1998, pp. 20-26).



Pour citer cette page

Jean-Paul Ferrier, « Le TGV sudest : comment civiliser la mobilité ? », Ceras - revue *Projet* n° 268, Décembre 2001. URL : http://www.ceras-projet.com/index.php? id=1868.

Accueil | Contact | Le Klosque | Fil RSS | Credits ' Lodei

Qui sommes-nous?



Imprimer 🕰

Projet n°268 | Actualité | Dossier

Décider en politique

Une loi négociée, la Cmu

Le point de vue des acteurs

Décembre 2001

La préparation de la loi créant la couverture maladie universelle offre un exemple particulièrement intéressant des modes de prise de décision publique. Comment l'expertise des organismes sociaux, des associations, des observateurs, a-t-elle rencontré un projet politique pour donner jour, enfin, à une assurance maladie universelle et surmonter

les difficultés dans l'accès aux soins? Autant la volonté d'aboutir était partagée, autant le choix de solutions concrètes s'est avéré difficile. Les rapports entre régimes complémentaires et régimes obligatoires, le sens d'un «droit commun» (à l'assurance ou aux soins?) soulevait des questions où se mêlaient enjeux fondamentaux et soupçons... Nous donnons la parole à quatre des acteurs de cette négociation et du mûrissement de la décision qui fut prise par le gouvernement.

Isabelle Yeni

Projet - Quel a été le point de départ du projet de loi ?

Isabelle Yéni - Un rapport du Centre de recherche et d'études en économie de la santé (Credes), extrêmement intéressant, a servi de base à la réflexion. En 1997, il avait mis en évidence de fortes inégalités dans l'accès aux soins, dues en particulier à des problèmes financiers. Ces difficultés étaient connues. Mais le rapport identifiait plusieurs types de personnes en difficulté : d'un côté, celles qui ne bénéficiaient pas de la sécurité sociale, de l'autre celles qui n'avaient pas les moyens d'avancer l'argent pour les soins, parce qu'elles n'avaient pas de mutuelle (et de tiers payant), ou

parce que le ticket modérateur était trop élevé pour elles. Pour répondre à cela en respectant le droit commun, il fallait introduire un nouveau critère d'affiliation à la sécurité sociale, un critère de résidence, et d'autre part créer une couverture complémentaire qui allait devenir la Cmu. Une annexe au rapport montrait aussi qu'il existait un seuil de revenu, aux environs de 3500 francs par mois, en deçà duquel les personnes étaient insuffisamment couvertes, et au-delà l'étaient assez bien.

Projet - Quelles ont été les principales étapes du projet ?

Isabelle Yéni - Dans un premier temps, de l'été 97 au printemps suivant, la problématique s'est nouée. Martine Aubry a décidé alors de confier la conception du projet au député Jean-Claude Boulard. Sa mission s'est déroulée en deux temps : d'abord, la construction de plusieurs scénarios, avant le choix de la Ministre d'en privilégier un ou deux, puis concertation sur la mise en œuvre du scénario retenu. Mais, dès le départ, les consultations avaient commencé. Auprès des associations d'abord : celles qui font partie de l'Uniopss, Atd Quart monde, Médecins sans frontières, la Fnars, le Secours catholique, la Croix rouge. On leur

demandait de valider le constat du Credes, de préciser les difficultés concrètes qui empêchaient les gens de se soigner. Puis on a déroulé devant elles les différents scénarios: soit on étatise, soit on donne tout à la Sécurité sociale, soit on mutualise, soit on réforme l'aide médicale départementale en la rendant plus homogène sur le territoire. Jean-Claude Boulard a ensuite consulté les différents partenaires: les mutuelles, les assureurs et les institutions de prévoyance (mutuelles gérées par les partenaires sociaux). La réaction a été mitigée. Chaque groupe était partagé. Les assureurs. Denis Kessler en particulier, étaient favorables au «tout mutuel». La Cnam était aussi associée au projet. Son président, Jean-Marie Spaeth (Cfdt), avait deux soucis, l'un de gestion de son établissement dont l'informatisation permettait d'envisager de nouvelles tâches, l'autre le maintien du principe fondamental que les remboursements maladie resteraient indépendants des niveaux de revenu. Les autres partenaires sociaux (la Cgt et FO) partageaient ce même souci. Pendant ce temps, s'appuyant sur l'analyse des contrats d'assurancemaladie. les associations émettaient des doutes sur la capacité des mutuelles et des assurances à permettre aux plus

pauvres d'accéder aux soins et sur leur respect du cahier des charges. Les associations auraient préféré un scénario tout Cpam, Cnam. Devant cette difficulté, la Ministre propose d'adopter une solution mixte qui avait été suggérée par l'Uniopss, que, pour leur complémentaire, les individus aient le droit de choisir de relever, soit de la Sécurité sociale, soit des organismes mutualistes et d'assurance. On voulait aussi éviter la création d'une mutuelle spécifique : cela aurait été stigmatisant pour les personnes et les assureurs n'auraient plus fait leur métier. A partir de ce choix, Jean-Claude Boulard a négocié la mise en œuvre de la solution - le travail administratif a commencé - puis le projet de loi est allé à l'Assemblée.

Projet - Puisque la négociation avait déjà commencé, y a-t-il eu un véritable débat à l'Assemblée ?

Isabelle Yéni - Oui, un débat très riche, dans l'hémicycle et en commission. Cette manière de travailler avait été utilisée pour la loi contre l'exclusion. La Ministre confrontait l'expression de groupes représentatifs d'un secteur à la représentation nationale. Les députés étaient attentifs à ce que disaient les associations locales et étaient soucieux de la cohérence du

dispositif. Pendant ce temps, les organismes d'assurances ont fait un travail de lobbying et déposé un recours devant la commission de Bruxelles. Tout cela a porté le débat à un niveau extrêmement élevé dont la presse s'est fait l'écho. Finalement la loi a été votée fin juin 1999, un recours déposé devant le Conseil constitutionnel qui a statué, et la loi est sortie le 27 juillet. Au 1er janvier 2000, l'aide médicale départementale était supprimée et la Cmu créée. Si celle-ci complique le travail de l'administration, elle simplifie la vie de l'usager. Car en fait, c'est une petite révolution: il y a renversement de la charge de la preuve, qui devient la responsabilité de l'administration et non plus celle de l'assuré qui a immédiatement accès à ses droits.

Noëlle Lasne (Médecins sans fontières)

Projet – Les associations ont-elles joué un rôle dans la prise en compte des questions qui ont conduit à la loi sur la Cmu?

Noëlle Lasne - Que des associations médicales, peu nombreuses, réfléchissent aux obstacles rencontrés dans l'accès aux soins, ce n'est pas nouveau.

En 1988-89, un petit groupe réunissait Msf, Remède, le Comede et des médecins généralistes libéraux. Ils ont fait paraître dans Le Monde une lettre ouverte, réclamant un droit universel à l'assurance maladie. Pourtant, la loi aurait pu ne jamais voir le jour. Notre expertise – la rencontre des personnes, la rigueur dans le recueil des données – ne sert pas toujours! Dans les années 80, nous avons conduit pendant cinq ans un programme sur le saturnisme ; à l'époque, cela n'intéressait personne. Même si l'expertise existe, quand l'opportunité politique est trop timide, on n'avance pas. Dès 1994, Simone Weill, alors ministre de la Santé, avait affirmé le droit à une couverture pour tous, grâce à l'utilisation de l'assurance personnelle au sein du régime général. Cette mesure est restée lettre morte. Jusqu'en 2000, être assuré social, cela se méritait (en échange d'un travail ou d'un statut identifié). Le droit n'était ouvert que sur la base de justificatifs. La loi Cmu représente une vraie révolution culturelle : tout résident en France est présumé assuré social. On peut faire des lois sans les associations. Le contraire serait inquiétant! Cela signifierait qu'il faut en permanence un correctif à la démocratie. Mais, inversement,

les associations peuvent porter des projets pendant des années..., qui aboutissent pour de bonnes ou de mauvaises raisons. Les associations savent faire remonter les pratiques quotidiennes et leur donner une traduction dont se saisisse le législateur. Mais il n'y a pas d'automatisme. Une décision politique n'est pas nécessairement la somme de ce que pensent les acteurs. C'est d'abord un choix.

Projet - Avez-vous été consultés pour élaborer des scénarios dans la préparation de la loi ?

Noëlle Lasne - Nous ne sommes pas des consultants de l'Etat. Nous nous sommes automandatés : c'est le propre d'une organisation nongouvernementale. Si l'on souhaite être entendu, à nous de proposer quelque chose. Pendant dix ans avant le projet Cmu, Msf a adressé aux pouvoirs publics des «notes de contribution». Ainsi, en 1992, sur l'aide médicale. De même avions-nous envoyé au gouvernement d'Alain Juppé une note sur l'assurance maladie universelle, peu avant les dernières élections. Nous avons renouvelé la démarche auprès de Martine Aubry. Pendant un certain temps, il ne s'est rien passé. Le cabinet n'était pas prêt à se saisir du dossier. Celui-ci est alors confié à Jean-Claude

Boulard. Ce n'est que tardivement (mars-avril 1998) que Msf comprend que l'une des hypothèses retenues par celui-ci est de donner aux mutuelles et aux assureurs un rôle dans la nouvelle «aide médicale». Le monde des mutuelles, nous ne le connaissions pas. Mais l'enquête que nous menons nous conduit à nous poser des questions. Pour la couverture complémentaire des mutuelles et a fortiori des assurances, il existe des critères de sélection (par l'âge, par la pathologie, etc.). Est-ce à Msf de faire la promotion du service public et de manifester le refus de voir l'accès aux soins des plus pauvres confié à des organismes privés ? Parce que nous connaissons les populations concernées et les obstacles dans l'accès aux soins, il nous paraît naturel de nous engager dans ce sens : demander que les Caisses primaires soient chargées de la totalité du dispositif. Mais nous paraissons attaquer les mutuelles. Et la position de Msf demeure isolée parmi les associations. Jean-Claude Boulard réunit celles-ci toutes ensemble et réussite à les diviser! Le gouvernement semble soucieux de donner un rôle social aux mutuelles, avec le tampon de l'Etat, au moment où plane sur elles l'ombre d'une directive de Bruxelles... Le scénario 3 prévoit que tout ce qui concerne sa

couverture complémentaire, y compris l'ouverture des droits, soit géré par l'organisme choisi par le bénéficiaire. Msf décide de poursuivre son combat. Un programme entièrement consacré au projet Cmu est ouvert, avec une équipe de 4-5 personnes et la création d'un journal, Droits ouverts. Il sera envoyé de novembre 1998 à fin juillet 1999 aux parlementaires, aux membres des cabinets, à des professionnels de santé et du social. Les autres associations rejoignent Msf en demandant que le «droit d'option» ne joue qu'une fois le dossier ouvert. Le projet de loi définitif rejoint ce compromis : l'ouverture du droit est confiée aux Caisses primaires, puis les complémentaires pourront être choisies par chaque bénéficiaire.

Projet – Avez-vous continué à suivre le débat parlementaire ?

Noëlle Lasne - Msf a suivi de près les travaux de la Commission des affaires sociales. Pour celle-ci, si au moment du basculement de l'aide médicale sur la Cmu le droit à la couverture complémentaire était instruit parla Sécurité sociale, il était envisageable de revenir par la suite au «droit commun», c'est-à-dire aux mutuelles. Des associations comme Atd Quart monde se montraient sensibles à cette idée

d'un droit commun, qui ne stigmatise pas les pauvres. Mais le droit commun, est-ce de soumettre tout le monde aux mêmes critères de sélection? Ou est-ce exiger un égal accès aux soins - et donc un dispositif d'aide publique? De même, le groupe socialiste était prêt à demander une contribution symbolique pur la couverture complémentaire, pour «sauvegarder la dignité» des personnes. Msf parle d'«aide médicale gratuite payante!» La première dignité est celle des droits. Ceux qui ne paient pas d'impôt sont-ils moins dignes ? Enfin, Msf ne comprend pas que l'on veuille faire entrer les mutuelles et les assurances dans le conseil d'administration du «Fonds Cmu». Martine Aubry a d'ailleurs écarté cet amendement pendant le débat. Elle ne voulait pas que l'on puisse considérer la loi Cmu comme une étape vers la privatisation de l'Assurance maladie.

Etienne Caniard (Mutualité française)

Projet – Les mutuelles étaientelles sensibles aux enjeux d'une couverture maladie universelle?

Etienne Caniard - Depuis longtemps, elles sont attentives aux risques d'une diminution des remboursements des régimes de base, qui crée des phénomènes d'exclusion. les mutuelles peuvent les compenser en partie, mais elles n'ont pas d'autres ressources que les cotisations de leurs membres. A tout désengagement des régimes obligatoires correspond un surenchérissement du coût des mutuelles et une exclusion par le bas de la couverture complémentaire pour ceux qui ne peuvent y faire face. Ceci, malgré une mutualisation importante des coûts....

Projet — Devant les trois scénarios du rapport Boulard, comment vous êtes-vous situés ?

Etienne Caniard - Nous nous sommes prononcés en faveur du scénario 3, mais non pas dans l'idée de protéger le marché de la couverture complémentaire des mutuelles. A la limite, le scénario qui pour nous eût été le plus favorable était de laisser les pauvres à la charge de l'Etat, pour ne garder que ceux qui sont solvables. Mais la mutualité a un vrai réseau de proximité; elle s'est montrée capable de nouer des conventions avec des professionnel de santé pour obtenir des tarifs acceptables. Le rapport Boulard insiste sur la nécessité d'un effort de la part de tous les acteurs.

Projet – Jean-Claude Boulard vous avait-il consultés avant de rédiger son rapport ?

Etienne Caniard - En effet, nous avions pu faire passer un certain nombre de nos idées. Par exemple, qu'il n'était pas incongru de demander une cotisation maladie minimale comme contrepartie contributive à la Cmu. On avait parlé d'une cotisation de 30 FF. Le rapport souligne qu'un effort même limité aurait une valeur de citoyenneté, de responsabilisation. Jean-Claude Boulard relevait que les acteurs de la couverture complémentaire acceptaient le principe d'une participation au «financement de son extension solidaire», renforçant ainsi la mission d'intérêt général assumée par les mutuelles. Si celles-ci étaient heureuses de se voir reconnaître un rôle dans la lutte contre les exclusions, elles s'interrogeaient cependant sur le financement qui leur serait demandé. Certes, le rapport écartait l'idée d'une taxation et privilégiait, en la matière, une option contractuelle. Mais il relevait que les mutuelles étaient excédentaires - en effet, elles ne peuvent être déficitaires !-... donc qu'on pouvait les taxer. Ce fut peut-être un des points sur lesquels la Mutualité s'est un peu raidie: parce que nous avons

l'image d'acteurs solidaires, on va nous demander plus qu'à d'autres? A l'automne, le débat s'élargit au monde associatif et aux partis politiques. Parmi les associations, la position n'est pas unanime. Médecins du monde, par exemple, ne rejoint pas Msf, pour qui il est exclu de confier la Cmu aux mutuelles (et aux assurances), soupçonnées de faire du profit sur les pauvres. Pour J.-Cl. Boulard, Msf commet l'erreur de penser que les personnes non couvertes par une complémentaire relèvent toutes de la grande pauvreté. Dans la majorité des cas, «elles ne demandent pas mieux, comme tout le monde, que d'avoir leur complémentaire plutôt que d'être enfermées dans une situation stigmatisante comme l'aide médicale». Le rapport évoquait même l'idée d'une allocation spécifique santé qui permettrait aux bénéficiaires de choisir librement leur complémentaire. Malheureusement, un soupçon s'insinue, lorsque les mutuelles interrogent le dispositif proposé. Elles demandent, en effet, d'être attentif au «panier de biens (?)»: si l'on estime qu'il faut en rester aux 1500 FF annuels envisagés, il faudra être au clair sur ce qu'il y a en face. Ces critiques ne visaient pas à limiter les doris des plus démunis, mais elles étaient un signal pour demander d'estimer à

sa juste valeur la couverture sociale. Faute de quoi, on met en place des droits qui n'auront pas de réalité concrète, parce qu'on aura dépassé les enveloppes.

Projet – Quels étaient les points essentiels du débat ?

Etienne Caniard - Il a porté sur deux points : la Mutualité est-elle légitime pour exercer un rôle d'accompagnement social et être délégataire de l'Etat pour la couverture complémentaire? Et quels sont les rôles respectifs du complémentaire et des régimes obligatoires? Pour certains, la gestion de l'aide de la collectivité ne peut être confiée qu'aux caisses primaires. Pourtant, les mutuelles mettaient en avant leur réseau de proximité qui représente une porte d'entrée extraordinaire pour traduire concrètement les droits d'accès aux soins. Si les caisses incarnent l'égalité des doits, sontelles toujours capables de faire vivre ce dispositif? Il y a actuellement des inégalités liées à l'absence d'accompagnement social. Ainsi trouve-t-on dans le dispositif Cmu des personnes qui ont entre 3600 et 4000 FF de ressources: elles y restent, mais quelqu'un disposant de 3600 F ne peut y entrer. Quant au deuxième élément du débat, la mutualité, mais la Cnam également, souhaitait qu'on ne mélange pas

tout. Le système français de protection sociale n'est pas un système d'assistance fondé sur des critères de revenu, mais sur des critères de besoin. Les régimes obligatoires doivent-ils faire du complémentaire sous conditions de ressources ? S'ils ont le droit de gérer le complément, les régimes complémentaires ne vont-ils pas réciproquement demander un droit à la gestion de l'obligatoire ?

Projet – Dans quels lieux s'est déroulé le débat ?

Etienne Caniard - Il n'y a jamais eu de réunion de tous les acteurs qui ait pu leur donner l'occasion de s'expliquer ensemble : professionnels de santé, associations, mutuelles et caisses. S'il y a eu énormément de réunions, elles furent seulement bilatérales. Le ministère a joué avec chaque partenaire individuellement. Le politique a fait le choix de chercher une ligne de crête. Mais cela s'est déroulé finalement dans une certaine incompréhension, voire une absence de confiance. Le gouvernement était pressé par le temps. Lors du ébat parlementaire, nous avons rappelé que nous étions d'accord avec le basculement des bénéficiaires de l'aide médicale gratuite dans les Caisses, afin qu'il n'y ait pas de rupture dans la prise

en charge. Mais nous rappelions, pour la suite, l'intérêt d'un accompagnement auquel les mutuelles pouvaient participer. La crainte est que l'on reste dans les Caisses et qu'on ne permette pas le retour au droit commun, à une citoyenneté, au choix de sa complémentaire. La loi Cmu est une réussite incontestable en matière d'accès aux soins. C'est un échec relatif pour la respiration du bien e l'accompagné et un échec relatif quant aux effets de seuil. Si l'on avait accepté une petite part de contribution, on aurait pu jouer sur son montant, pour prévoir une sortie en biseau du dispositif, au lieu d'avoir un seuil couperet. La Cmu, ce n'est pas seulement une question d'accès financier, mais une question de simplification (guichet unique, tiers payant...). La confiance faite aux acteurs (associations et réseaux) aurait sans doute permis un meilleur accompagnement.

Bernadette Moreau (Cnam)

Projet – La décision d'une couverture maladie universelle représentait-elle une révolution culturelle pour l'Assurance maladie?

Bernadette Moreau - Oui et non. Nous savions bien que les assurés

devaient justifier de leurs droits, présenter les papiers nécessaires. Nous étions conscients aussi de l'exclusion qu'entraînaient ces difficultés d'accès. Mais plusieurs Caisses étaient soucieuses d'aller au-devant des assurés. Au lieu de les attendre, d'être présentes dans les lieux (associatifs ou autres) où elles pouvaient rencontrer les personnes en difficulté. De même, au plan local, des conventions avaient été passées avec les professionnels de santé, en coopération avec le Conseil général ou des mutuelles, pour qu'il n'y ait pas de reste à charge trop important. Il est vrai qu'il ne s'agissait pas d'un dispositif automatique pour tous ceux qui en avaient besoin. Ces initiatives dépendaient de financements locaux et n'avaient rien d'homogène.

Projet - La Cnam a donc accueilli favorablement le projet de loi ?

Bernadette Moreau - En effet, les deux orientations nous semblaient fondamentales. Arriver, enfin, à la généralisation de l'assurance, c'est la dernière étape de ce qu'on a voulu faire en 1945. Et supprimer le frein financier, selon qu'on a ou non une complémentaire, c'est ouvrir véritablement l'accès aux soins.

Projet – Avez-vous été associés au

choix du dispositif ou vous êtesvous seulement adaptés aux arbitrages ?

Bernadette Moreau - Selon les scénarios avancés par M. Boulard, l'Assurance maladie avait un rôle partagé ou un rôle complet. L'arbitrage était ici d'abord politique. Pendant toute une période, la Cnam n'était plus associée à la réflexion concernant l'aspect complémentaire, mais seulement pour ce qui concernait la couverture de base. Sur le premier point, les interlocuteurs du gouvernement étaient d'abord les acteurs des complémentaires. En février 1999, le projet de loi a été soumis à la Cnam. dont le Conseil d'administration devait donner un avis. Mais pour la mise en œuvre de ce texte, nous avons été étroitement liés au travail du cabinet de martine Aubry. Ce fut une situation assez exceptionnelle: d'avril 99 jusqu'au milieu de l'année 2000, la collaboration fut très étroite. Elle a commencé, alors que le débat parlementaire était encore en cours, pour préparer la rédaction des décrets d'application.

Projet - Mais le Conseil d'administration de la Cnam regroupe les divers partenaires sociaux. Ne s'est-il pas posé des question ne amont, autres que

techniques?

Bernadette Moreau – C'est vrai, ces questions avaient été posées en amont. Ainsi l'Assurance maladie tenait au principe d'une protection sociale qui ne varie pas en fonction des revenus. Ce sont les bien portants qui financent les soins des malades et non les riches qui financent les soins des pauvres. Le deuxième principe concernait le rôle de l'Assurance maladie par rapport aux complémentaires. Sur ce point, différents avis au sein du Conseil d'administration pouvaient apparaître : l'Assurance maladie est-elle dans son rôle en entrant dans le champ complémentaire? Le gouvernement a tranché en nous demandant d'être «prestataires de service» pour le compte de l'Etat. Et si les complémentaires sont ici dans leur champ, elles le font dans un cadre défini par la loi. Ce débat a été très vif. Le Conseil d'administration a voulu clarifier le jeu et un protocole a été élaboré entre l'Assurance maladie et les organismes complémentaires. Chacun garde ses compétences, mais l'on a décidé de travailler ensemble sur les prestations et sur les conditions (ce qu'on rembourse et de quelle manière). A partir de là, nous avons pu faire des propositions aux pouvoirs publics. Ce qui n'a pas empêché,

dans le courant de l'année 2000, quelques difficultés entre des Caisses primaires et des mutuelles... Le choix du scénario. parmi tous ceux proposés, ne s'est décidé qu'assez tard. Certains jugeaient que les complémentaires ne savaient pas «faire de la solidarité», d'autres estimaient que c'était leur rôle. L'Assurance maladie a choisi de travailler avec l'ensemble des organismes et de permettre qu'émerge le plus possible de pistes de consensus. Le débat estil clos? Durant l'année 2000, les Caisses primaires ont été le plus souvent choisies pour la couverture complémentaire (par 90% des bénéficiaires, mais par 75% des nouveaux entrants). Elles sont le premier point de contact, c'est elles qui instruisent le dossier d'ouverture des droits. Un procès d'intention est toujours possible. Mais pour ceux qui n'ont jamais connu de complémentaire, cette option ne veut pas dire grand-chose. A l'avenir, ce débat devrait s'apaiser.

†

Pour citer cette page

, « Une loi négociée, la Cmu », Ceras - revue *Projet* n°268, Décembre 2001. URL : http://www. ceras-projet.com/index.php? id=1868. Qui sommes-nous?





Projet n°268 | Actualité | Dossier

Le sondage et la décision politique

Patrick Champagne

L'usage des sondages est-il légitime en politique ? La question surgit d'emblée lorsque cette pratique s'installe dans la vie politique en France dans les années 60. Elle en appelle presque aussitôt deux autres : faut-il accorder crédibilité aux pronostics électoraux et légitimité à cette « opinion publique » saisie désormais avec une précision apparemment scientifique par ce nouveau type d'enquête ? Et dans quelle mesure cette nouvelle technologie sociale pèse-t-elle sur

la prise de décision des responsables politiques et, si oui, cela est-il ou non politiquement légitime?

D'abord, un manque d'intérêt

La publication dans les médias de deux sondages, en 1965, à l'occasion de la première élection présidentielle au suffrage universel, a ouvert une période, pas encore totalement close, marquée par ces interrogations, récurrentes chez les différents acteurs du champ politique, quant aux effets de l'introduction de cette nouvelle technique. Le recours aux sondages d'opinion en politique était naturellement bien antérieur à cette date. Dès la fin de la guerre, les gouvernements avaient commandé à l'Ifop des enquêtes de ce type. Mais elles n'intervenaient guère dans le jeu politique : leurs résultats, restés hautement confidentiels, n'étaient ni publiés ni commentés, ils n'existaient pas politiquement; surtout les commanditaires euxmêmes ne savaient pas trop quoi faire des résultats de ces consultations électorales d'un type particulier. Il est probable que, comme on dit aujourd'hui, ils ne « croyaient » pas (ou pas vraiment) alors aux sondages. La presse, c'est-à-dire les lecteurs, et

donc les électeurs, n'y croyait pas non plus. Certains journaux populaires à grand tirage, après quelques tentatives, avaient renoncé finalement à commander eux-mêmes des sondages en vue de les publier, ces enquêtes, d'ailleurs mal vues par les journaux « sérieux », n'ayant guère d'effets sur les ventes.

Les raisons de ce désintérêt résident à la fois dans le fonctionnement institutionnel de la IVe République et dans les représentations politiquement efficaces de « l'opinion publique » qui avaient cours dans le champ politique. D'une part, « le régime des partis » et les lois électorales très complexes et très manipulatrices (notamment la loi sur les « apparentements ») rendaient quasiment impossible tout pronostic sérieux sur la future composition de l'Assemblée nationale et, a fortiori, sur la désignation des chefs de gouvernement - ce qui intéresse principalement, sinon les lecteurs, du moins les acteurs politiques et les journalistes - sur la seule base de sondages portant sur les intentions de vote du corps électoral. Ce type d'enquête était ici de peu d'intérêt pratique. D'autre part, comme en témoigne, par exemple, le livre d'Alfred Sauvy sur « l'opinion publique » publié en 1956 [1], ce que l'on

mettait alors sous cette notion politique relevait beaucoup plus du jeu des groupes de pression, des lobbies, des mobilisations sectorielles et changeantes sur tel ou tel problème (les pressions des bouilleurs de cru au Parlement étant exemplaires à cet égard), que de consultations générales de type référendaire telles que les enquêtes par sondage peuvent en produire (ou en donner l'illusion).

Certains hommes politiques, ainsi Pierre Mendès France, avaient bien cherché, en recourant aux moyens modernes de communication. à court-circuiter les jeux du microcosme parlementaire en s'adressant directement et régulièrement aux électeurs, c'est-à-dire en faisant appel directement à « l'opinion publique » au sens large. Ces tentatives, généralement mal perçues par le monde politique, peuvent être considérées rétrospectivement comme les prémisses d'une transformation inscrite dans les changements structurels du champ politique. Elles furent cependant prématurées. La technologie du sondage, potentiellement utilisable, restait inutilisée et n'intervenait guère dans les prises de décision politiques : elle n'était pas encore ajustée et comme appelée par la logique de fonctionnement du champ

politique. La politique se faisait toujours au Parlement ou, plus exactement, dans les couloirs de l'Assemblée nationale et dans les états-majors des partis, là où se négociaient des alliances politiques souvent éphémères. Marx disait que les capitalistes rêvaient d'une société de bourgeois sans prolétaires; certains analystes du système politique français pouvaient affirmer que la IVe République avait réussi à instaurer « la démocratie sans le peuple ».

Opinion publique et majorité silencieuse

Les changements institutionnels qui ont marqué l'avènement, en 1958, de la Ve République ont, pour un temps, marginalisé le rôle des députés au profit de l'exécutif. Le recours direct à la population du général de Gaulle par l'intermédiaire de la procédure référendaire et par de fréquentes prestations télévisées, une nouveauté dénoncée mais appelée à la fois par la diffusion de ce nouveau média et par les circonstances politiques exceptionnelles (règlement du conflit algérien), contribua à imposer l'idée que « l'opinion publique » n'était pas celle de ses porte-parole autoproclamés mais celle de l'ensemble des électeurs

dûment consultés. L'instauration, par le référendum de 1962, de l'élection du président de la République au suffrage universel, malgré l'opposition des juristes et de la plupart des forces politiques traditionnelles, renforcera un long processus. Celui-ci, depuis le 19e siècle, tend à élargir continuellement, à mesure notamment que croît le taux de scolarisation de la population et que se développent les moyens modernes de communication, ce que le champ politique met sous la notion « d'opinion publique ». Ce n'est plus, comme au début du 19e siècle, l'opinion publiquement débattue par les représentants élus d'un peuple encore majoritairement analphabète et rural ni, comme au début du 20e siècle, l'opinion publiquement exprimée de ceux qui, journalistes ou responsables syndicaux par exemple, se considèrent comme les porte-parole de l'opinion, ni même l'ensemble des citoyens qui, sur un problème donné, se mobilisent et manifestent par des défilés dans les rues. L'opinion publique qui tend progressivement à être considérée comme légitime et qui doit donc être, à ce titre, prise en compte dans les décisions politiques est celle de l'ensemble des citoyens. On voit combien la définition est variable: le sens de cette notion, qui appartient au registre de la

métaphysique politique et non à celui de la science, est étroitement lié à un état historique donné du champ politique. D'où, au passage, l'erreur (plus ou moins intéressée) de nos modernes politologues qui consiste à croire qu'une définition scientifique soit possible ou, ce qui revient au même, que le simple fait de l'exprimer sous forme de pourcentages suffit à transmuer une notion politique en concept scientifique.

L'opinion publique qui émerge ainsi dans les années 60 n'est plus immédiatement connaissable. Elle n'est plus réduite aux seules prises de position tapageuses et publiques des leaders d'opinion ou aux défilés spectaculaires des militants. Elle est faite principalement, selon une expression apparue surtout après mai 68, « de majorités silencieuses » qu'il faut donc faire parler pour les connaître. Les instituts de sondage seront l'instrument de ce véritable processus d'inversion. D'où les réticences et les résistances d'une fraction importante du monde politique : en effet, l'opinion publique n'est plus le produit de l'addition (faite d'ailleurs assez librement) des opinions de ceux qui, sur un problème donné, ont une opinion et qui se mobilisent pour le faire savoir et tenter de

l'imposer aux décideurs politiques; elle est le produit de la mobilisation d'enquêteurs qui vont chercher des réponses auprès d'un échantillon non mobilisé mais censé être représentatif de l'ensemble des électeurs. L'opinion publique tend désormais à être politiquement construite en interrogeant un échantillon de population dont la grande majorité, le plus souvent, n'a pas d'opinion pré-constituée sur le problème qui leur (im)posé par questionnaire, et qui est encore moins prêt à se mobiliser pour les défendre et les imposer aux responsables politiques. On oppose ainsi les « minorités agissantes » non représentatives aux majorités représentatives non agissantes. Dans la mesure où l'action en politique est presque toujours l'action de minorités déterminées qui cherchent à entraîner les majorités tranquilles, on comprend que cette irruption dans la vie politique des sondages d'opinion publique ait été perçue comme une tentative politique conservatrice, sinon de droite.

L'irruption des sondages et du marketing

Quels furent les effets de l'irruption des sondages dans le jeu politique et dans les prises de décision des responsables? Les sondeurs sont d'abord intervenus dans le processus électoral en donnant avant l'élection, sous une forme chiffrée précise, les intentions de vote qui valent pratiquement, à quelques jours du scrutin, pronostic électoral. C'est un grand journal populaire, France Soir, et non un journal politique de référence comme Le Monde, qui publie d'abord ce type de sondage à l'occasion de la première élection se prêtant assez bien à ce type d'enquête, l'élection du Président de la République au suffrage universel. Le risque d'erreur et aussi la crainte des effets éventuels que cette publication pourrait avoir sur le résultat inquiètent suffisamment les journalistes pour que le quotidien prenne quelques précautions. Selon la technique journalistique bien connue qui consiste, lorsqu'il y a débat, à publier « un pour » et « un contre » (dans le courrier des lecteurs par exemple), le quotidien fera état de deux sondages aux résultats contradictoires, l'un de l'Ifop qui, contrairement à ce que pensaient alors presque tous les commentateurs politiques, prévoyait la mise en ballottage du général de Gaulle au premier tour, l'autre, des renseignements généraux, plus douteux, qui

prévoyait l'élection dès le premier tour du président sortant. Le résultat de l'élection va mettre en évidence le savoir faire des spécialistes en sociologie électorale auxquels les instituts de sondage avaient fait appel, savoir faire qui se confirmera et se précisera d'élection en élection. C'est précisément cette fiabilité des sondages préélectoraux qui explique les tentatives de manipulation qui apparaissent rapidement : le monde politique et les journalistes utilisent le sondage préélectoral en essayant notamment de peser sur les décisions des électeurs et des responsables politiques. Journaux et partis politiques commandent un nombre croissant de sondages aux questions plus ou moins biaisées (sur la notoriété des uns et des autres, sur les chances électorales de tel ou tel, etc.), allant jusqu'à faire état d'enquêtes totalement imaginaires ou truquées réalisées par des officines fantômes. Ces faux sondages seront assez nombreux pour que les politiques décident d'y mettre un terme en créant en 1977 une commission de contrôle.

Cette nouvelle pratique s'inscrivait dans un contexte qui explique qu'elle ait été largement perçue d'emblée comme « manipulatrice » et attentatoire à la dignité de la lutte politique et

du suffrage universel. La campagne pour la première élection présidentielle au suffrage universel fut marquée, en effet, par l'entrée en scène des publicitaires. Avec un apparent succès, ils furent chargés de concevoir des campagnes électorales et de « vendre » certains candidats. Et dans la mesure où ces nouveaux spécialistes en « communication politique » s'appuyaient essentiellement, comme leurs homologues américains dont ils importaient les méthodes en France, sur les techniques de marketing économique, c'est-àdire sur des enquêtes par sondages (pour tester l'image des candidats et les thèmes de campagne auprès des diverses catégories d'électeurs), on comprend que cette technologie ait été fortement dénoncée par la fraction la plus traditionnelle de la classe politique. D'autant plus que ces enquêtes ne semblaient pas sans efficacité. Si l'on dénonçait le risque de vendre des candidats « comme des savonnettes », c'était parce que ces techniques semblaient marcher.

Quels effets

Les enquêtes préélectorales se multiplient alors, mais aussi celles des politologues sur les effets de ces enquêtes sur le vote des électeurs. Les sondages ne menaçaient-ils pas la logique électorale symbolisée par l'isoloir? Ne pesait-on pas sur la décision de l'électeur en lui donnant par avance le résultat de la consultation? Ne fallait-il pas laisser l'électeur se décider en son âme et conscience? La publication, avant un scrutin, d'intentions présentées et perçues comme un pronostic influe-t-elle sur le choix des électeurs, étant donné notamment les commentaires plus ou moins orientés qui accompagnent ces publications? Certains se demandent même, non sans une inquiétude quelque peu excessive et irréaliste, si le sondage ne finirait pas par remplacer le vote, puisqu'il est censé être aussi fiable mais plus économique que la consultation en « grandeur nature ». Les politologues ont ainsi essayé de cerner les effets éventuels de la publication, juste avant le scrutin, des résultats prévisibles du scrutin. Démobiliset-elle les supporters du parti qui est censé l'emporter et mobilise-telle les adversaires, ou l'inverse? Selon ces analystes, heureux d'être confortés dans leur rôle de purs témoins objectifs, toutes les enquêtes, américaines et françaises, semblent montrer que les sondages préélectoraux n'affectent en rien les scrutins : les électeurs qui modifieraient leur

vote sont peu nombreux et ils se trouvent miraculeusement répartis dans tous les camps de sorte que les changements tendent à s'annuler.

Si les sondages préélectoraux ont peu d'effets directs sur la très grande majorité des électeurs, il n'en est pas de même pour les hommes politiques et surtout les leaders des partis. Ces derniers sont de gros consommateurs de ce type d'enquête qui leur apportent des informations de toutes façons plus fiables que celles de leur seule intuition. L'enquête permet indiscutablement de rationaliser la production et le recueil des informations utiles aux politiques. Encore faut-il qu'ils sachent interpréter les résultats. On sait, de l'aveu même des intéressés, que des candidatures ont été décidées sur la base d'enquêtes par sondage. Celles, par exemple, de Raymond Barre à l'élection présidentielle de 1988 ou d'Edouard Balladur en 1995, ces deux candidatures s'appuyant très directement sur une (mauvaise) lecture de sondages réalisés plusieurs mois avant le scrutin. Il en est de même de certaines décisions politiques : ainsi François Mitterrand a-t-il choisi, en septembre 1993, pour la ratification du traité de Maastricht, la voie référendaire plutôt que la voie parlementaire :

des sondages réalisés plusieurs mois auparavant avaient apparemment montré l'existence d'une large majorité en faveur du traité (plus de 70%, alors que le référendum sera adopté de justesse, par un peu plus de 50% des votants). La décision de Jacques Chirac en 1996 de dissoudre l'Assemblée nationale s'appuyait aussi sur des sondages qui laissaient à croire qu'il gagnerait les élections... Mais, inversement, on pourrait donner de nombreux exemples de décisions prises avec succès malgré les sondages (la suppression de la peine de mort par François Mitterrand en 1981, la candidature de Jacques Chirac à l'élection présidentielle de 1995). La raison de ces déconvenues (ou de ces heureuses surprises) réside moins dans le sondage (même si les hommes politiques sont prompts à dénoncer les sondeurs « qui se sont trompés ») que dans l'interprétation que les hommes politiques et leurs conseillers peuvent faire des résultats de ces enquêtes (trompés par les apparences et par leur envie de croire ce qui les arrange). Un sondage « préélectoral » ne mérite vraiment cette dénomination que lorsqu'il est réalisé en situation préélectorale, lorsque le corps électoral dans sa majorité a déjà pris sa décision. A plusieurs mois

d'une élection, alors que la campagne n'a pas encore commencé et que l'élection n'intéresse que les minorités politisées, un sondage ne peut être lu et présenté comme une élection (ce qui est pourtant souvent le cas, dans la presse du moins) : les non-réponses, en nombre élevé (souvent plus de 50%), ne peuvent, en aucun cas, être assimilées à des abstentions. C'est pourquoi toutes les simulations électorales à plusieurs mois d'une élection qui prétendent dire qui serait élu si tel et tel se présentaient ou étaient en compétition au second tour sont hautement fantaisistes.

L'état de l'opinion

Les usages politiques faits des sondages d'opinion à proprement parler (c'est-à-dire de tous ces sondages du type « les Français, sur tel problème, pensent que... ») sont sans doute plus fantaisistes encore (par rapport à la réalité objective). L'on sait les effets d'imposition qu'exerce ce type d'enquête et, à la différence des sondages préélectoraux, il n'y a guère, pour ces sondages, de « redressement d'échantillon » possible ou de comparaison avec une consultation « grandeur nature ». A cela s'ajoute le fait que les très nombreux refus de répondre à l'enquête ne sont pas

pris en compte dans les non réponses déclarées à telle ou telle question et biaisent fortement ce que les sondeurs prétendent mesurer. Tout semble indiquer cependant que, comme pour les sondages préélectoraux, les hommes politiques ont peu à peu intégré, dans la prise de décision, ce que les sondages d'opinion, à tort ou à raison, semblent leur fournir comme indications sur ce qui est censé être « l'état de l'opinion ». Prendre en compte ne signifie pas, aujourd'hui, suivre aveuglément les sondages, pour deux raisons. En premier lieu, les hommes politiques ont appris à domestiquer la technique du sondage et savent plus ou moins que ces enquêtes livrent des chiffres bruts qui demandent à être décodés, et qui le sont à leur risques et périls. Cela ne signifie pas qu'ils ne font plus les mêmes erreurs d'interprétation, mais que, à l'usage, après certaines expériences désagréables, ils apprennent à mieux s'en servir. Et s'ils ne peuvent plus s'en passer, c'est parce que les incertitudes inhérentes à la lutte politique dans les régimes démocratiques, lutte qui est en permanence placée sous la dépendance des aléas électoraux, incitent les hommes politiques à voir, dans cette technique, un moyen certes moyennement fiable, pour se repérer par rapport à ce que

semblent vouloir leurs électeurs. Autrement dit, l'usage du sondage s'est banalisé. Par ailleurs, la publication régulière dans la presse de sondages portant sur les intentions de vote et sur l'opinion publique oblige les acteurs politiques, qu'ils y croient ou non, à les prendre en compte et à mener la lutte sur ce front spécifique avec l'aide de leurs conseillers en communication. Il se s'agit plus, en ce cas, de savoir ce que disent les sondages pour savoir quelle décision doit être prise mais de prendre une décision et de chercher les moyens - pour l'essentiel médiatiques - à utiliser pour que les sondages réalisés par la suite paraissent indiquer une approbation, par l'opinion publique, des décisions ainsi prises. Les politiques, loin de suivre les sondages, cherchent non pas à manipuler les enquêtes ou les enquêteurs mais ce qu'ils vont recueillir avec leur dispositif.

On le voit, les relations entre les sondeurs et les hommes politiques ne sont pas directes. Il serait naïf de les lire, comme on le fait souvent, en termes de « manipulation » des uns par les autres. Outre que la politique est par essence le lieu des stratégies consciemment manipulatrices, il faut replacer la question des rapports entre les actions des

hommes politiques et ce qu'ils appellent et reconnaissent comme étant « l'opinion publique », d'une part dans un long trend historique et, d'autre part, en considérant un état donné de la structure du champ politique qui prenne en compte le niveau d'instruction des électeurs, le poids des moyens modernes de communication, les compétences mobilisées dans la lutte politique, l'importance des moyens financiers investis, etc. On s'apercevra alors que, aujourd'hui comme hier, la politique a besoin de fétiches et que, malgré les formes savantes qu'ils peuvent parfois revêtir, ils restent des fétiches que la science sociale doit contribuer à démonter, afin de rendre plus effective la réalisation des idéaux démocratiques.

+

Patrick Champagne,

Patrick Champagne est sociologue à l'Institut national de la recherche agronomique et au Centre de sociologie européenne (EHESS)

Notes

1 Aux Puf, collection Que sais-je?

+

Pour citer cette page

Patrick Champagne, « Le sondage et la décision politique », Ceras -

revue *Projet* n°268, Décembre 2001. URL : http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1868.

Crealts Loael

Qui sommes-nous?





Projet n°268 | Actualité | Dossier

Décider en politique

Remettre sur le métier le bien commun

William O'Neill
Décembre 2001

Les discours sur le bien commun dans nos sociétés post-modernes et pluralistes sont marqués d'une certaine ironie : mettre en œuvre, an effet, une morale à la fois publique et commune ne semble pouvoir se faire sans écarter toutes les conceptions particulières de la «vie bonne». Au sein de nos régimes modernes et démocratiques, ces doctrines sont tellement diverses et si

radicalement éloignées les unes des autres que les théoriciens libéraux, comme John Rawls, affirment que la raison politique ne saurait être partagée et publique qu'à la condition de faire méthodiquement abstraction de toute doctrine cohérente et élaborée du bien commun [1]. Et de fait, dans la théorie moderne libérale, la politique fondée sur la revendication des droits pèse davantage dans les processus de décision publique que celle qui vise la recherche du bien commun [2]. Si l'on parle de bien commun global, c'est en quelque sorte faisons des étrangers!

Inversement, cependant, les critiques adressées à une politique des droits objectent que le raisonnement libéral est implicitement sous-tendu par une conception publique du bien, même si celle-ci n'est pas partagée par tous. Rawls lui-même en est venu à reconnaître cette historicité. Il admet que sa conception de la justice s'inscrit à la rencontre de deux processus réflexifs : d'une part, la compréhension profonde que nous avons de nous-mêmes et de nos aspirations et, d'autre part, la reconnaissance de ce fait que cette conception est pour nous la plus raisonnable compte-tenu de l'histoire et de nos traditions de la vie publique [3].

politique dans des sociétés modernes et pluralistes? La raison nous conduit-elle à une morale publique sans grande consistance, un «Esperanto des droits»? Ou, comme le réclame Michael Walzer, la morale a-t-elle une véritable consistance, participant des cultures et intégrée dans des traditions narratives particulières ? [4]. Dans cet article, je m'arrêterai d'abord à la généalogie de nos propositions, pour comprendre comment l'idéal éthique traditionnel du bien commun a connu une éclipse. La dissolution de l'idéal médiéval a conduit à la fragmentation du concept de bien commun dans les discours politiques et philosophiques. Puis je proposerai une manière de retrouver ce concept ou, du moins, en guise de voie moyenne, une reconstruction post-moderne de la doctrine catholique sur le bien commun.

Comment penser la raison

L'éclipse du bien commun

Aristote parle de la justice générale comme d'une «vertu parfaite au sens le plus fort» : elle «tend à produire ou à conserver le bonheur (et les constituants du bonheur) pour la communauté

politique». En parvenant à la justice totale, « toute vertu se trouve en résumé » [5]. L'homme prudent dont la vie vertueuse est ordonnée au bien de la cité, diffère donc de l'homme simplement intelligent (deinos), qui peut être habile tout autant à poursuivre des fins sans scrupules. La prudence (phronèsis) implique une perception commune du modèle idéal, une «recherche commune de ce qui est juste» (sunesis), même si l'idéal concret de la communauté parfaite (koinonia teleios) s'exprime dans la félicité (eudaimonia) de ses membres de tous pris individuellement et non seulement collectivement [6].

Pour Thomas d'Aquin, l'interprète médiéval d'Aristote, la perfection morale présuppose la communauté parfaite, car «le bien commun est la fin de chaque individu membre de la communauté» [7]. Thomas affirme la primauté de la justice générale, justitia legalis, sur toutes les vertus morales, puisqu'elle les dirige vers le bien commun qui «transcende le bien individuel d'une personne». «Rien ne résiste pour ce qui concerne la raison pratique, à moins qu'il ne soit orienté vers la fin dernière qui est le bien commun», c'est-à-dire la «cause finale commune» [8]. Cependant,

loin d'impliquer une apothéose de l'Etat, la transcendance du bien commun repose sur la prospérité de la communauté parfaite, car le bien commun «reflue» sur ses membres. Comme le dit Jacques Maritain, la communauté parfaite est donc un «tout composé de tous» : ni un artifice d'intérêt occasionné par contrat, ni un organisme total au-dessus des personnes comme dans le romantisme allemand.

Cette synthèse médiévale, hélas, ne devait pas résister à la modernité. Max Weber prédit un recul «des vertus ultimes et les plus sublimes», alors que nous poursuivons des fins multiples et incommensurables dans la vie publique [9]. Avec l'éclipse de l'idéal du bien commun, les héritiers modernes de Grotius n'invoquent plus une finalité divine de la loi naturelle, mais les «droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme» [10]. Les droits deviennent la lingua franca d'un mode désenchanté où rien ne résiste pour guider l'action pratique (prudente), exceptée la liberté du moi souverain.

Variations sur un thème

Dans la théorie moderne libérale, la primauté de la liberté provient

de ce que celle-ci n'est pas subordonnée à une fin. Précisément parce que nos valeurs ultimes sont différentes, nous «accordons, écrivait Isaiah Berlin, une très grande valeur à la liberté de choisir... Etre libre, dans ce sens, signifie être libre de tout, de toute interférence» [11]. Les obligations autres que la pure et simple patience sont la conséquence d'un consentement volontaire, comme dans l'idéal heuristique du contrat social. Dès lors, le recours au bien commun apparaît surtout comme une entrave, un obstacle à l'exercice de la liberté. Le problème se complique encore quand les débats politiques contemporains mettent positivement en jeu de tels recours. Au risque de grossir le trait, arrêtons-nous brièvement sur trois variations de ce thème : sur les conceptions utilitariste, marxiste et communautarienne du bien commun.

- Dans les différentes figures de l'utilitarisme, le bien commun est défini comme l'utilité maximale - totale ou moyenne. L'utilité est la somme impartiale du bien-être des individus (de leurs intérêts ou de leurs préférences). Dans cette vision du bien commun, les intérêts, les idéaux, les aspirations et les désirs d'un groupe d'acteurs sont ramenés à une échelle de préférences, qui traduirait les

choix d'un sujet impersonnel, «archange» critiquement informé pour R.-M. Hare ou égoïste profondément rationnel. Comme le note J. Rawls. l'utilitarisme applique le principe du choix rationnel à la société dans son ensemble et considère celle-ci comme un acteur unique [12]. Les libertés individuelles n'ont qu'une relation contingente au bien commun dans le calcul utilitariste : la liberté est sans valeur intrinsèque et peut ainsi être sacrifiée si l'évaluation du bien-être global l'impose.

- Si l'utilitarisme classique confond choix individuel et choix social, Marx et Hegel, dans leur approche du bien commun, subordonnent le premier au second. Le bien commun n'est plus un agrégat construit, centré sur la notion de bien-être, mais un bien suprapersonnel dont les médiations historiques sont la substance éthique de l'Etat (pour Hegel), ou le bien collectif du prolétariat considéré comme classe universelle (pour Marx) [13]. Dans chaque cas, préférences et intérêts subjectifs sont moralement subordonnés à un bien objectif et supérieur que l'acteur de la société civile ne perçoit que vaguement. A l'individualisme méthodologique du calcul utilitariste se substitue un collectivisme organique.

Cependant, comme dans l'utilitarisme, la rhétorique totalisante du bien commun l'emporte sur la liberté négative qui protège les choix individuels.

 Arrêtons-nous enfin aux interprétations plus récentes de type communautariste. Faisant appel à la critique romantique du «formalisme vide» de la morale kantienne (Moralität), des théoriciens aussi différents que Charles Taylor, Alasdair MacIntyre et Michael Sandel définissent le moi comme l'ensemble des relations sociales. les habitudes particulières de l'éthique hégélienne (Sittlichkeit), même s'il leur manque la «finesse de la raison». Dans le maillage de l'histoire et des sentiments, nos existences s'inscrivent dans une communauté politique et une culture spécifiques que nous recevons en héritage [14]. Quand Marx subordonne le choix individuel au choix social au nom d'un bien implicitement universel, l'éthique communautariste assimile les intérêts individuels à une conception supra personnelle mais particulariste du bien, à une tradition narrative particulière.

Pour Richard Rorty, la philosophie nous renvoie l'image non de la nature, ou d'un droit naturel, mais de nos habitudes culturelles. Pour le postmoderne

éclairé, les droits naturels, inaliénables et sacrés du moi souverain sont une fiction suprême. Dans la piété agnostique de Rorty, les droits trouvent leur accomplissement non comme des vérités évidentes ou sacrées, mais au travers d'usages «locaux et ethnocentriques» portés par la «tradition d'une communauté, par le consensus d'une culture particulière» [15]. Rorty interprète ainsi les écrits les plus récents de Rawls dont il loue le libéralisme politique, assimilé, cependant, aux habitudes de la bourgeoisie post-moderne.

Ni un idéalisme ni un empirisme

Ces différentes approches, où le bien commun prime sur les droits personnels, tombent sous le reproche libéral de ne pas respecter «la distinction entre les personnes». Ni l'utilitarisme, ni le marxisme, ni le communautarisme n'ont épousé le discours libéral des droits, rejeté superbement par Bentham comme «une absurdité rhétorique, une absurdité construite sur pilotis» [16]. Et cependant, je voudrais avancer que c'est à travers le recours aux droits par l'Eglise catholique, recours rhétoriquement absurde, qu'un rapprochement de ces deux

logiques s'avère le plus fécond. L'enseignement social catholique a abandonné une téléologie prémoderne (encore présente dans Mater et magistra n° 65), qui dépeignait le bien commun comme «l'addition des conditions de la vie sociale qui nous permet d'atteindre plus facilement une perfection plus intégrale», pour invoquer les droits de l'homme dans Pacem in terris n°60 : «Il est convenu que, dans notre temps, le bien commun est principalement garanti quand les droits et les devoirs des personnes sont défendus».

Face aux critiques éventuelles, on peut se demander si l'Eglise a lu correctement les signes des temps, ou si son rapprochement tardif avec la modernité n'est pas - comme le dit Rorty - quelque peu baroque! Je voudrais ici esquisser les éléments d'une réponse sous le forme de quatre thèses. Je prends en compte les fondements de la critique libérale (le respect des personnes comme acteurs moraux différents), mais je voudrais montrer comment, si cette critique est construite, elle conduit à une conception plus riche du bien commun [17].

 I) - La maxime kantienne du respect des personnes implique que chaque personne «fasse l'objet d'un effort d'identification»

en vertu de ses intentions et de ses objectifs particuliers. Dans la perspective première de Rawls, le «voile d'ignorance» renvoie aux rôles sociaux d'acteurs différents dont on s'est assuré que les points de vue respectifs sont «également dignes d'être présentés» [18]. Néanmoins, dans la mesure où les intentions et les objectifs des agents peuvent être réprimés par la force, où on peut prendre en compte le point de vue de l'oppresseur, la maxime kantienne nous imposerait non seulement de respecter les conceptions du bien des différents acteurs (dans les termes de Rawls, leurs «intérêts d'ordre supérieur»), mais, a fortiori, de respecter (ou de nous intéresser prioritairement à) leurs capacités à «former, à réviser et à poursuivre rationnellement» leurs conceptions [19]. En attribuant de la valeur, plutôt que simplement du prix, aux personnes en tant qu'acteurs, nous valorisons implicitement les conditions nécessaires à leur action, c'est-à-dire non seulement leurs libertés mais leur sécurité et leur subsistance.

II) - Protéger cette capacité fondamentale à agir conduit en réponse à la revendication de droits négatifs et positifs, de libertés civiles et politiques et de droits sociaux fondamentaux (nourriture, éducation, soins, etc.,

de même que la sécurité physique et psychologique). Alan Gewirth les désigne comme «les biens génériques de l'action» : ils font partie intégrante de toute conception raisonnable du bien [20]. Ces droits et revendications, négatifs et positifs, sont liés les uns autres, car ils constituent le minimum moral du respect du statut de chacun comme acteur/ interlocuteur dans l'argumentation publique commune... En effet, ce que Rawls désigne par la «belle valeur» de liberté se trouve mis en péril si notre droit fondamental à être correctement nourri ou en sécurité est dénié [21]. De même, le droit de chacun à la sécurité est menacé si, comme au Rwanda d'avant le génocide, la liberté de participer effectivement à la décision publique est réprimée de façon systématique.

III) - Nos droits fondamentaux, négatifs et positifs, à leur tour, impliquent des devoirs négatifs et positifs : un devoir négatif d'abstention, et des devoirs positifs - avec les structures correspondantes -, pour protéger les personnes contre la privation de biens nécessaires à l'action, et pour fournir ces biens là où les acteurs sont incapables ou rendus incapables de se les procurer par eux-mêmes. Renforcés par

l'intérêt supérieur des agents dans le raisonnement public, de tels devoirs modèrent nécessairement les choix personnels, c'est-à-dire l'intérêt supérieur pour réaliser une conception particulière du bien. Nos différentes conceptions globales du bien peuvent être incommensurables, mais elles sont raisonnables si et seulement si elles intègrent les droits et devoirs fondamentaux. L'ensemble de ces droits et devoirs, interdépendants, constitue une grammaire narrative qui permet l'interprétation et la critique. Le génocide, par exemple, reste de soi un génocide dans une diversité de traditions narratives.

IV) - Enfin, les devoirs positifs fondamentaux de protection et de prévoyance présentent des impératifs institutionnels concrets, les «conditions de la vie sociale» qui définissent le bien commun dans la doctrine sociale catholique. Nous devons nous demander comment, dans un contexte culturel donné ou une tradition particulière, un régime de droits et de devoirs fondamentaux est le mieux mis en œuvre. Les besoins en nourriture d'une femme enceinte ne sont pas les mêmes que ceux de son mari, de même que les devoirs associés aux droits de l'un et de l'autre diffèrent selon les contextes. En

certains lieux, par exemple, la législation interdira toute discrimination à l'embauche, dans d'autres cas la culture protègera la propriété foncière.

Dans les sociétés pluralistes postmodernes, le bien commun n'est pas simplement donné, comme une vision globale et articulée du bien primant sur les droits des personnes. Mais les droits ne sont pas non plus un Espéranto moral indépendant de nos traditions particulières. Ils opèrent davantage comme une grammaire morale dans la construction discursive du bien commun: formellement (procéduralement), chaque acteur doit être représenté adéquatement au sein des institutions fondamentales d'une société et. matériellement, le discours moral spontané doit faire place aux droits fondamentaux dans le fil de la narration. Une telle conception discursive s'accorde avec la doctrine sociale catholique, pour laquelle le bien commun – pour reprendre les termes d'Ignacio Ellacuria - «transcende chacun des individus sans leur être extrinsèque» [22]. Chacune de ces thèses, assurément, requiert une plus longue argumentation. Telles quelles, elles suffisent peutêtre à suggérer que la doctrine la plus raisonnable n'est ni un idéalisme ni un empirisme. Ces

réflexions trahissent, il est vrai, une certaine ironie postmoderne : non parce que nous parlons d'un bien commun, mais parce que nous en parlons en insistant sur les droits...

Notes

- 1 John Rawls, Le Libéralisme politique, Puf, 1995, trad. par C. Audard.
- 2 Michael Sandel, "Introduction," in Liberalism and its Critics, ed. Michael Sandel, New York Univ. Press, 1984, 4, 6, 10.
- 3 John Rawls, "Le constructivisme kantien dans la théorie morale", The Journal of Philosophy, 1980, trad. dans Justice et démocratie, Seuil, 1993.
- 4 Michael Walzer, Thick and Thin: moral Argument at home and abroad, Univ. of Notre Dame Press, 1994, 7, 4.
- 5 Aristote, Ethique à Nicomaque, 1129b6-1130b8 et 1129b30.
- 6 Aristote, La Politique, 1280b32-1281a10. Cf. Ethique à Nicomaque, 1094b7-10, 1129b15, 1143a1ff., 1160a9; La Politique, 1252a1-1253a38.
- 7 Thomas d'Aquin, Somme théologique, II-II, Q. 58, a. 6, 7, 9, 12.
- 8 Ibid., Somme théologique, I-II, Q. 90, a. 2. Thomas comprend le bien commun de façon analogique; en fait, Dieu est par excellence le bonum commune (Summa contra gentiles, III, 17, 80).
- 9 Max Weber, "Science as a Vocation," in From Max Weber: Essays in Sociology, trans. and ed. H. H. Gerth and C. Wright Mills (New York: Oxford Univ. Press,

- 1946), 148-55.
- 10 Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
- 11 Isaiah Berlin, "Two Concepts of Liberty", Four Essays on Liberty, New York, Oxford University Press, 1969, 123-127.
- 12 John Rawls, Théorie de la Justice, Seuil, 1989.
- 13 Cf. Georg Wilhelm Friedrich Hegel, La philosophie du droit de Hegel; Karl Marx, préface pour Une contribution à la critique de l'économie politique, in Karl Marx & Friedrich Engels, Oeuvres.
- 14 Cf. Michael Sandel, Le libéralisme et les limites de la justice, Seuil, 1999; Alasdair MacIntyre, Après la vertu, Puf, 1997.
- 15 Richard Rorty, "The priority of Democracy to Philosophy", Merrill D. Peterson & Robert C. Vaughan, eds., The Virginia Statute for religious Freedom, Cambridge University Press, 1988, 259.
- 16 Jeremy Bentham, Anarchical Fallacies, Works, vol. 2, Edinburgh: William Tait, 1843, 523.
- 17 While liberal, proceduralist interpretations typically adopt a version of Kant's "formal" formula of the categorical imperative, i.e., the constraints of impartiality or universalizability, the burden of the liberal critique of the common good is borne by tacit reference to the material formula of respect for persons. Voir W. O'Neill, The Ethics of our Climate, Hermeneutics and ethical Theory, chap. 2 and 3, Georgetown University Press, Washington, DC, 1994.
- 18 John Rawls, Le constructivisme kantien dans la théorie morale.
- 19 Bernard Williams, "The Idea of Equality," in Problems of the Self,

Cambridge University Press, 1973, 236-37.

- 20 Alan Gewirth, Human Rights (Chicago: Univ. of Chicago Press, 1982), 41-78.
- 21 John Rawls, Théorie de la Justice. Voir l'analyse de Amartya Sen et Martha C. Nussbaum dans Women, Culture and Development, ed. Nussbaum and Jonathan Glover Oxford, Clarendon Press, 1995.
- 22 Ignacio Ellacuría, "Human Rights in a divided Society," in Alfred Hennelly, Human Rights in the Americas: the Struggle for Consensus, ed. Alfred Hennelly and John Langan Washington, DC, Georgetown University Press, 1982, 59.



Pour citer cette page

William O'Neill, « Remettre sur le métier le bien commun », Ceras - revue *Projet* n°268, Décembre 2001. URL: http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1868.

Accueil | Contact | Le Kiosque | Fil RSS | Credits | Loger

Qui sommes-nous?





Projet n°268 | Actualité | Dossier

Décider en politique

La délibération, norme de l'action publique contemporaine?

Loïc Blondiaux Décembre 2001

n changement idéologique accompagne les transformations actuelles des pratiques de décision dans les démocraties contemporaines. Il passe par la valorisation constante et systématique de certains thèmes :

discussion, débat, concertation, consultation, participation, gouvernance. Ces notions, omniprésentes aujourd'hui dans le vocabulaire politique, renvoient toutes à un même principe directeur : la légitimité de l'action publique démocratique se fonde sur la délibération.

Deux phénomènes se conjuguent qui pourraient attester la formation de ce nouvel esprit de l'action publique. D'une part, s'intensifie le recours à des technologies qui visent un double objectif: impliquer l'ensemble des parties intéressées à la décision et mettre cette dernière en délibération dans le cadre de procédures formalisées. Conférences de consensus, jurys de citoyens, Commission nationale du débat public, conseils de quartier ou commissions locales consultatives se réfèrent à ce double impératif de participation et de délibération. D'autre part, la référence à la démocratie délibérative connaît aujourd'hui un succès croissant, en particulier dans le monde anglo-saxon. Dans sa formulation première, dérivée de la philosophie de Jürgen Habermas, comme dans ses versions affadies qui déclinent à l'infini le thème de la gouvernance, cette philosophie politique met en avant une

définition procédurale de la légitimité. Ni l'intérêt général, porté par l'Etat, ni la volonté majoritaire exprimée par le suffrage ne suffisent plus à justifier les choix démocratiques. La norme n'est légitime que si elle résulte d'un processus de délibération inclusif et équitable, auquel tous les citoyens peuvent participer et dans lequel ils sont amenés à coopérer librement [1].

Ce double mouvement, pragmatique et théorique, indique-t-il une transformation en profondeur des formes et des registres de justification de la décision démocratique? Pour comprendre cette évolution il faut, sur les différentes scènes où se joue cette reconfiguration des données de l'action publique contemporaine, passer en revue les dispositifs existants et leurs argumentaires. La mise en place sous nos yeux de cette grammaire de l'action publique exige en effet tout à la fois qu'on la prenne au sérieux et exerce sur elle la critique.

La multiplication des détours délibératifs

Alors même que flou conceptuel le plus grand continue de régner, en particulier en France, autour de

ces notions de participation et de délibération, les dispositifs visant à les traduire dans des modes d'action publique se sont multipliés depuis vingt ans. Les «comités de sages» ont préfiguré un mode d'encadrement de la décision publique fondé sur l'audition et la confrontation en une même instance délibérative des causes, des disciplines et des points de vue politiques ou éthiques : Comité national d'éthique (1983); Commission de la nationalité (1987); Conseil national du Sida (1989); Haut Conseil à l'Intégration (1990). Mais la remise de la délibération aux mains de «sages» soigneusement sélectionnés, intellectuels, scientifiques, philosophes ou médecins, en limite considérablement la portée démocratique.

Dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire, les choses sont allées plus vite et plus loin. La loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 fixait encore pour objectif à l'enquête publique «d'informer le public, de recueillir ses appréciations, suggestions, contre-propositions, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information»

[2]. En 1995, la loi Barnier qui crée la Commission nationale du

débat public énonce, dans le cas des grands projets d'aménagement ou d'équipement, un véritable principe de « participation» et « d'association » du public à l'élaboration des décisions.

Dans de nombreux secteurs se multiplient par ailleurs les commissions d'information et de consultation accompagnant la définition ou l'application locale d'un programme d'action publique. Ces instances ont vocation à assurer la mise en débat public de décisions autrefois entièrement contrôlées par l'expertise, à l'exemple des commissions supervisant l'implantation de laboratoires de recherche sur la gestion des déchets radioactifs [3]. Ces dispositifs constituent autant de «forums hybrides» qui font se rencontrer dans une même structure de délibération ou de consultation des acteurs répondant à des logiques d'intérêt différentes (politiques, experts, représentants des associations et des groupes d'intérêts...) [4].

D'autres procédures se donnent pour objectif plus ambitieux d'associer des citoyens ordinaires à la formation des choix publics. Nés en Europe du Nord dans les années 70, notamment au Danemark et en Allemagne, les jurys de citoyens et autres conférences de consensus reposent sur une démarche autrement complexe. Un groupe de citoyens (pouvant aller d'une dizaine à une centaine) est tiré au sort. Il reçoit une information sur les enjeux techniques et/ou politiques de la controverse. Il auditionne ensuite les parties en conflit puis délibère de manière informée et dans un laps de temps assez court (2 ou 3 jours), en vue de produire un avis qui ne lie pas l'autorité organisatrice [5]. De tels instruments, on le voit, peuvent tout aussi bien servir d'outil managérial d'aide à la décision, pointant les zones de résistance à certaines politiques, que de prétexte à l'ouverture d'un débat élargi à l'ensemble de la population et relayé par les médias sur une question controversée. Une seule expérience de ce type a pour l'instant vu le jour en France : la «conférence de citoyens» sur les OGM, organisée en 1998 par l'Office parlementaire des choix scientifiques [6].

En France, c'est au plan local qu'il faut rechercher les tentatives les plus nombreuses sinon les plus abouties d'intégration des citoyens à l'élaboration ou à la mise en œuvre des choix collectifs. La loi sur l'administration territoriale du 6 février 1992 a

posé pour principe «le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celles-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent», sans pourtant aller au delà d'une reconnaissance timide du référendum consultatif local. La loi Vaillant sur la «démocratie de proximité», actuellement en discussion, propose d'institutionnaliser les conseils de quartier dans les villes de plus de 20 000 habitants, codifiant ainsi une démarche adoptée par de nombreuses communes.

Ces différentes procédures varient dans leur degré d'institutionnalisation et l'étendue de leurs compétences. Il faudrait à tout le moins pouvoir les évaluer au cas par cas selon un certain nombre de critères : leur possibilité de s'auto-saisir ou de remettre en cause la définition de la situation imposée par l'autorité de tutelle, leur marge d'indépendance, leur possibilité ou non de produire des connaissances nouvelles sous la forme d'une contre-expertise... Un trait commun les rapproche cependant : aucune de ces instances n'a vocation à se substituer à l'autorité politique compétente dans ses pouvoirs de décision. La question centrale de l'articulation de cette démocratie participative ou délibérative sur la décision est laissée le plus souvent en suspens, voire jamais posée. A quoi sert-il de délibérer si ce n'est dans une perspective d'action ? En quoi l'avis lie-t-il la décision et quelle est la liberté dont l'autorité politico-administrative dispose à cet égard ? Comment convaincre des citoyens de participer sans leur donner l'assurance préalable que leur opinion sera entendue ? A ne pas répondre à ces questions on s'expose à vider ces dispositifs, démocratiques dans leur apparence, de leur substance.

L'émergence d'une norme délibérative

Si l'objectif n'est pas de rompre avec les principes du gouvernement représentatif, comment expliquer la multiplication de tels dispositifs? Une grande partie des sciences sociales et de la philosophie politique ne peut nous être d'un véritable secours pour y répondre dans la mesure où elle participe directement de la formation de ce paradigme délibératif. Elle en fournit les soubassements idéologiques et les justifications théoriques.

Le thème de la démocratie délibérative a pris une grande importance dans la philosophie politique anglo-saxonne [7]. Ce

courant reprend le plus souvent la figure de base posée par Habermas, selon laquelle la légitimité démocratique repose sur l'accord d'individus dotés de capacités de rationalité, placés dans un rapport d'intersubjectivité et désireux de parvenir au consensus par la discussion.

A partir de ce schéma de base, qui se présente comme une troisième voie entre la démocratie représentative et la démocratie participative autant que comme une alternative au républicanisme et au libéralisme [8], la critique porte pour l'essentiel sur une définition «minimale» de la démocratie fondée au mieux sur un compromis, au pire sur un rapport de forces entre intérêts pré-constitués et dans laquelle l'échange politique se trouve réglé exclusivement par le vote, c'est-àdire la simple agrégation de volontés individuelles qui n'ont pas vocation à dialoguer. Dans un article fondateur Jon Elster oppose ainsi les figures du marché et du forum et distingue l'argumentation, d'une part, le vote et le marchandage, d'autre part, comme modes de production des choix collectifs [9]. Selon ce modèle, le recours à l'argumentation et à la discussion devrait constituer le moment central du processus politique et

la décision finale reposer sur «la force du meilleur argument» (Habermas) plus que celle des intérêts en compétition.

Si l'on suit cette démarche, les avantages théoriques de la délibération ont vocation à se faire sentir à la fois sur les acteurs de la décision et sur la norme qu'ils construisent. On y retrouve quatre grandes lignes d'argumentation :

- La délibération produit de l'information nouvelle. Elle rend possible l'imagination de solutions inédites et éclaire chacun sur les conséquences véritables de ses choix et de ses préférences.
- La délibération encourage certaines formes de justification des demandes et tend ainsi à faciliter l'accord. Elle force à l'argumentation, à l'adoption d'un point de vue général, à la prise en compte stratégique ou empathique de celui de l'autre. «Personne ne peut convaincre d'autres personnes dans une situation publique, insiste Sheyla Benhabib, sans être capable d'établir pourquoi ce qui lui apparaît juste, bon, plausible et pratique peut l'être aussi du point de vue de tous ceux qui sont engagés» [10]. A maxima, la délibération produirait des

citoyens vertueux, contribuant à former des acteurs aux «mentalités élargies» (John Stuart Mill). A minima, la délibération forcerait les acteurs à se faire vertueux en les obligeant à se mettre en cohérence avec leurs discours, au risque de paraître inconséquents dans la durée.

- La délibération produirait ensuite, dans tous les cas de figure, de la légitimité dans la mesure où elle favorise le respect de tous les acteurs et la prise en compte de leurs arguments. Les conditions posées sont cependant complexes à réunir. Il faut, ainsi que le souligne Joshua Cohen repris sur ce point par Habermas, que «les délibérations soient inclusives et publiques, nul ne peut en être exclu : toutes les personnes susceptibles d'être concernées par les décisions prises ont des chances égales d'y accéder et d'y participer» ainsi que de s'y faire entendre [11].
- La délibération constituerait enfin l'une des solutions appropriées à la persistance du désaccord moral dans nos sociétés. Cette forme de procéduralisme s'imposerait dans des sociétés marquées par le pluralisme des valeurs et où il est admis en général que l'autre a de bonnes raisons de ne pas être d'accord avec soi.

Ces arguments offrent, nous semble-t-il, la théorisation la plus accomplie d'une idéologie diffuse que l'on a pris l'habitude d'associer en Europe au thème de la gouvernance [12]. Cette idéologie de la gouvernance démocratique, aujourd'hui largement répandue dans les milieux universitaires et dirigeants, intègre en effet les principaux attendus des philosophies de la démocratie délibérative : valorisation du débat et de la négociation, inclusion d'une pluralité d'acteurs, attention aux procédures, recherche du consensus. Contre un modèle de décision centralisé, dans lequel l'autorité politico-administrative continuerait à revendiquer le monopole de l'intérêt général, la gouvernance impliquerait «une gestion locale souple, stratégique et négociée, basée sur une approche pluri-rationnelle combinant des logiques publiques et privées et prenant en compte l'évolution des demandes des citoyens» [13].

Qu'attendre dès lors du recours de plus en plus fréquent aux procédures délibératives dans la mise en forme et l'application des politiques publiques ? Les changements pourraient porter sur les acteurs, les lieux et les formes de la décision.

Le principal effet porte, bien sûr, sur l'intégration de nouveaux acteurs dans le processus construction des choix démocratiques. Ces dispositifs transgressent sur le principe en effet deux types de frontières. La première oppose savoirs savants et savoirs profanes. Les procédures de concertation dans les domaines de l'environnement, du nucléaire ou de la santé amèneraient à la reconnaissance pratique de certaines formes de compétences ordinaires et au dessaisissement symbolique du monopole des experts sur la préparation des décisions collectives [14]. La seconde frontière, constitutive du gouvernement représentatif, oppose l'opinion éclairée du représentant à celle du citoyen ordinaire [15]. Les conférences de consensus, sondages délibératifs et autres jurys de citoyens reposent sur un principe inverse, selon lequel l'avis informé de citoyens pris au hasard sur des questions d'une très haute complexité peut servir en retour à éclairer le choix des représentants.

Ces dispositifs multiplient par ailleurs les lieux de la discussion légitime en démocratie et prospèrent paradoxalement sur le déclin des assemblées délibérantes traditionnelles : le Parlement et les assemblées locales dominées de longue date par leurs exécutifs souverains. [16]. La plupart de ces procédures ont également pour vocation de mettre en forme et en scène un hypothétique processus de décision. Qu'il s'agisse de la commission du débat public ou des conférences de citoyens, le choix à accomplir par l'autorité est censé être mis en suspens et constituer le terme (fictif) de la procédure. Dans ce laps de temps, les actions qui constituent l'ordinaire de la décision politique et qui se déroulent normalement de manière informelle, désordonnée et secrète (recueil d'informations. consultation des intérêts en présence, évaluation du rapport de forces, négociations et compromis), font l'objet d'une publicité, d'un calendrier et d'un contrôle très précis, reproduisant ainsi les conditions d'une prise de décision idéale et transparente à elle-même

Démocratisation de la décision ou gestion ordinaire du conflit ?

Les travaux, trop peu nombreux encore, qui observent le

fonctionnement au concret de ces dispositifs décrivent cependant des situations très éloignées d'une telle épure [17]. La procéduralisation de l'action publique, qui vise à la production de décisions par «ajustements d'intérêts contradictoires» [18] répond moins en pratique à une exigence de démocratie qu'à une contrainte d'efficacité politico-administrative.

En impliquant le maximum d'acteurs, la délibération favorise l'acceptation sociale des décisions. Elle met en particulier les associations en position de participer à l'élaboration des choix publics, les détournant de leur vocation contestataire initiale. Tout en multipliant les concessions sur les procédures, les décideurs politico-administratifs parviendraient presque toujours à maintenir l'essentiel, comme en témoignent les politiques de l'environnement depuis le début des années 80 [19]. Pour les gouvernants, la délibération possède de surcroît l'avantage de stabiliser les configurations d'acteurs qui leur échappent, de prévenir les oppositions éventuelles et d'évaluer au plus juste les rapports de force [20].

Dans cette perspective fonctionnaliste, la délibération constitue un mode d'intervention politico-adminsitratif adapté à la complexité de sociétés qui font coexister des sphères de plus en plus autonomes et autoréférentielles [21]. L'autorité politique garde le choix de ses interlocuteurs, maîtrise presque toujours l'ordre du jour, les lieux, les cadres d'intervention et le calendrier de la discussion. Tout peut en principe être discuté, excepté les formes de la négociation elles-mêmes. Si l'on observe les différentes techniques de la démocratie locale (conseils de quartiers, référendums. NTIC...), leur usage contribue de manière systématique à renforcer l'autorité de l'élu, seul capable de les retourner à son avantage, dans un système dominé par la logique de la représentation [22].

Le constat est éloquent. Ces dispositifs participatifs et délibératifs peuvent être pensés comme des outils ordinaire et efficaces de gestion des conflits sociaux autant que comme des instruments de démocratisation de la décision. La délibération se présenterait alors comme une forme privilégiée de la « gouvernementalité » (Foucault) contemporaine, laquelle ne préjugerait en rien d'une remise en cause des pouvoirs existants. Au prétexte d'un renforcement de la citoyenneté démocratique, l'autorité se serait ainsi découvert

de nouvelles ruses.

Face à une telle critique, que nous jugeons par ailleurs fondée dans ses principaux aspects, nous voudrions faire valoir trois séries de considérations. La première porte sur le changement décisif que constitue la dénégation, au travers de ces procédures, de toute référence à un intérêt général supérieur, fondé sur la maîtrise intellectuelle du réel et incarné par les représentants de l'Etat. La mise en discussion d'un nombre croissant de décisions dans les domaines de la santé ou de l'environnement coïncide avec une crise de la légitimité technocratique et contribue en particulier à transformer la hiérarchie des arguments légitimes dans des arènes où l'expérience des malades, des usagers des services ou des habitants concernés par la décision ne pouvait jusqu'ici être entendue [23].

La deuxième considération, qui oblige à prendre au sérieux la multiplication de ces dispositifs participatifs et délibératifs, a trait aux possibilités toujours ouvertes de détournement dont ils peuvent faire l'objet de la part de ceux qui sont invités à se les approprier. L'efficacité avec laquelle les groupes mobilisés contre un projet d'autoroute ou de TGV

peuvent se servir de procédures de consultation octroyées ou avec laquelle le public d'un conseil de quartier peut subvertir un dispositif a priori rigide dément l'argument qui conclurait à l'absence de portée politique de telles instances [24]. En effet, une procédure réellement délibérative et inclusive a vocation à faire surgir des arguments, des formes d'expression, des identités nouvelles, selon des modalités qui ne sont jamais totalement prévisibles au départ.

La troisième considération porte enfin sur les effets propres de la forme délibérative. Cette dernière oblige les acteurs à une transformation significative de leurs pratiques, au risque de faire perdre toute crédibilité au dispositif qu'ils mettent en place. Plus les agents de l'autorité se réclameront de l'idée de participation et plus la pression pour qu'ils s'y conforment se fera forte. Certaines procédures prétendument participatives pourront continuer de relever d'un marketing politique à peine renouvelé mais leurs commanditaires prennent le risque, en jouant ainsi avec les principes, de détruire l'idéal de démocratie dont ils se réclament.

Il faut donc revenir, pour terminer, à l'idée même de

démocratie délibérative. La montée en force de ce thème dans la philosophie politique nous semble très importante : elle constitue aujourd'hui la principale source de référence, voire la seule disponible, de l'action politique dans les démocraties contemporaines. Aussi est-il impératif d'en discuter les applications, ce que nous avons commencé ici, comme d'en critiquer les fondements et les contradictions, ce qu'il n'était pas possible de mener à bien sérieusement dans le format de cet article [25]. Il n'y a pas de tâche plus urgente que de passer à la critique une idéologie en passe de s'imposer comme le seul registre de justification de l'action politique dans les sociétés contemporaines.

Notes

- 1 Bernard Manin, « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique », *Le Débat*, 33, 1985
- 2 Sur les limites de l'enquête publique, cf. Cécile Blatrix, «Le maire, le commissaire enquêteur et leur public. La pratique politique de l'enquête publique», in Loïc Blondiaux, Gérard Marcou, François Rangeon (dir.), La démocratie locale. Représentation, participation et espace public, Puf, 1999.
- 3 Yannick Barthe, «La mise en politique des déchets nucléaires. L'action publique aux prises avec

- les irréversibilités techniques», thèse de sociologie, Ecole des Mines de Paris, 2000.
- 4 Sur ces « forums hybrides », cf. Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, Seuil, 2001.
- 5 Cf., en français, Ismael Blanco, «Jurys citoyens en Espagne: vers un nouveau modèle de démocratie locale», à paraître in *Mouvements*, automne 2001.
- 6 Daniel Boy, Dominique Donnet-Kamel, Philippe Roqueplo, «Un exemple de démocratie participative : la conférence française de citoyens sur l'usage des organismes génétiquement modifiés en agriculture et dans l'alimentation», Revue française de science politique, vol. 50, 4-5, 2000.
- 7 Pour quelques aperçus, cf. James Bohman, William Rehg (dir.), Deliberative Democracy, MIT Press, 1997; Jon Elster (dir.), Deliberative Democracy, Cambridge University Press, 1999.
- 8 Cf. Yves Sintomer, La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas, La Découverte, 1999.
- 9 Jon Elster, «The Market and the Forum», in J. Elster, A. Hylland (dir.), Foundations of social Choice Theory, Cambridge University Press, 1986.
- 10 Sheyla Benhabib, «Towards a deliberative Model of democratic Legitimacy», in S. Benhabib (dir.), Democracy and Difference, Princeton University Press, 1996.
- 11 Joshua Cohen, «Deliberation and democratic Legitimacy», A. Hamlin et P. Pettit (dirs.), *The Good Polity*, Basil Blackwell, 1989.
- 12 Pour un utile regard critique sur

- cette notion, cf. Jean-Gustave Padioleau « La gouvernance ou comment s'en débarrasser », Espaces et sociétés, 2001, p. 101-102.
- 13 François Rangeon, «Le gouvernement local», in Jacques Chevallier (dir.), *La gouvernabilité*, Puf, 1996.
- 14 Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain, op. cit.*
- 15 Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Calmann-Lévy, 1995
- 16 Nicolas Rousselier, Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande guerre, Presses de Sciences po, 1997.
- 17 Voir le travail pionnier de Jacques Defrance, « Donner la parole. La construction d'une relation d'échange », Actes de la recherche en sciences sociales, 73, 1988. Cf. aussi Loïc Blondiaux, «La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du XXe arrondissement de Paris» Hermès, 26-27, 2000.
- 18 Pierre Lascoumes, Jean-Pierre Le Bourhis, «Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures», Politix, 42, 1998.
- 19 Cécile Blatrix, *La démocratie* participative, de mai 68 aux mobilisations anti-TGV, Thèse de science politique, Paris I, 2000.
- 20 Des choix stratégiques du même ordre seraient faits par les mouvements sociaux contestataires : le recours à l'argument démocratique, comme l'exigence d'être consulté en cas de conflit, permettrait ainsi de

légitimer des positions qui n'ont en elles-mêmes rien de généralisable.
21 Yannis Papadopoulos,
Démocratie directe, Economica,
1998.
22 Marion Paoletti, «La démocratie locale française. Spécificité et alignement», L. Blondiaux et alii, La démocratie locale, op. cit.
23 Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, Agir dans un monde incertain, op. cit.

24 Loïc Blondiaux, Sandrine
Lévèque, «La politique locale à
l'épreuve de la démocratie. Les
formes paradoxales de la
démocratie participative dans le
XXe arrondissement de Paris», in C.
Neveu (dir.), Espace public et
engagement politique, L'Harmattan,
1999; Cécile Blatrix, La démocratie
participative, op. cit.
25 Cf. Loïc Blandiaux, Yvos

25 Cf. Loïc Blondiaux, Yves Sintomer, «L'impératif délibératif», à paraître *Politix*, n° 57, 2002.



Pour citer cette page

Loïc Blondiaux, « La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? », Ceras - revue *Projet* n°268, Décembre 2001. URL: http://www.ceras-projet.com/ index.php?id=1868.

Credits Lodel

Qui sommes-nous?





Projet n°268 | Actualité | Dossier

Décider en politique

Nouvelles règles de la méthode scientifique

Bruno Latour Décembre 2001

epuis Bacon et Descartes, presque tous les scientifiques de renom ont écrit un ensemble de règles de la méthode pour structurer l'intelligence ou, de nos jours, pour stimuler la créativité de leur laboratoire, organiser leur discipline ou promouvoir une nouvelle politique scientifique. Même si ces règles ne suffisent pas à garantir l'obtention de

résultats intéressants, elles permettent d'établir un bilan de l'état des pratiques. Selon leurs auteurs, elles permettent de décider si un argument, un comportement, une discipline ou un collègue est suffisamment «scientifique». Je voudrais explorer une question récemment apparue dans le débat public : que se passe-t-il dans les expériences collectives, «socio-techniques»? Sont-elles totalement sauvages? Quelles règles pourraient les organiser? Quel est leur rapport avec les anciennes définitions de la rationalité? Et que signifientelles pour une conception européenne de la démocratie?

Quand la planète devient laboratoire

Nous sommes soumis à un ensemble d'expériences collectives qui débordent les limites des laboratoires. Aujourd'hui, des milliers de fonctionnaires, de policiers, de vétérinaires, d'agriculteurs, de douaniers, de pompiers... combattent en Europe la fièvre aphteuse. Rien de neuf, depuis l'invention de la santé publique, il y a deux siècles. Mais, nouveauté, l'épidémie actuelle a son origine dans la décision publique de ne pas vacciner les animaux. Nous voici pris en étau par le biais des conséquences, non

désirées mais prévisibles, de la décision de tester à l'échelle de l'Europe la survie des troupeaux non-vaccinés. Voilà un beau cas de ce que Ulrich Beck a appelé un «risque fabriqué». Certes, il existe beaucoup de bonnes raisons de décider de ne pas vacciner. Mais j'ai en vue autre chose : une expérience collective a été engagée avec des agriculteurs, des consommateurs, des vaches, des moutons, des cochons, des vétérinaires et des épidémiologistes. A t-elle été bien ou mal définie?

Autrefois, quand un scientifique ou un philosophe des sciences écrivait des règles de la méthode, il avait en vue un site fermé, un laboratoire, où quelques experts évaluaient un phénomène qu'ils pouvaient reproduire par des simulations ou des modèles, avant de présenter, bien plus tard, ses résultats qui pourraient être diffusés. Appliquée à l'influence scientifique, la théorie économique de la diffusion vers le bas (trickling down), qui prédit que la richesse finit toujours par toucher les plus pauvres. La connaissance émerge d'un petit cercle de raison éclairée avant de se diffuser à l'ensemble de la société. Le public prend connaissance des résultats des laboratoires scientifiques sans rien leur ajouter ou contester. La

science se fabriquait entre ces murs, là où les cols blancs sont à l'œuvre, là où animaux, matériaux, chiffres et logiciels la subissaient. Le domaine de l'expérience pure, non plus des expérimentations, commence à l'extérieur.

Rien ne reste de ce modèle de diffusion de la production scientifique. Premièrement, le laboratoire s'est étendu à la planète entière. Les instruments sont partout. Maisons, usines, hôpitaux sont les dépendances des laboratoires. Géologues et biologistes utilisent le GPS pour prendre des mesures d'un même ordre de précision à l'intérieur des laboratoires ou à l'extérieur. La différence entre l'histoire naturelle, les sciences de «l'extérieur», et les sciences expérimentales s'est lentement évanouie.

Deuxièmement, le développement des associations de malades illustre combien davantage de personnes formulent les questions de recherches ou définissent des priorités. Michel Callon a suivi depuis plusieurs années une association de patients, l'AFM. Celle-ci combat les maladies génétiques sans attendre les résultats de la biologie moléculaire. Face aux patients dans leurs fauteuils roulants, elle

a collecté des fonds, embauché et licencié des chercheurs, encouragé des recherches controversées, mis en place une industrie et ainsi construit une nouvelle identité sociale. La même analyse vaut pour bien d'autres groupes : les activistes du sida, la militance écologique ou les antinucléaires.

Troisièmement, les expérimentations se font désormais grandeur nature et en temps réel. Dans le cas du réchauffement planétaire, par exemple, la seule manière de savoir si le réchauffement global provient de l'activité anthropique est de tester et de stopper les émissions nocives, puis d'observer collectivement ce qui s'est produit. Voilà une expérience grandeur nature dans laquelle nous sommes tous engagés. Mais alors, il n'y a plus de différence entre ce que l'on appelait une situation politique, ce qui intéresse tout le monde, et ce qui concerne chacun. La distinction entre les laboratoires scientifiques testant théories et phénomènes à *l'intérieur* et l'environnement politique extérieur où des nonexperts interviennent avec leurs valeurs humaines, leurs opinions et leurs passions, cette distinction s'évanouit sous nos yeux.

Réunir le Parlement

des Choses

Aujourd'hui, les controverses scientifiques recouvrent ce que Arie Rip et Michel Callon ont appelé des «forums hybrides». Nous avions l'habitude de deux types de représentations et de deux types de forums : l'un représentait les choses de la nature - le mot représentation renvoie ici à l'exactitude, la précision ou la référence -, et l'autre devait représenter les personnes dans la société - où représentation recouvre loyauté, élection, allégeance. Ces deux notions se sont fondues en une seule, la fonction de porte-parole.

Le débat sur le réchauffement n'est qu'un de ces nombreux forums hybrides: certains porteparole représentent la haute atmosphère, d'autres les lobbies pétroliers, d'autres encore des Ong, d'autres, et cela au sens classique, leurs électeurs. La différence importante qui semblait exister entre ceux qui représentent les «choses» et ceux qui représentent les personnes a disparu. Ici, le vieux mot «chose» ne désigne pas ce qui est en dehors de la sphère humaine, mais un cas, un débat, une cause qui doit être décidée collectivement dans ce qu'en vieil islandais ou vieil allemand on appelle la *Chose*. D'où l'expression que je propose pour cette nouvelle politique : réunir le Parlement des Choses. Les règles de la méthode sont devenues des règles pour élaborer ensemble les protocoles de ces expériences collectives.

Il y a là un défi intellectuel tragique pour notre époque. Nos plus grands esprits sont portés par ce rêve : «Si, comme ils disent, nous pouvions contrôler la science, la distinguer entièrement de la sphère des valeurs humaines, protéger l'humanité de l'emprise de la rationalité instrumentale, alors nous pourrions vivre une meilleure vie». Ils voudraient garder la science et la technologie aussi éloignées que possible de la recherche des valeurs, des significations et des fins ultimes. Rêve tragique, car ce courant nous emmène précisément dans la direction opposée alors que le défi le plus urgent pour nous est de fusionner ensemble, dans un même forum hybride, les humains et les non-humains et d'ouvrir, le plus vite possible, ce Parlement des choses.

Malheureusement, la tragédie est complexe, quand on voit, par ailleurs, des scientifiques fous qui s'imaginent pouvoir « naturaliser » toute la vie sociale et collective. Dans leurs mains, les «choses» ne sont plus ces cas intéressants, ces superbes débats qui se cherchent un forum, ces situations. Ils ne s'agit que de faits bruts privés de tous les éléments qui les rendent scientifiques. A propos de l'action des gênes, ne serait-il pas ridicule de séparer l'interprétation génétique des comportements humains de toute compréhension morale, symbolique ou phénoménologique? La génétique elle-même, en tant science, est un de ces forums hybrides profondément divisés par ces controverses fascinantes. Les nouvelles lignes frontières, politiques, morales, éthiques ou artistiques traversent l'intérieur des sciences et de la technique. Mais parler d'intérieur ne veut plus rien dire : elles se retrouvent partout dans les expérimentations collectives dans lesquelles nous sommes impliqués.

Après la modernité...?

Que nous ne puissions compter sur l'aide des moralistes ne veut pas dire que nous ayons à nous dérober à notre tâche, et consentir à devenir immoraux. Mais il existe un autre conflit lié à l'interprétation de notre époque nous apprenons de l'histoire combien il est difficile de comprendre la signification du

présent. Il n'y a pas de pire crime intellectuel que de se tromper sur les temps et les lieux où l'on est forcé de demeurer. Peut-être devons-nous imaginer un test pour vérifier nos affirmations. J'appelle «modernistes» ceux qui rêvent de séparer toujours davantage les faits des valeurs. Chez eux, le temps est comme une flèche qui sépare le passé du futur. «Hier, nous mélangions encore tout, les moyens et les fins, la science et l'idéologie, les choses et les gens, mais demain nous allons séparer les faits et les valeurs de manière encore plus radicale ». Faites le test. La flèche du temps vole-t-elle pour vous dans cette direction? Si oui, vous êtes un moderne. Si vous hésitez, vous êtes post-moderne. Mais si, au plus profond de votre cœur, vous êtes convaincu que, si hier les choses étaient un peu confuses, demain faits et valeurs, humains et non-humains, seront davantage mêlés qu'hier, vous n'êtes plus un moderne. Vous avez fait le tour de l'expérience européenne. Il n'y a plus de «ils» qui tienne. Vous avez changé à la fois d'anthropologie et d'histoire. Les anciens ont pu s'embrouiller, mais nous bien davantage. Vous ne croyez plus à la possibilité de vous émanciper, de demeurer ignorant des conséquences de vos actions. Fin de la parenthèse moderne et commencement (ou retour)... vers

quoi ? Que serait le monde si nous n'avions jamais été modernes ? Ne serait-il pas terrien ? En cessant d'être modernes, nous sommes redevenus des humains ordinaires.

Les vestiges de la seconde Babel

De quelle manière le fait de cesser d'être moderne peut-il nous aider dans cette politique des situations en débat, des «choses» pour lesquelles nous voulons écrire des règles, le livre des protocoles, et définir un «souverain»? Une anecdote amusante éclaire la réponse. Jacques Chirac a déclaré récemment qu'à partir de maintenant « les herbivores étaient des herbivores ». Voilà une affirmation politique forte! Prenant position dans la controverse sur la maladie de la vache folle, il décide à propos d'un fait brut : « les herbivores sont les herbivores et doivent le rester». Le Président de la République dessine ainsi un cosmogramme : il décide dans quel monde il veut que les Français vivent. Après l'expérience collective de la vache folle, il redéfinit un monde dans lequel les herbivores redeviennent des herbivores, et cela tant qu'un autre cosmogramme n'aura pas été dessiné.

Qu'est ce qu'un cosmos ? Du Grec

ou du mot 'cosmétique', nous déduisons qu'il s'agit d'un bel arrangement; son contraire est un kakosmos, une pagaille horrible. La politique ne définit pas les valeurs humaines, puisqu'un seul cosmos est connu grâce à une science unifiée et simplifiée au sein d'une seule nature. Elle consiste à proposer un cosmogramme, une certaine distribution des rôles, des fonctions, des organisations entre humains et non-humains. Il y a une forte différence entre la manière dont les revendications politiques sont aujourd'hui articulées autour de cosmogrammes et la manière dont elles étaient autorisées autrefois : la nature a disparu et avec elle les «experts» médiateurs entre la production scientifique et les aspirations de la société. La nature était ce cosmos unifié qui permettait des raccourcis politiques; il définissait une fois pour toutes dans quel monde nous devions vivre. La nature, contrairement aux apparences, est un animal politique : elle définit notre monde commun, l'existence que nous partageons, la sphère à laquelle nous appartenons. A elle s'ajoute ce qui nous divise et nous rend ennemis les uns des autres : passions, subjectivités, cultures, religions et goûts. Plus de nature, donc plus d'unité. Plus de culture, donc plus de divisions.

La première tour de Babel est tombée, les peuples ont été dispersés autour de la terre, prisonniers de leurs innombrables dialectes et cultures. Mais qui a raconté l'histoire terrifiante de la seconde chute de Babel, quand la nature, détruite par le poids de sa propre ambition, tombe partout en ruine? Au multiculturalisme, né sur les ruines de la première Babel, on doit ajouter les nombreuses tribus du multinaturalisme, né sur les vestiges de la seconde Babel. Toute la force politique de la nature venait de son unicité et de son unité, et cela sans équivoque. Que pouvons-nous faire avec des natures multiples? Voilà bien le piège de l'écologie politique : la nature ne peut être utilisée pour renouveler la politique, elle est le plus vieux moyen qui bloque la politique et rend impossible l'organisation du cosmos, puisque son point de départ est un cosmos déjà unifié. La faiblesse des mouvements écologiques n'a pas d'autre cause, à mon sens, que cette utilisation de la nature qui empoisonne leur bonne volonté et contrecarre leur activisme. Leur mono-naturalisme les rend incapables de contrôler des expériences collectives. Ils ne pourront s'étendre pour renouveler la politique dans son intégralité que s'ils sont prêts à admettre non seulement le

multiculturalisme mais aussi le multinaturalisme.

Le monde commun, un but risqué

Nous vivons sur les ruines de la nature – dans tous les sens du mot – mais aussi sur les ruines de ces sciences dont le siècle dernier a été si prolifique, avec lesquelles il a rêvé d'unifier le cosmos sans faire ce qu'Isabelle Stengers a appelé de la cosmopolitique. Ce beau mot des stoïques n'invite pas seulement à reconnaître les nombreuses qualités du multiculturalisme et de l'internationalisme, mais aussi les nombreuses inquiétudes du multinaturalisme. Toute la civilisation qui a été définie sous le titre de cosmopolitisme, parce qu'il était évident que nous partagions une seule nature, et une seule nature humaine, doit être réinventée. Le monde commun n'est pas derrière nous comme un socle solide et indiscutable. Il est devant nous comme un but risqué, discutable, encore éloigné dans l'avenir.

Ces ruines n'ont rien pour rendre nostalgique. Bien des raisons qui autrefois ont affaibli la politique, dans la tradition européenne du moins, provenaient de cette distinction radicale entre, d'un

côté, la souveraineté de la nature, appréhendée par la science, et, de l'autre, les efforts pathétiques d'hommes nus pour contenir passions et opinions, sources de divisions. Tant que les deux tours ne s'étaient pas effondrées, il était difficile de recommencer et de comprendre la politique comme l'élaboration progressive de notre monde commun. Il fallait toujours protéger les forums hybrides des savants qui, venant des sciences sociales ou de la nature, prétendaient que, dans leur discipline, existait un forum pur où l'accord pouvait s'obtenir par la raison autour de faits bruts. Malgré cette apparence d'un progrès simplement négatif, ne pas être menacé par la promesse d'un nouveau salut venant de la science est un avantage énorme pour le contrôle des expériences collectives. Si l'on découvre ensemble comment le monde peut devenir commun, il y aura un monde commun à partager.

Ce processus par voie de négation est insuffisant. Il faut davantage de preuves et regarder quelles procédures requièrent les protocoles des expérimentations collectives. Sur le long terme, John Dewey semble avoir triomphé sur John Locke. Hier, la politique était aussi éloignée que possible de la nature et reposait sur l'examen des faits bruts.

Aujourd'hui, il faudrait chercher un équilibre dans l'approche des situations et s'appuyer sur ce que Dewey avait appelé le «public», une notion certes périlleuse. Cette définition de la sphère publique est aux antipodes de ce que les Européens appellent l'Etat. Notre capacité à voir les conséquences de nos actions délimite la sphère privée qui ne se restreint pas au domaine individuel ou subjectif. Elle renvoie à ce qui est bien connu, prévisible, répétitif ou complètement internalisé. La sphère publique, au contraire, commence avec ce que nous ne pouvons ni voir ni prédire, ce qui dépasse l'intention, le voulu, les conséquences visibles de nos expérimentations collectives. Loin de rêver une politique rationnelle comme on l'a fait sur notre continent pendant des siècles, Dewey associe au domaine public l'aveuglement et non pas la connaissance supérieure des autorités. C'est le lieu où le Souverain est aveugle, où nous sommes impliqués sans rien savoir du pourquoi et du comment. Au lieu de confier le destin de la République à la surveillance bienveillante des experts, Dewey envisage une sphère publique sans expert pour déterminer les conséquences de l'action collective. Comment alors définir les élites quand la connaissance supérieure ne sert

de rien? Ce sont ceux dont la compétence permet de s'assurer que le 'public', ce qui nous lie ensemble, est bien représenté, constamment mis à jour à travers le prisme commun et aveugle des sciences sociales et naturelles, à travers leur art et leur vigilance. «Représentation» ne signifie plus élection ou précision épistémologique, mais production réflexive d'une version plausible et révisable des risques pris dans l'expérience collective.

Il y a une ressemblance frappante entre ce que Dewey appelle la sphère publique et le principe de précaution, désormais célèbre et devenu le mot attrape-tout de la nouvelle politique européenne. Ce principe semble ne pas correspondre aux exigences de nos règles de la méthode. Sans doute parce que l'on suppose à tort qu'il s'agit d'une règle d'abstention dans les situations d'incertitude. Une telle lecture s'inscrit toujours dans la problématique de l'action rationnelle fondée sur la science. modèle où l'action suit la connaissance pour l'appliquer et la réaliser mais sans rien ajouter.

Mais le principe de précaution est le contraire de l'abstention. C'est une invitation à expérimenter, inventer, explorer et prendre des risques. Toutes les situations scientifiques et techniques retournent ainsi dans le modèle ordinaire et normal de nos soucis quotidiens. Qui dirait: «J'applique le principe de précaution à la question du mariage et je m'abstiens de m'engager tant que je ne suis pas sûr qu'il y a aucun risque»?. Personne bien sûr. Pour toutes nos actions, prendre des risques et des précautions sont absolument synonymes. Plus nous prenons de risques, plus nous faisons attention. Voilà ce que nous appelons l'expérience. Ce qui est vrai au quotidien l'est aussi de l'expérience collective, grâce au principe de précaution. Loin d'attendre des certitudes absolues avant de lever le petit doigt, nous savons que nous devons expérimenter et répartir équitablement l'audace. Ce qu'en allemand on appelle si bien Sorge, en français souci. Attention et précaution vont de pair dans la prise de risque.

Dans cette nouvelle configuration que je dessine maladroitement, l'expert disparaît. Il n'a jamais été une figure cohérente : ni chercheur, ni représentant politique, ni activiste, ni administrateur en charge des protocoles de l'expérimentation, mais quelqu'un qui joue une part de chacun de ces rôles sans être jamais capable de les remplir tous de manière satisfaisante. Il est une survivance du modèle de diffusion vers le bas de la production scientifique, de la fonction de médiation entre la connaissance des producteurs, d'un côté, et le reste de la société responsable des valeurs et des fins, de l'autre. Mais dans l'expérimentation collective dans laquelle nous sommes engagés, cette véritable division du travail a disparu et avec elle la position de l'expert.

Pas d'innovation sans représentation

A quoi ressemble donc la nouvelle division du travail? Dans leur dernier livre (note). Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe substituent à la notion défunte d'expert celle, plus large, de chercheurs associés. Nous sommes tous engagés, à un titre ou à un autre, dans des expérimentations collectives aussi diverses que le climat, la nourriture, les paysages, la santé, l'organisation urbaine, les télécommunications. Consommateurs, militants, citoyens, nous sommes chercheurs associés. La différence entre nous n'est pas celle qui sépare les producteurs de connaissances et ceux qui subissent leurs applications.

L'idée d'un impact de la science et de la technologie sur la société a fait naufrage tout comme la notion de «participation des citoyens à la technologie». Les politiques scientifiques, autrefois domaine spécialisé de la bureaucratie, sont devenues un droit essentiel de la nouvelle cité.

Les règles de la méthode pour l'expérimentation collective peuvent être résumées par ce slogan magnifique chanté par nos grands-pères quand ils construisaient, à travers les révolutions, la démocratie représentative : «Pas d'impôt sans représentation». Aujourd'hui, on devrait dire «pas d'innovation sans représentation». La nouvelle élite éclairée nous a répété trop longtemps que le meilleur chemin de l'innovation, le seul, était celui qu'elle a tracé. Les premiers Parlements des Etats nations naissants étaient érigés pour voter les budgets. Les nouveaux parlements des choses doivent être réunis pour nous représenter, pour que nous ayons notre mot à dire sur les innovations et que nous décidions ce qui est bon pour nous : « pas d'innovation sans représentation ».

En conclusion, j'avancerai une dernière proposition quant à l'Europe et son identité. Dans cette période de mondialisation,

personne ne semble avoir d'idée claire sur la spécificité de notre sous-continent. Une incertitude étonnante, si l'on songe que l'Europe a inventé et développé le régime moderne des innovations scientifiques et techniques d'autres ont évidemment développé des sciences et techniques, mais sans s'engager dans l'expérimentation folle de construire leurs politiques dans le même mouvement. L'Europe est aujourd'hui une expérience grandeur nature d'une échelle incroyable: elle s'essaye au multiculturalisme, au multinationalisme, et malgré cela, elle cherche, avec lenteur et précaution, comment ériger un bien commun. Nulle part ailleurs ne se sont confrontés autant d'Etats-nations, autant de provinces, de dialectes et de cultures. Nulle part autant de guerres mondiales. Pourtant, nulle part ailleurs autant de personnes ne se sont attelées à la tâche cosmopolite, au sens ordinaire du mot, de vivre côte à côte, dans le même espace, avec le même Parlement, bientôt la même monnaie et le même sens de la démocratie.

Pourquoi ce qui est vrai du multiculturalisme ne le serait pas aussi du multinaturalisme ? Si nous avons inventé la modernité, qui serait mieux placé pour la

désinventer ? Personne d'autre ne le fera. Ni les Etats-Unis trop puissants, trop sûrs d'eux, trop profondément impliqués dans cette modernité dont ils ont hérité sans en payer le prix. Ni les nombreuses cultures qui rêvent seulement, de l'Afrique aux rivages de l'Asie et l'Amérique latine, d'être aussi complètement et profondément modernisées. Ils nous ont pris, malheureusement, à nos propres mots. C'est la chance de l'Europe, son devoir et sa responsabilité, d'ajouter pour la première fois un projet périlleux de démocratie technique à sa tradition vieille et vénérable de démocratie représentative. Si les Européens ont durement appris combien il est difficile d'ériger le bien commun à partir d'autant d'Etats-nations en guerre, ils ont une compétence unique pour apprendre, tout aussi difficilement, comment ériger un bien commun dans des cosmos en compétition. Ceux qui ont inventé l'unification prématurée du monde sous l'aegis d'une nature impérialiste sont bien placés, maintenant que la nature s'est effondrée, pour payer le prix de l'élaboration progressive, attentive et modeste du bien commun. ce nouveau nom de la politique.

Pour citer cette page

Bruno Latour, « Nouvelles règles de la méthode scientifique », Ceras - revue *Projet* n°268, Décembre 2001. URL : http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1868.

Credits Lodei





Projet n°268 | Actualité | Dossier

Décider en politique

Conclusions

Pierre Martinot-Lagarde Décembre 2001

la lecture de ce dossier, un double défi paraît lancé aux acteurs de la décision publique : citoyens, experts, hommes politiques, responsables associatifs ou d'administrations, tous ceux qui concourent au jeu démocratique ont à éclairer les grandes orientations et les choix techniques et pratiques qui vont structurer le quotidien d'un grand nombre. Dans le même temps, dans un espace social ouvert, qui ne s'arrête aux frontières ni d'un pays, ni d'un continent, ils ont, par leurs décisions, à contribuer au vivre ensemble, pour aller vers

davantage de communauté en lieu et place de relations seulement individuelles. La décision a toujours un objet aux contours certes parfois incertains, aux conséquences peu lisibles à moyen ou long terme, mais en même temps, elle doit contribuer à retisser la trame sociale, là où celle-ci est encore dénouée, à poser des fondements quand la violence prévaut sur la paix. Dans cette tension, entre le quotidien des choix dont la figure peut paraître limitée ou précaire et la communauté à faire naître, l'enjeu est bien de faire advenir toujours plus d'humanité et de justice.

La stabilité des institutions

Silencieux sur les méandres de la vie politique comme sur les institutions qui en régissent le fonctionnement, le dossier a pris note d'un mouvement de fond qui déborde le cadre strict de la décision publique. Davantage qu'un acte, toujours isolable et identifiable celle-ci s'apparente surtout à un processus souvent long, faisant intervenir une multitude d'acteurs dont certains sont choisis pour le débat et d'autres s'imposent. Le TGV sudest est un parfait exemple de cette durée et de la difficulté à cerner les intervenants dont le nombre et le degré d'implication se déclinent diversement selon les stades d'avancement du projet. Dans le même sens. le dossier de la Cmu n'est pas clos aujourd'hui: l'évaluation par les services de l'Etat ainsi que les interventions des différents partenaires pourront contribuer à en altérer le fonctionnement de manière significative, notamment en ce qui concerne la fixation du plafond de ressources permettant d'y accéder. D'autres exemples pourraient venir s'ajouter à cette liste.

Dans le même temps, les institutions fondamentales de notre démocratie font preuve d'une certaine résistance. Les grands équilibres entre l'exécutif et le délibératif semblent encore respectés. Les principaux déplacements se trouvent en amont même du jeu de représentation «traditionnel», au sein des services de l'Etat comme dans l'interface entre les différentes collectivités et la société civile. Ici rien n'est fixe, parce qu'il s'agit non pas de rigidifier ou d'instituer des relations mais de motiver, au sens fort du terme, la décision, c'est à dire de relier la quotidien de chacun avec l'intérêt de tous.

Davantage d'humanité

L'étape d'aujourd'hui, où la mondialisation se traduit plus simplement en réseaux et relations élargies mais aussi en précarité, domination et affrontement, invite à remettre l'acte politique de la décision dans une perspective d'humanisation. Le choix de faire grandir l'humain plutôt que de laisser faire le violent et l'animal est sans cesse reposé à travers les grandes options technologiques ou l'évolution des solidarités sociales. Si le processus de décision ne porte plus simplement sur la «chose» publique, ne faut-il pas prendre au sérieux l'objection de Bruno Latour et examiner comment une frontière est franchie: construire le monde invite à ne plus présupposer comme acquis l'accord sur le cosmos dans lequel nous nous mouvons mais à dire qui est l'homme à travers les projets mis en œuvres et les symboles qui y sont associés

La tradition philosophique occidentale a retenu l'expression res publica, chose publique, pour qualifier l'objet de la décision collective. Inanimée, sans corps ni esprit, elle est objet soumis au regard et à l'examen d'une multitude d'individus. De fait, les décisions publiques portent souvent sur des choses :

l'ouverture d'un tunnel routier ou la construction d'une maison de retraite, les dispositifs de santé publique, la mise en place de «mécanismes» d'assurance et de «fonds» de solidarité sociaux, les programmes internationaux d'aide au développement ou d'investissement militaire sont autant de «choses» dont on perçoit le caractère matériel, mais dont les enjeux humains ne sont pas absents.

Les Grecs en avaient déjà conscience, l'homme associe aux choses une signification, voire tout un jeu de significations qui ne sont pas nécessairement et irrémédiablement figées dans la durée. Comme le rappelle Jean-Paul Ferrier, la construction d'une ligne TGV relie des communautés différentes, elle invite à tisser des relations et à élargir l'espace de vie d'une population qui peut partager son temps entre plusieurs villes. Elle peut être synonyme de progrès, d'intégration sociale, mais aussi d'exclusion, car elle s'accompagne d'une transformation du marché immobilier et du bassin économique.

L'investissement d'infrastructures n'est qu'une illustration de ce jeu symbolique qui accompagne le choix public et révèle comment ce qui est *a priori* délimité, voire simplement matériel, engage une conception du devenir des hommes et de leur vivre ensemble. Objet et signification sont associés comme les deux faces d'une pièce de monnaie mais le lien entre les deux n'est pas univoque. Les différents acteurs de la négociation sur la CMU ont ainsi engagé le dialogue à partir de conceptions différentes de la solidarité et de l'entraide entre les populations. Le choix de proposer des modes différents d'accès à la couverture médicale, par le biais de la Sécurité sociale ou par l'entremise des mutuelles, peut être lu comme l'affirmation du respect de la liberté individuelle pour les personnes en difficulté, il peut être aussi perçu comme le signe d'une démission des pouvoirs publics et de l'Etat dans leur rôle de protection du plus faible.

Le citoyen acteur

L'évolution des choix techniques, la complexité des processus industriels ou technologiques et l'accroissement de l'exigence de mobilité imposée aux personnes interdisent, indirectement, à une grande part de l'humanité d'avoir prise sur son destin, et même, si elle n'a déjà plus prise, de pouvoir s'exprimer sur son avenir.
L'homme risque sans cesse d'être l'objet sur lequel porte la décision

plutôt qu'un sujet acteur dans ce processus.

«La parole est aux experts». La phrase est sans doute fréquemment entendue et ressassée mais elle est tout autant contestée. Non pas parce que serait mise en doute la nécessité d'une véritable maîtrise de la technologie complexe, mais parce que le citoyen n'accepte plus de devenir l'objet d'une expérience menée sur lui et malgré lui. La marche vers le progrès ne peut plus excuser auprès de l'opinion certaines formes d'incertitudes. Un exemple comme l'épidémie de fièvre aphteuse est éclairant. Alors qu'il semblait parfaitement légitime, aux dires des experts et de l'opinion, dans le cadre d'une politique agricole d'exportation, de ne plus vacciner les troupeaux, l'irruption brutale de la maladie a mis en évidence l'échelle de l'expérimentation : éleveurs et acteurs de la filière bovine, mais aussi consommateurs, vétérinaires et citoyens avaient tous pris part à une expérience de grande ampleur qui consistait à tester l'espérance de vie du cheptel en l'absence de vaccination. Ils en étaient devenus des objets.

Mais le champ de l'expérimentation déborde ces quelques cas concrets, il s'étend à

un ensemble d'innovations techniques pour lesquelles la preuve expérimentale en laboratoire n'est qu'une infime partie de la démonstration et de l'objectivation des conséquences du processus. Qui sait aujourd'hui les véritables risques du déploiement de la téléphonie mobile, de la culture des OGM dans des champs ouverts, de la mise en place de thérapies géniques, du stockage et de l'enfouissement des déchets nucléaires ?. Sans parler des évolutions plus globales comme celle de l'effet de serre. Le véritable test proviendra de la résistance de l'homme aux mutations de son environnement plus que de l'extrapolation des données de laboratoire. Le progrès ne suffisant plus à légitimer un consensus social, des groupes de citoyens souhaitent aujourd'hui prendre la parole sur les transformations de leur milieu de vie.

Le raisonnement vaut, avec encore davantage de gravité, pour la rapidité des transformations qui laisse nombre de nos contemporains au bord de la route. Les mécanismes sociaux de solidarité, d'assurance chômage, de partage des ressources, d'accès au logement, risquent de faire du voisin et du proche l'objet de notre attention plutôt que le sujet

de son histoire. La position d'ATD Quart monde, sur le dossier de la Cmu ou sur bien d'autres, peut être jugée ambiguë, mais elle pose de manière critique la question de la participation des laissés pour compte à leur histoire. Plus radicalement qu'en face de l'inflation technologique, la déstructuration qui accompagne la désaffiliation et l'émiettement de l'individu met le citoyen à l'écart. L'homme devient un sansvoix, non parce qu'il est sans parole mais parce qu'aucun interlocuteur ne peut dialoguer avec lui sans risquer dans la rencontre d'entendre son propre silence. Un sans-corps non parce qu'il est physiquement brisé mais parce que le vis-à-vis est confronté à ses propres vulnérabilités. Ainsi, l'intégration citoyenne, la participation de tous aux choix collectifs, devient enjeu d'humanité parce qu'elle est un enjeu de justice.

Critiquer l'Etatnation et l'intérêt général

Dans ces transformations, la médiation classique de l'Etatnation semble la plus contestée. Non qu'il s'agisse de remettre en cause l'inscription dans la durée des choix collectifs ou le principe d'une autorité qui dise le bien commun et l'organise, conjuguant ainsi liberté et rationalité. Mais le monopole n'en paraît plus assuré. La critique se porte sur trois fronts concomitants. Sur le mode libéral, on critique l'Etat pour son inefficacité, ses modes d'organisation obsolètes. Avec une expérience internationale européenne ou plus large, on contestera aux Etats la fragmentation des débats publics au sein de la communauté nationale et la réduction de l'exercice de la citoyenneté à des univers aussi étroits. Enfin, concernant l'engagement local, on reproche à la pratique politique certaines formes de confiscation du débat (cf «Les nouvelles écharpes du maire», *Projet* n° 265). Ces trois critiques invitent à faire droit à la discussion, à ouvrir des forums, à faire appel à la «société civile». Si, comme le remarque Loïc Blondiaux, l'organisation de délibérations risque d'être une tentative vaine et maladroite de re-motiver un intérêt général perçu comme abstrait, elle peut aussi contribuer à instituer le bien commun. Au lieu d'être un écran de fumée, elle appelle des lieux qui permettent une véritable refondation, contribuant à l'institution de communautés humaines. Le danger est d'en rester à la surface des choses, les différents modes de participation servant souvent à

légitimer un état de fait ou un statu quo. Aussi convient-il de les critiquer afin de saisir comment ils sont des lieux d'épreuve où se laisse découvrir un bien commun, qui s'impose non parce qu'il résulte de l'exercice du monopole de la violence, mais parce qu'il est partagé.

L'émergence et le développement de forums d'échange ou de lieux de débats est implicitement une critique empirique de la forme historique de l'Etat que nous connaissons. L'histoire de l'Etatnation, à la manière où Gérard Noiriel ou d'autres l'écrivent, nous montre les choix qui ont structuré les pratiques et organisé les relations. Les rouages de l'administration sont autant de jeux dans lesquels s'affrontent des acteurs, politiques ou fonctionnaires, aux motivations parfois contradictoires. Il devient difficile d'isoler la contrainte qui résulte du conflit d'intérêts entre le général et le particulier de celle qui provient du rapport entre une institution, ses acteurs, sa ou ses cultures et ceux qui lui sont extérieurs. Les conflits au guichet résultent-t-il directement de lois votées au Parlement, de l'imposition d'un règlement tatillon ou d'une longue série d'habitudes conditionnées par l'appréciation subjective des rapports de force entre le

quémandeur, l'usager et celui qui le reçoit ? Les nouveaux modes de participation - de la démarche quartier à la consultation publique -, sont avant tout la reconnaissance de cet écart.

Les véritables enjeux de la délibération

A l'inverse, c'est à travers le prisme de leurs logiques propres de lieu de délibération que les démarches participatives doivent être critiquées. Les discours qui s'y construisent permettent-ils aux acteurs de raconter et nouer les fils de leurs histoires dans un récit qui rende compte d'histoires communes ? Permettent-ils d'interpréter le monde environnant ? De structurer enfin une argumentation qui autorise dans l'affrontement à engager l'essentiel ?

Le récit est le premier ordre de discours qui peut trouver place au sein de délibérations. Il ouvre un processus de reconnaissance fondateur de lien social : en choisissant des experts ou des associations d'usagers, des acteurs comme les mutualistes ou les syndicats, les pouvoirs publics instituent des partenaires dans une négociation. A différentes échelles, locales ou nationales, le

récit, dans lequel s'expriment une identité, l'origine d'une question ou d'une frustration, le désir d'un autre type de solidarité ou de rencontres, participe à l'élaboration du «nous» qui donnera assise et fondation à la décision publique.

L'interprétation est le second registre de discours qui entre en ligne de compte. D'un même problème, les visions sont souvent différentes. La Sncf présentait une vue sur le TGV sud-est et son environnement qui ne correspondait pas immédiatement à celles des habitants d'une ville. Chaque récit lisait une réalité en y associant des valeurs. L'accord ne peut se faire sans un minimum de respect et d'écoute de la manière dont le projet «fait sens», dans un univers où les cultures s'affrontent, comme les visions de la nature et de l'homme.

Enfin, l'argumentation, dans notre tradition, tient une place primordiale : elle invite à représenter une vérité qui fasse autorité et à mettre en relation des points de vue différents. Les récits qui allient histoire et sens ne peuvent être opposés : que répondre à la longue histoire de l'esclavage, au récit de la violation répétée des droits les plus fondamentaux ? Rien sinon le silence. Mais l'élaboration d'un

projet commun suppose d'amener au langage des points de vue que l'on puisse comparer, des opinions que l'on confronte. Au tribunal comme à l'Assemblée, l'argumentation remplace l'affrontement. Les désaccords demeurent «verbaux» et les rapports de force sont transcrits sur un théâtre virtuel jusqu'à ce que les règles établies et le cadre posé amènent à décider du vainqueur sans imposer la mort du vaincu, du minoritaire.

C'est à partir de ces trois horizons du discours que l'on peut critiquer les modes de délibération contemporaine. En refusant de privilégier l'une ou l'autre dimension par rapport aux autres, car cela conduirait à réduire le caractère fondateur de la délibération. Il est aujourd'hui véritablement à craindre que nombre d'instances ne tombent dans ce piège, se discréditant ellesmêmes et par là l'institution politique qui voulait s'appuyer sur elles. La mise en place de ces forums constitue une véritable épreuve pour la démocratie : autoriseront-elles les duperies, ou en révèleront-elles les fondements et l'horizon?



Pour citer cette page

Pierre Martinot-Lagarde,

« Conclusions », Ceras - revue *Projet* n°268, Décembre 2001.

URL: http://www.ceras-projet.com/

index.php?id=1868.

Credits Lodei